Ontario

Secrétariat du Conseil du Trésor

COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

États financiers des organismes du gouvernement

2014-2015

VOLUME 2A

Ontario

Secrétariat du Conseil du Trésor

COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

États financiers des organismes du gouvernement

2014-2015

VOLUME 2A

TABLE DES MATIÈRES

Volume 2a

		Page
Généralités		
Ministère responsable pour les agences gouvernementales		ii
Guide d'interprétation des comptes publics		iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2015	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2015	1-21
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	31 mars 2015	1-23
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2014	1-41
AgriCorp	31 mars 2015	1-57
Aide juridique Ontario	31 mars 2015	1-77
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	31 mars 2015	1-101
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)	31 mars 2015	1-117
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2015	1-135
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2015	1-151
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2015	1-153
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2014	1-171
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2015	1-195
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	31 mars 2015	1-221
cyberSanté Ontario	31 mars 2015	1-245
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2015	1-259
Fonds de reboisement	31 mars 2015	1-275
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2014	1-277
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2015	1-309
Metrolinx	31 mars 2015	1-323
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2015	1-347
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2014	1-369
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2015	1-389
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2015	1-401
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	31 mars 2015	1-419
Office ontarien de financement	31 mars 2015	1-451

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
- AgriCorp
- Commission des courses de l'Ontario
- Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
- Société ontarienne de financement de la croissance
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
- Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Gestionnaire indépendant du réseau électrique
- Hydro One Inc.
- Office de l'électricité de l'Ontario
- Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Pertes radiées des comptes
- Régie des alcools de l'Ontario
- Remises de revenus
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
- Portefeuille immobilier général
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
- Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin
- Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Action Cancer Ontario
- Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
- cyberSanté Ontario
- Ornge
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
- Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
- Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
- Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux
- Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
- Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
- Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
- Commission des parcs du Niagara
- Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
- La Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario
- Société du Centre des Congrès d'Ottawa
- Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
- Metrolinx

Ministère du Travail
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2014-2015 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le volume 2 contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Cancer Care Ontario
Action Cancer Ontario

620 University Avenue, Toronto ON, M5G 2L7
Tel: 416.971.9800 Fax: 416.971.6888
www.cancercare.on.ca

Le 10 juin, 2015

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de service aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Michael Sherar

Le vice-président et chef des finances,

Elham Kouchaki

Michael Sherar, PhD

Elham Kouchaki, BSc, CPA, CA

Ontario
Cancer Care Ontario
Action Cancer Ontario

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Action Cancer Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 08 juin 2017

Action Cancer Ontario

État de la situation financière

Au [illegible]

(en milliers de dollars)

	[illegible] $	[illegible] $
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	[illegible]	[illegible]
Placements (note 4)	[illegible]	[illegible]
Créances clients et charges payées d'avance (note 5)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Immobilisations (note 6)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	[illegible]	[illegible]
Passif à long terme		
Apports reportés pour immobilisations (note 8)	[illegible]	[illegible]
Charges complémentaires de retraite (note 9 b))	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Solde des fonds		
Dotation (note 2)	[illegible]	[illegible]
Affectations d'origine interne (note 2)	[illegible]	[illegible]
Affectations d'origine externe (note 2)	[illegible]	[illegible]
Administration générale – non grevé d'affectations (note 2)	[illegible]	[illegible]
Investissement en immobilisations (note 10)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

Engagements (note 15)

Passifs éventuels (note 16)

Garanties (note 17)

Approuvé par le conseil d'administration,

[signature], administrateur [signature], administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2015 $	2014 $	2015 $	2014 $	2015 $	2014 $
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	-	1 720 943	1 479 491	1 720 943	1 479 491
Apports en capital du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour les programmes intégrés de cancérologie	-	-	33 181	7 569	33 181	7 569
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 8)	-	-	13 476	39 115	13 476	39 115
Autres produits (note 12)	2 665	1 915	4 567	5 634	7 232	7 549
Produits de placement (note 11)	17	18	2 584	2 730	2 601	2 748
	2 682	1 933	1 774 751	1 534 539	1 777 433	1 536 472
Charges						
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	-	-	612 557	577 497	612 557	577 497
Services relatifs à la cancérologie et à la prévention	8	32	507 768	444 624	507 776	444 656
Programmes provinciaux de remboursement des médicaments	-	-	319 171	280 682	319 171	280 682
Services de dépistage	-	-	147 993	48 132	147 993	48 132
Salaires et avantages sociaux (note 9)	2 003	1 902	98 329	86 524	100 332	88 426
Apports en capital pour les services relatifs à la cancérologie	-	-	32 904	12 897	32 904	12 897
Autres charges de fonctionnement (note 13)	190	328	28 113	22 688	28 303	23 016
Amortissement des immobilisations	-	-	15 364	41 064	15 364	41 064
Services acquis	985	858	9 015	10 667	10 000	11 525
Recherche translationnelle clinique	-	-	3 344	4 102	3 344	4 102
Perte nette sur la sortie d'immobilisations	-	-	74	415	74	415
	3 186	3 120	1 774 632	1 529 292	1 777 818	1 532 412
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(504)	(1 187)	119	5 247	(385)	4 060

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés						
						2015	2014
	Dotation $	Origine interne $	Origine externe $	Administration générale – non grevé d'affectations $	Investissement en immobilisations $	Total $	Total $
Soldes des fonds, au 31 mars 2014	1 288	1 012	1 749	44 666	3 284	51 999	47 939
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(200)	(282)	(22)	119	-	(385)	4 060
Variation nette de l'investissement en immobilisations (note 10)	-	-	-	256	(256)	-	-
Virements interfonds (note 14)	-	(60)	4	56	-	-	-
Soldes des fonds, au 31 mars 2015	1 088	670	1 731	45 097	3 028	51 614	51 999

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015 $	2014 $
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(385)	4 060
Amortissement des immobilisations	15 364	41 064
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(13 476)	(39 115)
Perte nette sur la sortie d'immobilisations	74	415
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	243	221
Avantages complémentaires de retraite payés	(176)	(230)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients et charges payées d'avance	20 239	23 818
Créditeurs et charges à payer	(18 118)	(44 693)
	3 765	(14 460)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(6 517)	(33 857)
Produit sur la sortie d'immobilisations	-	88
	(6 517)	(33 769)
Activités de placement		
Produit des placements échus	93 078	102 096
Acquisition de placements	(94 504)	(93 137)
	(1 426)	8 959
Activités de financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	2 823	23 230
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(1 355)	(16 040)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	75 124	91 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	73 769	75 124

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'« organisme ») est un organisme gouvernemental provincial qui a la responsabilité d'assurer l'amélioration du rendement des systèmes de santé de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques de l'Ontario. L'organisme soutient aussi la réalisation des stratégies sur les temps d'attente, sur les services d'urgence et sur les autres niveaux de soins grâce à la collecte et à la diffusion d'informations qui permettront au gouvernement d'évaluer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins de qualité et efficaces. Il a également le mandat de trouver le financement permettant d'améliorer constamment le rendement du système de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au moment opportun, au bon endroit, à chacune des étapes de leur lutte contre le cancer.

Le rôle de l'organisme est aussi de collaborer avec les prestataires de soins de santé dans chaque région de la province afin de planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients; de soutenir les prestataires dans la prestation de soins de la plus haute qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur des données éprouvées; et de travailler de concert avec les administrateurs, les médecins et autres prestataires de soins pour améliorer l'efficience et l'efficacité du système.

L'organisme agit aussi à titre de leader dans la création et la mise en œuvre de modèles innovateurs de paiement, il met sur pied des programmes provinciaux conçus pour hausser le taux de participation aux examens de dépistage, il transpose les données issues des recherches en normes et lignes directrices, il transmet l'information aux décisionnaires provinciaux et il s'assure que les Ontariens peuvent compter sur des systèmes en cancérologie et en traitement des maladies rénales efficaces et de la plus haute qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est principalement financé par le ministère de la Santé et des soins de longue durée (« MSSLD ») de la province d'Ontario. L'organisme et le MSSLD ont conclu un protocole d'entente en vigueur le 2 décembre 2009. La Directive concernant les organismes et les nominations oblige tous les organismes à conclure un protocole d'entente avec le MSSLD.

L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, est exonéré d'impôt, à condition de satisfaire à certaines exigences de la Loi. Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement soustraites par le donateur. Les produits de placement affecté provenant des ressources du fonds de dotation sont comptabilisés comme produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe.

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne présente les fonds qui ont fait l'objet d'une affectation interne établie par le conseil d'administration en matière d'éducation, de recherche ou d'autres fins particulières.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur. Ces ressources servent principalement à la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins établies.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes de l'organisme et d'autres programmes qui sont financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées, les subventions affectées reçues du MSSLD et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant.

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le MSSLD et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports non affectés destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés pour immobilisations et sont amortis selon la même méthode que celles des immobilisations connexes.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes subséquentes, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Quant aux créances clients, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant recouvrable estimatif net, la perte étant comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés à une acquisition, une vente ou une émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour ces éléments qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés dans l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont inscrits à l'actif dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimative des actifs.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et le matériel sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à quatre ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être déterminée au prix d'un effort raisonnable au moment où le don a été reçu.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Régime de retraite et avantages complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, au moment où elles deviennent exigibles.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation de la dépréciation de la valeur comptable des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que les charges à payer et les créances clients relatives aux médicaments. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Trésorerie et équivalents de trésorerie – grevés d'affectations

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 417 $ (416 $ en 2014) grevé d'affectations puisqu'il s'agit de sommes liées à un régime de retraite qui a été dissous et elles sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation à des fins générales.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

4 Placements

	2015 $	2014 $
Certificats de placement garanti comme suit :		
au taux d'intérêt de 1,85 %, échéant le 5 septembre 2015	23 870	-
au taux d'intérêt de 1,77 %, remboursable à vue, échéant le 17 mars 2016	20 191	-
au taux d'intérêt de 1,80 %, remboursable à vue, échéant le 5 septembre 2015	10 103	-
au taux d'intérêt de 1,80 %, remboursable à vue, échéant le 5 septembre 2015	10 103	-
au taux d'intérêt de 1,90 %, échéant le 2 octobre 2015	10 636	-
au taux d'intérêt de 1,89 %, échéant le 3 novembre 2015	10 261	-
au taux d'intérêt de 1,90 %, échéant le 7 janvier 2016	10 224	-
au taux d'intérêt de 1,95 %, échéant le 5 septembre 2014	-	43 259
au taux d'intérêt de 1,70 %, échéant le 7 mai 2014	-	20 142
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 2 octobre 2014	-	10 443
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 30 octobre 2014	-	10 076
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 7 janvier 2015	-	10 042
	95 388	93 962

5 Créances clients et charges payées d'avance

	2015 $	2014 $
Créances clients	7 990	13 138
À recevoir du MSSLD	1 140	16 100
Charges payées d'avance	1 802	1 933
	10 932	31 171

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

6 Immobilisations

	2015		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	4 242	3 908	334
Mobilier de bureau et matériel	7 166	5 660	1 506
Améliorations locatives	5 052	4 194	858
Terrain et bâtiments	1	-	1
Logiciels	31 786	27 660	4 126
	48 247	41 422	6 825

	2014		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	308 520	173 498	135 022
Mobilier de bureau et matériel	6 146	4 748	1 398
Améliorations locatives	4 415	4 148	267
Terrain et bâtiments	1	-	1
Logiciels	51 352	35 603	15 749
	370 434	217 997	152 437

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'organisme a transféré la propriété du matériel de radiologie et celle des logiciels connexes aux hôpitaux ayant un programme intégré de cancérologie, où ce matériel a été installé. L'acquisition de ce matériel ayant été entièrement financé par une subvention d'équipement reportée, le transfert de propriété a été effectué à la valeur comptable nette, sans versement de produits, de sorte qu'aucun gain ou perte n'a été comptabilisé par l'organisme. Au moment du transfert de propriété, le coût du matériel était de 326 889 $ et son amortissement cumulé se chiffrait à 190 198 $.

Le coût des immobilisations comprend les logiciels en développement de 746 $ (997 $ en 2014) et les dépôts pour du matériel et des améliorations locatives de 766 $ (24 281 $ en 2014). Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

7 Créditeurs et charges à payer

	2015 $	2014 $
Comptes fournisseurs	50 102	69 182
Charges à payer	68 160	53 724
Somme due au MSSLD	8 134	21 609
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 3)	417	416
	126 813	144 931

8 Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous.

	2015 $	2014 $
Solde au début de l'exercice	153 393	169 278
Sommes reçues relativement à des immobilisations	2 823	23 230
Montants virés aux hôpitaux	(136 691)	-
Sommes comptabilisées à titre de produits	(13 476)	(39 115)
Solde à la fin de l'exercice	6 049	153 393

Les montants virés aux hôpitaux se rapportent aux transferts de propriété du matériel de radiologie (note 6).

Le solde des apports en capital reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	2015 $	2014 $
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	3 797	149 153
Apports non dépensés	2 252	4 240
	6 049	153 393

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

9 Avantages de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

a) *Régime de retraite*

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été le mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 7 264 $ (6 403 $ en 2014) et sont incluses dans les charges de retraite dans l'état des résultats, ce qui rend compte de la totalité des montants exigibles pour l'exercice.

b) Avantages complémentaires de retraite

Avant le 1er janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1er janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires de retraite uniquement à ses salariés retraités avant le 1er janvier 2006. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 176 $ (230 $ en 2014). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires de retraite est datée du 1er avril 2015 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2015.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous.

	2015 $	2014 $
Obligation au titre des prestations constituées	3 635	3 388
Pertes actuarielles non amorties	(1 197)	(1 017)
Avantages complémentaires de retraite	2 438	2 371

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des avantages sociaux futurs durant l'exercice.

	2015 $	2014 $
Avantages complémentaires de retraite au 1er avril 2014	2 371	2 380
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	243	221
Cotisation de capitalisation	(176)	(230)
Avantages complémentaires de retraite au 31 mars 2015	2 438	2 371

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015 $	2014 $
Coût financier	144	122
Amortissement des pertes actuarielles	99	99
Charge au titre des avantages	243	221

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	2015	2014
Taux d'actualisation	3,31 %	4,35 %
Taux de croissance des frais de médicaments	7,0 % en 2015 à 5 % en 2018 et par la suite	7,5 % en 2014 à 5 % en 2018 et par la suite
Taux de croissance des frais hospitaliers, des frais dentaires et d'autres frais médicaux	4 % par année	4 % par année
Durée moyenne résiduelle de vie d'un salarié (années)	10,22	11,22

10 Investissement en immobilisations

	2015 $	2014 $
Immobilisations	6 825	152 437
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations (note 8)	(3 797)	(149 153)
	3 028	3 284

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous.

	2015 $	2014 $
Acquisition d'immobilisations	6 517	33 857
Fonds affectés aux immobilisations	(4 811)	(33 210)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	13 478	39 118
Amortissement des immobilisations	(15 364)	(41 054)
Valeur comptable nette de la dotation en matériel des hôpitaux	(136 691)	-
Montant des apports reportés virés aux hôpitaux	136 691	-
Sortie d'immobilisations	(74)	(503)
	(256)	(1 805)

Action Cancer Ontario

Notes annexes

[illegible]

(en milliers de dollars)

11 Produits nets de placement

Des produits nets de placement de [illegible] (de [illegible] en 2014) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

12 Autres produits

	[illegible] $	[illegible] $
Fonds d'administration générale		
Santé publique Ontario	[illegible]	[illegible]
Partenariat canadien contre le cancer	[illegible]	[illegible]
Recouvrement de salaires	[illegible]	[illegible]
cyberSanté Ontario	[illegible]	[illegible]
Autres produits	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Fonds affectés		
Subventions	[illegible]	[illegible]

13 Autres charges de fonctionnement

	[illegible] $	[illegible] $
Fonds affectés		
Déplacements	[illegible]	[illegible]
Formation et publications	[illegible]	[illegible]
Charges générales de bureau	[illegible]	[illegible]
Matériel	[illegible]	[illegible]
Services-conseils	[illegible]	[illegible]
Autres charges	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Fonds d'administration générale		
Matériel	[illegible]	[illegible]
Charges générales de bureau	[illegible]	[illegible]
Coûts d'occupation	[illegible]	[illegible]
Services-conseils	[illegible]	[illegible]
Formation et publications	[illegible]	[illegible]
Déplacements	[illegible]	[illegible]
Honoraires professionnels	[illegible]	[illegible]
Autres charges	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

Action Cancer Ontario
Notes annexes
31 mars 2015

(en milliers de dollars)

14 Virements interfonds

	2015	2014
	$	$
Affectations d'origine interne au fonds d'administration générale	33	54
Virement du fonds affecté (affectations d'origine externe) au fonds d'administration générale (du fonds d'administration générale au fonds affecté [affectations d'origine externe])	(5)	17
	28	71

15 Engagements

a) Les paiements minimaux au titre de la location de locaux, de matériel informatique et de matériel de bureau qui sont exigibles aux termes des contrats de location-exploitation sont estimés comme suit pour les exercices clos les 31 mars :

	$
2016	7 003
2017	5 809
2018	3 040
2019	272
2020	4
	16 128

b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 3 031 $ (3 087 $ en 2014) pour l'acquisition de matériel, après déduction des dépôts présentés à la note 6.

16 Passifs éventuels

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), le régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des produits de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

17 Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des actions en justice, poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas à l'égard des frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le montant maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, actions en justice, poursuites et autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, l'accord ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

18 Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Il n'y a eu aucun changement important relatif à l'exposition à ces risques ou aux méthodes utilisées pour évaluer ces risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition au risque lié aux créances clients non réglées. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque de crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. La direction est d'avis que le risque lié aux créances clients est minime, car la plupart des créances clients sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par ceux-ci.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'organisme relativement aux créances clients en fin d'exercice se détaille comme suit :

	0 à 30 jours $	31 à 60 jours $	61 à 90 jours $	91 jours et plus $	Total $
Créances clients	7 475	182	29	304	7 990
À recevoir du MSSLD	1 140	-	-	-	1 140
Montant à recevoir	8 615	182	29	304	9 130

Aucune provision pour perte de valeur n'a été comptabilisée puisque rien n'indique que l'organisme ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque de taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et il n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et pouvant être rachetés à vue.

Au 31 mars 2015, une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant stables, aurait fait diminuer ou augmenter la valeur des placements d'environ 482 $.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles deviendront exigibles. L'organisme atténue son exposition au risque en ne contractant aucune dette, en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie au moyen d'un budget, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme advenant des sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	0 à 30 jours $	31 à 60 jours $	61 à 90 jours $	91 jours et plus $	Total $
Comptes fournisseurs	50 095	49	(107)	65	50 102
Charges à payer	68 087	-	-	73	68 160
Somme due au MSSLD	8 134	-	-	-	8 134
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	-	-	-	417	417
Montant à payer	126 316	49	(107)	555	126 813

19 Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des charges adoptée pour l'exercice considéré.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQIUN

Les états financiers de Agence de foresterie du parc Algonqiun au 31 mars 2015 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Public Health Ontario
PARTNERS FOR HEALTH

Santé publique Ontario
PARTENAIRES POUR LA SANTÉ

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de Santé publique Ontario (SPO) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptable professionnel agréé Canada (CPA).

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

SPO maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de SPO.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de SPO, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de SPO de manière éclairée.

Stephen D'Arcy, CPA, CA
Directeur général des Finances

Peter Donnelly
Président-directeur général

Juin 23, 2015

480 University Avenue, Suite 300, Toronto, ON M5G 1V2 OFFICE 647 260 7100 FAX 647 260 7600 www.publichealthontario.ca
480, avenue University, Toronto, ON M5G 1V2 BUREAU 647 260 7100 TÉLÉCOPIEUR 647 260 7600 www.publichealthontario.ca

Ontario
Agency for Health Protection and Promoti
Agence de protection et de promotion de la santé

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]** au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 23 juin 2015

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Au 31 mars

	2015 $	2014 $
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	**25 128**	29 906
Débiteurs *[note 3]*	**15 317**	4 262
Charges payées d'avance	**2 052**	2 194
Total de l'actif à court terme	**42 497**	36 362
Trésorerie soumise à restrictions *[note 4]*	**8 914**	9 079
Immobilisations, montant net *[notes 5 et 6]*	**101 895**	23 899
	153 306	69 340
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	**39 224**	34 170
Total du passif à court terme	**39 224**	34 170
Apports reportés au titre des immobilisations *[note 6]*	**104 252**	25 961
Apports reportés *[note 7]*	**2 417**	2 426
Passif au titre des prestations constituées *[note 8]*	**4 974**	5 224
Autres passifs	**2 439**	1 559
Total du passif	**153 306**	69 340
Engagements et éventualités *[note 11]*		
Actif net	**—**	—
	153 306	69 340

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2015 $	2014 $
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Activités de base	151 669	140 849
Centres de ressources en promotion de la santé	3 573	3 573
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations *[note 6]*	5 613	5 135
Autres subventions	1 854	1 563
Recouvrements divers	1 663	1 625
	164 372	152 745
CHARGES *[note 5]*		
Programme des laboratoires de santé publique	108 132	95 704
Programmes de sciences et de santé publique	39 511	39 919
Frais d'administration *[note 9]*	11 116	11 987
Amortissement des immobilisations	5 613	5 135
	164 372	152 745
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2015 $	2014 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(9 613)	(9 135)
Amortissement des immobilisations	9 613	9 135
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Augmentation des débiteurs *[note 10f]*	(1 456)	(1 206)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	142	(526)
Diminution de la trésorerie soumise à restrictions	1 658	298
Augmentation (diminution) des apports reportés	(9)	1 173
Augmentation (diminution) des autres passifs	980	(217)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer *[note 10f]*	(3 993)	336
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	(250)	(350)
Flux de trésorerie de fonctionnement	(4 519)	(472)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations *[note 10f]*	(74 562)	(6 754)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(74 562)	(6 754)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations *[note 10f]*	74 360	12 578
Flux de trésorerie de financement	74 360	12 578
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(4 778)	5 352
Trésorerie au début de l'exercice	29 906	24 554
Trésorerie à la fin de l'exercice	25 128	29 906

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [« AOPPS »] [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les inégalités en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui œuvrent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempte de l'impôt sur les bénéfices.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [« CCSP »] des Comptables professionnels agréés du Canada [« CPA Canada »]. L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de CPA Canada*.

Constatation des produits

Les apports sont constatés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir si le montant pour faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont comptabilisés initialement dans les comptes. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre d'apports reportés ou d'apports reportés au titre des immobilisations à leur comptabilisation initiale dans les comptes et puis comme produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(en milliers de dollars)

31 mars 2017

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports et les mises de fonds d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 50 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Véhicules	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenus aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges selon la comptabilisation *d'exercice*.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constitués à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction du coût financier moyen à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(en milliers de dollars)

31 mars 2019

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations et les hypothèses importantes employées dans les présents états financiers exigent du jugement et sont utilisées, entre autres, aux fins des salaires et des avantages à payer, des régimes d'avantages sociaux futurs des employés (crédits aux fins des indemnités de départ) et de la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2015 $	2014 $
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	11 099	1 498
Taxe de vente harmonisée	1 912	1 513
Divers	2 306	1 231
	15 317	4 262

Il n'existe aucun montant important qui est en souffrance ou qui a été déprécié.

4. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS

a) La trésorerie soumise à restrictions se compose de ce qui suit :

	2015 $	2014 $
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 4b)]*	8 735	8 820
Centre Shecki Hauser *[note 7a)]*	179	259
	8 914	9 079

La trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représente le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ *[note 8b)]* et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

4. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS (suite)

b) La continuité de la trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2015			
	Crédits aux fins des indemnités de départ $ *[note 7b)]*	**Autres crédits** $	**Projets d'investissement** $ *[note 6]*	**Total** $
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	**5 261**	**1 497**	**2 062**	**8 820**
Financement reçu	—	—	**69 712**	**69 712**
Intérêts gagnés	**79**	**20**	**221**	**320**
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions *[note 8b)]*	**(467)**	**(12)**	**(69 638)**	**(70 097)**
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice *[note 4a)]*	**4 873**	**1 505**	**2 357**	**8 735**

	2014			
	Crédits aux fins des indemnités de départ $ *[note 7b)]*	**Autres crédits** $	**Projets d'investissement** $ *[note 6]*	**Total** $
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	5 632	1 500	1 905	9 037
Financement reçu	—	—	11 452	11 452
Intérêts gagnés	64	17	71	152
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions *[note 8b)]*	(435)	(20)	(11 366)	(11 821)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	5 261	1 497	2 062	8 820

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2015

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2015		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Installations techniques	369	229	140
Autre équipement	30 069	23 231	6 838
Mobilier	3 776	2 164	1 612
Améliorations locatives	94 920	5 894	89 026
Immobilisations en cours	4 279	—	4 279
	133 413	31 518	101 895

	2014		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Installations techniques	369	192	177
Autre équipement	26 250	20 523	5 727
Mobilier	2 072	1 869	203
Améliorations locatives	7 641	3 459	4 182
Immobilisations en cours	13 610	—	13 610
	49 942	26 043	23 899

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2015

6. APPORTS REPORTÉS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2015 $	2014 $
Apports reportés au titre des immobilisations au début de l'exercice	**25 961**	26 510
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	**83 683**	4 515
Intérêts gagnés sur les apports non affectés	**221**	71
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	**(5 613)**	(5 135)
Apports reportés au titre des immobilisations à la fin de l'exercice	**104 252**	25 961
Apports reportés au titre des immobilisations non affectés *[note 4b)]*	**(2 357)**	(2 062)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	**101 895**	23 899

La trésorerie soumise à restrictions comprend un montant de 2 357 $ relatif aux apports reportés au titre des immobilisations non affectés [2 062 $ en 2014] *[note 4b)]*.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2015

7. APPORTS REPORTÉS

a) Les apports reportés sont composés de subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées aux fins suivantes :

	2015 $	2014 $
Crédits aux fins des indemnités de départ	**893**	1 004
Centre Sheela Basrur *[note 4a)]*	**179**	259
Divers	**1 345**	1 163
	2 417	2 426

b) Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre la trésorerie soumise à restrictions qui est détenue au titre des crédits aux fins des indemnités de départ et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS *[note 8b)]*.

c) Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes de sensibilisation du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Foundation détient 280 $ [250 $ en 2014] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^re^ Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies respectivement à 2 271 $ [2 474 $ en 2014], 3 062 $ [2 775 $ en 2014] et 534 $ [545 $ en 2014], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées offerts aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ces régimes, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite lié aux années de service. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée au 31 mars 2015. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Autres renseignements sur les régimes :

	2015 $	2014 $
Obligation au titre des prestations constituées	5 488	5 672
Actif des régimes	—	—
Déficit des régimes	5 488	5 672
Pertes actuarielles non amorties	(514)	(448)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**4 974**	5 224

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2015

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La continuité du passif au titre des prestations constituées aux 31 mars se compose de ce qui suit :

	2015 $	2014 $
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	**5 224**	5 554
Charge de l'exercice	**217**	105
Apports pour couvrir les prestations versées *[note 4b)]*	**(467)**	(435)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**4 974**	5 224

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2015 %	2014 %
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**2,00**	3,25
Taux de croissance de la rémunération	**2,25**	3,25
Taux d'inflation	**2,00**	2,25
Charges		
Taux d'actualisation	**3,25**	3,00
Taux de croissance de la rémunération	**3,25**	3,25
Taux d'inflation	**2,25**	2,25

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

9. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La directive à l'égard des personnes nommées par le gouvernement exige que la rémunération versée aux administrateurs soit divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, les administrateurs ont touché une rémunération de 34 $ [17 $ en 2014].

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et des charges à payer découlant de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des immobilisations reçues mais non payées de 15 618 $ au 31 mars 2015 [6 571 $ en 2014] et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

La variation des débiteurs se rapportant aux apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des apports à recevoir mais non reçus d'un montant de 11 099 $ au 31 mars 2015 [1 498 $ en 2014] et a également été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, le 15 décembre 2008.

b) L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes peuvent faire l'objet de cotisations ultérieures pour les écarts entre résultats et prévisions du groupe pour les années antérieures au cours desquelles l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2015, aucune cotisation n'avait été reçue.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2015

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

c) Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs de l'AOPPS envers Infrastructure Ontario sont comme suit :

	$
2016	18 015
2017	15 369
2018	14 721
2019	14 511
2020	12 248
Par la suite	270 816

12. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2015.

ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour protéger ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers internes rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière qu'elle diffuse, conformément aux règlements de l'Agence. Des vérifications internes sont réalisées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion des actifs, et des rapports sont présentés à la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son Comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de les approuver.

Le vérificateur général a examiné les états financiers. Il a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Rob Andrews
Président-directeur général

Dan Atkinson
Vice-président,
Finances et services internes

Toronto (Ontario)
Le 26 mars 2015

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
et au ministre des Finances

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne des eaux, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à donner une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification. J'ai effectué ma vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification convenant aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour justifier mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

[illegible]

Toronto (Ontario)
Le 26 mars 2015

Donnie Lyrik, MBA, CDA, CA, LPA
Vérificatrice générale

Bilan

pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs		
Actif à court terme :		
Placements de fonds liquides et à court terme (note 3a)	44 594	39 205
Débiteurs, montant net		
Municipalités et autres clients (note 3b)	20 823	22 062
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique	82	166
Taxe de vente harmonisée à percevoir	1 850	1 791
Charges payées d'avance	302	483
Portion à court terme des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées (note 2)	826	920
	68 527	64 565
Actif à long terme :		
Dépôts à terme (note 3a)	21 827	23 719
Sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées (note 2)	1 434	2 161
Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3c)	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net (note 4)	9 834	8 956
	153 095	154 836
Total des actifs	221 622	219 401

Bilan

pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Passifs et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	16 336	15 858
Portion à court terme des avantages sociaux futurs (note 6a)	3 747	3 085
	20 083	18 943
Passif à long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 6a)	12 571	12 853
Actif net	188 980	187 627
Éventualités (note 7a) et incertitude de mesure (note 1e)		
Total des passifs et de l'actif net	221 634	219 431

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net

pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	162 308	167 222
Droits	3 410	2 186
Total des revenus d'exploitation	165 718	169 408
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux (note 9a et note 9b)	72 031	72 791
Autres charges de fonctionnement	82 289	85 618
Amortissement des immobilisations corporelles	2 862	3 079
Total des charges de fonctionnement	157 182	161 488
Insuffisance des revenus par rapport aux charges — Exploitation des services publics	(1 464)	(2 080)
Intérêts sur les placements et les prêts en cours	2 901	2 914
Excédent des revenus sur les charges	1 361	834
Solde d'ouverture, actif net	167 627	166 813
Rajustement de l'actif net (note 6)	(20)	(20)
Solde de clôture, actif net	169 068	167 627

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Rentrées provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Insuffisance des revenus par rapport aux charges – Exploitation des services publics	(1 460)	(2 080)
Éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 655	3 079
Hausse des charges pour les avantages sociaux futurs	1 963	3 563
	3 358	4 562
Variation du fonds de roulement autre que les disponibilités		
Débiteurs	1 302	2 536
Charges payées d'avance	131	(42)
Créditeurs et charges à payer	450	(1 342)
Prestations de fin d'emploi prévues par la loi	(1 594)	(1 174)
	189	(20)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	3 547	4 542
Liquidités provenant des activités de placement		
Intérêt	2 852	2 914
Remboursement du capital sur prêts	821	904
Baisse (Hausse) des dépôts à long terme	1 892	(5 661)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement	5 565	(2 643)
Liquidités utilisées pour les activités de placement en immobilisations		
Immobilisations corporelles acquises	(3 703)	(2 323)
Liquidités utilisées pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net	(20)	(20)
Hausse (baisse) des placements de fonds liquides et à court terme	5 389	(644)
Solde d'ouverture, placements de fonds liquides et à court terme	39 205	39 849
Solde de clôture, placements de fonds liquides et à court terme	44 594	39 205

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

L'Agence a pour mission :

(a) d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et d'autres particuliers ou organismes à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées et d'autres services connexes en finançant, planifiant, aménageant, construisant et prodiguant ces services;

(b) de financer et promouvoir la mise au point, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;

(c) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario et ailleurs afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau;

(d) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario de façon à étayer les politiques provinciales relatives à l'utilisation des terres et des établissements.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) **Placements de fonds liquides et à court terme**

Les placements de fonds liquides et à court terme, y compris un portefeuille d'obligations, sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs. Les obligations sont censées être détenues jusqu'à l'échéance.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

(b) Immobilisations corporelles

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciel	2 à 7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(c) Constatation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tel qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent un taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients hors du cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, incluent une marge prédéterminée sur coût de revient.

(d) Instruments financiers

Un instrument financier est un actif qui finira par être réglé en espèces.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur coût, qui est plus ou moins égal à la juste valeur.

Les instruments financiers sont les suivants : placements de fonds liquides et à court terme, débiteurs, sommes à recevoir, portefeuille d'obligations, dépôts à terme, prêts en cours, créditeurs et charges à payer, et futurs avantages sociaux.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

1. 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au coût et qu'il n'y a pas de variation à comptabiliser pour la juste valeur.

e) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les éléments importants sur lesquels portent de telles estimations et hypothèses sont notamment la charge d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements additionnels deviennent disponibles à l'avenir.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui situent les taux d'intérêt entre 5,97 % et 10,52 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

(période de 12 mois commençant en janvier)	*(en milliers de dollars)*
2015	826
2016	579
2017	573
2018	227
2019	26
par la suite	29
	2 260
Moins : Tranche échéant à court terme	(826)
	1 434

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES *(suite)*

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'un réseau de canalisation d'eau qui a été terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses.

À l'exception de la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas de provision établie pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Liquidités et investissements

L'Agence a 66,4 millions de dollars dans des dépôts bancaires, des dépôts à terme et un portefeuille d'obligations. Ce montant est réparti comme suit :

	(en milliers de dollars)
Dépôts bancaires	15 492
Obligations à court terme (taux des coupons 2,24 % à 8,65 %)	5 200
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 1,91 % à 1,98 %)	23 902
Placements de fonds liquides et à court terme	44 594
Dépôts à terme venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 2,17 % à 2,25 %)	21 827
	66 421

La juste valeur des dépôts bancaires et des dépôts à terme approche leur valeur comptable et la juste valeur du portefeuille d'obligations à court terme s'élève à 5,107 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

3. INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

(b) Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au total des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements à court terme sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

	(en milliers de dollars)
0 à 60 jours	19 261
61 à 90 jours	233
91 à 120 jours	729
121 à 150 jours	56
Plus de 151 jours	544
Total des débiteurs, municipalités et autres clients	20 823

Un débiteur est considéré comme étant compromis lorsque le processus de règlement de différend a échoué et que le compte est transmis à un avocat pour que d'autres mesures soient prises. Au 31 décembre 2014, deux comptes étaient considérés comme étant compromis. Les soldes impayés s'élevaient au total à 0,3 million de dollars (en 2013, 0,3 million de dollars). Le montant net des débiteurs comprend une provision pour créances douteuses correspondant à 25 % des débiteurs datant de plus de 60 jours. L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

3. INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

(c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars ayant pour date d'expiration le 1er mars 2023 et assorti d'un taux d'intérêt variable de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de flux de trésorerie lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

(d) Autre

L'Agence est exposée à un faible risque associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou de prix autres sur ses instruments financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	*Coût*	Amortissement cumulé	**Chiffres nets 31 déc. 2014**	Chiffres nets 31 déc. 2013
Logiciel	**6 820**	1 738	**5 082**	2 740
Systèmes informatiques	5 537	**3 640**	**1 897**	**2 400**
Mobilier et agencements	167	**88**	**79**	101
Matériel roulant	5 160	**4 480**	**680**	1 330
Matériel informatique	3 910	2 418	**1 492**	1 724
Machines et matériel	751	382	**369**	**404**
Améliorations locatives	377	142	**235**	287
	22 722	12 888	**9 834**	**8 986**

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie d'un montant maximal de 14,7 millions de dollars pour les exercices 2012 à 2018 afin de moderniser l'infrastructure de technologie de l'information de l'Agence.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2015	1 903
2016	1 795
2017	1 633
2018	1 365
2019	922
par la suite	279
	7 897

6. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net au-delà des obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde d'ouverture sont attribuables aux frais juridiques qui avaient été prévus avant la création de l'Agence.

7. ÉVENTUALITÉS

a) Litiges

L'Agence est le défendeur dans plusieurs actions en justice qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La plupart des litiges sont couverts par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 $ et 100 000 $, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à l'action et la nature de l'action en justice. Pour l'instant, on ne peut en déterminer l'issue.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

7. ÉVENTUALITÉS *(suite)*

Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) a déposé une demande devant le Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) relativement aux rajustements salariaux imposés à des employés de l'Agence qui travaillent dans l'une des installations gérées. Certes, on ne peut prédire avec certitude l'issue de ce litige, mais une décision de la CRTO favorable au SEFPO pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de l'Agence.

b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. Au 31 décembre 2014, 4,9 millions de dollars de cette marge de crédit avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 16,3 millions de dollars (2013 – 16,0 millions de dollars), dont un montant de 3,7 millions (2013 – 3,1 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2014 était de 2,0 millions de dollars (2013 – 3,6 millions de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,7 millions de dollars (2013 – 3,3 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents en date du 31 décembre 2013 fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2014 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

(b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des actifs ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence, de 4,3 millions de dollars (2013 – 4,3 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

(c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

(i) L'Agence a reçu des revenus de 2,6 millions de dollars (2013 – 2,4 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.

(ii) L'Agence a reçu des revenus de 2,3 millions de dollars (2013 – 2,4 millions de dollars) du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE. De plus, l'Agence a reçu 0,2 million de dollars (2013 – 0,1 million de dollars) au titre du financement pour l'intervention d'urgence.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2014

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

(d) L'Agence a reçu des revenus de 0,7 million de dollars (2013 – 0,9 million de dollars) du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.

(e) Comme il est indiqué dans la note 3c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.

(f) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.

(g) L'Agence a des comptes créditeurs de 1,6 million de dollars (2013 – 1,5 million de dollars) à l'égard du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour le loyer qu'elle perçoit, déduction faite des impôts fonciers, relativement à un bien-fonds géré pour le compte du ministère.

Agricorp

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise l'étendue de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

Randy Jackson
Directeur général
Le 22 juin 2015

Erich Beiforss
Directeur des finances

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, C.A., M.P.A.

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2015

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2015	2014
Actifs				
Trésorerie	1 405 $	808 $	2 213 $	2 080 $
Placements (note 5)	4 737	825 498	830 235	784 610
Débiteurs (note 4)	3 661	8 356	12 015	13 836
Fonds administrés (note 3)	78 609	–	78 609	78 132
Charges payées d'avance	706	–	706	749
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	8 079	–	8 079	8 358
Immobilisations (note 6)	1 138	–	1 138	1 836
Total des actifs	**[illegible] $**	**[illegible] $**	**[illegible] $**	**[illegible] $**
Passifs et soldes des fonds				
Créditeurs et charges à payer	5 763 $	219 $	5 982 $	6 706 $
Primes et revenus reportés (note 9)	4 403	112 268	116 671	22 725
Provisions pour indemnités	–	6 240	6 240	6 508
Fonds administrés (note 3)	78 609	–	78 609	78 132
Total des passifs	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**
Soldes des fonds	8 460	801 581	810 041	760 089
Gains de réévaluation cumulés	–	13 351	13 351	13 858
Total des passifs et des soldes des fonds	**[illegible] $**	**[illegible] $**	**[illegible] $**	**[illegible] $**

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration

Rod Stork
Vice-président

Randy Jackiw
Directeur général

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2015	2014
Revenus				
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (note 8)	40 133 $	– $	40 133 $	47 260 $
Primes des producteurs	–	57 765	57 765	63 957
Financement – Ontario et Canada	–	86 860	86 860	96 192
Ventes, services de consultation et autres services	844	–	844	848
Revenus de placements	00	20 042	20 142	20 414
Total des revenus	**41 057**	**164 667**	**205 724**	**228 671**
Charges				
Indemnités	–	85 601	85 601	89 257
Réassurance (note 10)	–	9 219	9 219	17 133
Administration (note 16)	40 935	–	40 935	48 017
Créances irrécouvrables	–	12	12	8
Total des charges	**40 935**	**94 832**	**135 767**	**154 415**
Excédent des revenus par rapport aux charges	122	69 835	69 957	74 256
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 338	731 746	740 084	665 828
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	**8 460 $**	**801 581 $**	**810 041 $**	**740 084 $**

Opérations entre apparentés (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	2015	2014
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	13 454 $	19 957 $
Gains (pertes) non réalisés imputables aux placements de portefeuille	(103)	(6,503)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	**13 351 $**	**13 454 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport	122 $	69 835 $	69 957	74 256 $
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
Amortissement des immobilisations	1 527	–	1 527	2 488
Total	**1 649**	**69 835**	**71 484**	**76 744**
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	3 584	(1 765)	1 819	(713)
Charges payées d'avance	43	–	43	203
Actif au titre des prestations constituées	(621)	–	(621)	(1 815)
Créditeurs et charges à payer	(565)	(157)	(722)	915
Primes et revenus reportés	(669)	(2 385)	(3 054)	(10 977)
Provision pour indemnités	–	(2 259)	(2 259)	4 826
Total	**1 772**	**(6 566)**	**(4 794)**	**(7 561)**
Activités d'investissement				
(Augmentation) des placements	(1 764)	(63 861)	(65 625)	(61 742)
Pertes non réalisées sur les placements	–	(103)	(103)	(6 503)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisation	(829)	–	(829)	(1 001)
Total	**(2 593)**	**(63 964)**	**(66 557)**	**(69 246)**
Augmentation (diminution) de la trésorerie	828	(695)	133	(63)
Trésorerie au début de l'exercice	577	1 503	2 080	2 143
Trésorerie à la fin de l'exercice	**1 405 $**	**808 $**	**2 213 $**	**2 080 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1er janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).

Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences légales et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé

selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles. Agricorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'État de la situation financière.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la valeur juste :

Niveau 1
Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2
Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3
Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente une estimation du coût des indemnités futures potentielles, qui se rapportent principalement au programme Assurance-production, puisque cette provision vise les cultures de la campagne agricole précédente qui n'ont pas été récoltées avant la fin de l'exercice financier en raison des conditions météorologiques.

3. Fonds administrés

Agricorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et des programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est

assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

À partir de l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'Avenir 2 » sur la politique agricole, et il offre maintenant un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR.

Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR - céréales et oléagineux (« PGR-CO »)
Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)
Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR - Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)
Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme

une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

d) Programme d'aide financière aux apiculteurs (« PAFA »)

Le PAFA est entré en vigueur le 30 avril 2014. Le programme offrait une aide financière aux apiculteurs admissibles de l'Ontario qui ont dû faire face à des taux de mortalité exceptionnellement élevés chez les abeilles en 2014. Ce programme a été renouvelé en 2015 afin d'aborder les enjeux persistants liés à la mortalité chez les abeilles. Le PAFA est entièrement financé par l'Ontario.

e) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques exemples de ces programmes :

Programme pilote de gestion des risques (« PGR pilote »)

Le PGR pilote est entré en vigueur le 16 août 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. Ce programme offrait aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme était entièrement financé par l'Ontario et constituait une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduisait donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

L'accord conclu entre le MAAARO et Agricorp pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1er avril 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, les producteurs déposaient dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante était également versée au compte par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de l'Ontario. Les indemnités étaient payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne devait pas dépasser le montant total des fonds disponibles du compte.

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 $ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2015	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2015
Agri-stabilité	66 792 $	36 077 $	20 691 $	1 054 $	(58 668) $	65 946 $
PGR-CO	35	–	31 710	(19)	(31 523)	203
PGR-BÉT	1 798	–	11 955	(421)	(11 030)	2 302
PGR-PAGR	7 543	–	22 730	727	(24 269)	6 731
PSAG	2 374	–	–	155	(47)	2 482
PAFA	–	–	3 605	22	(3 154)	473
Autres	590	–	343	(114)	(347)	472
Total	**79 132 $**	**36 077 $**	**91 034 $**	**1 404 $**	**(129 038) $**	**78 609 $**

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2015 $	2014 $
Financement gouvernemental – Canada	9 236	10 086
Financement gouvernemental – Ontario	1 633	4 711
Autres	1 233	936
	12 102	15 733
Moins : Provision pour créances douteuses	(87)	(1 899)
	12 015 $	**13 834 $**

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

a) Profil du portefeuille

Les placements à court terme sous forme de dépôt à vue sont comptabilisés au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur. Les autres placements sont évalués à leur juste valeur :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Court terme	535 855 $	419 181 $
Obligations à long terme		
Gouvernement du Canada	–	8 895
Province de l'Ontario	82 441	97 864
Autres gouvernements provinciaux	108 070	167 021
Services public provinciaux	42 110	48 934
Institutions financières	61 759	22 715
	294 380	345 429
Total des placements	**830 235 $**	**764 610 $**

b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2015	2014
Moins de 1 an	535 855 $	419 181 $
De 1 an à 3 ans	217 842	200 063
De 3 à 5 ans	76 538	145 366
Total	**830 235 $**	**764 610 $**

c) Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur marchande de l'ensemble des placements a été déterminée à l'aide de données de niveau 1 [note 2(e)].

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2015	Valeur comptable nette 2014
Mobilier et agencements	1 215 $	1 190 $	25 $	62 $
Matériel informatique	4 335	3 747	588	687
Améliorations locatives	1 950	1 923	27	38
Logiciels	12 919	12 421	498	1 049
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	**20 419 $**	**19 281 $**	**1 138 $**	**1 836 $**

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements sous forme de dépôt à vue, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des autres placements est fondée sur les cours du marché.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,98 % (2014 – 3,63 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A- » fondée sur les cotes de notation A.M. Best et Standard and Poors. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont revisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministère des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agristabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGRCO, du PGR-BET, du PGR-PAGR et du PAFA sont financés par l'Ontario.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 15,3 millions de dollars (2014 – 17,7 millions de dollars) payées en avance au titre de l'Assurance-production pour les cultures qui n'ont pas encore été récoltées. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 1,1 million de dollars (2014 – 1,8 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,3 millions de dollars (2014 – 3,2 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2014 supérieures à 398 millions de dollars jusqu'à concurrence de 538 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole 2014 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2014 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2015. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes se situant entre 16 % et 19 % de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 3,55 milliards de dollars) (2014 – 3,53 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein et à temps partiel. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	36 239 $	31 006 $
Coût des services rendus	2 369	2 100
Intérêts débiteurs	2 408	2 236
Cotisations salariales	1 463	1 621
Prestations versées	(2 022)	(666)
Perte (gain) actuarielle	-	(58)
Solde à la fin de l'exercice	**40 457 $**	**36 239 $**

(en milliers de dollars)	2015	2014
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	45 021 $	39 823 $
Rendement réel des actifs du régime	5 206	5 671
Cotisations patronales	2 262	3 773
Cotisations salariales	1 463	1 621
Prestations versées	(2 952)	(866)
Juste valeur à la fin de l'exercice	**52 000 $**	**45 021 $**
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	11 563 $	6 782 $
(Gain) actuariel non amorti	(4 584)	(2 424)
Actif au titre des prestations constituées	**6 979 $**	**4 358 $**

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2015 %	2014 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	4,5	4,5
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	4,5	4,5
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	4,5	4,5
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 359 $	2 100 $
Intérêts débiteurs	2 400	2 236
Rendement prévu des actifs du régime	(2 982)	(2 417)
Amortissement d'une perte non constatée	(134)	38
Charge nette du régime de prestations	**1 643 $**	**1 957 $**

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2015 % du régime	2014 % du régime
Actions canadiennes	30,2	30,2
Actions américaines	17,2	16,3
Actions internationales	14,8	15,3
Obligations	24,6	23,8
Titres immobiliers	6,2	6,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,0	8,0
Valeur totale du fonds	**100,0**	**100,0**

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des actifs des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 1,7 million de dollars.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1er janvier 2014. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,4 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un excédent de solvabilité et de liquidation de 2,3 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite devrait être complétée au 1er janvier 2017.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées non échues de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2016	2 626 $
2017	588
2018	176
2019	21
2020	–
Total	**3 409 $**

Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Agricorp a versé 281 296 dollars (2014 – 299 377 dollars) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, Agricorp a versé 1,6 million de dollars (2014 – 1,7 million de dollars) à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour la location des locaux de son siège social. Agricorp a généré des revenus reportés de 55,6 millions de dollars (2014 – 62,7 millions de dollars) auprès du MAAARO comme représentant sa part des primes d'Assurance-production et du fonds de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires (en dollars réels)

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 47 804 $ (2014 – 36 333 $). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2015 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario :

http://www.fin.gov.on.ca/en/publications/salarydisclosure/pssd/orgs-tbs.php?organization=crown&year=2014

Pour l'année civile 2014, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Avantages	Rémunération imposables
Bedford, Erich	Directeur des finances	163 639 $	606 $
Jenkins, Randy	Directeur général	184 356	12 263
Laflamme, Doug	Dirigeant principal de l'information	185 848	688
Meloney, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	146 520	557
Vicek, Mike	Directeur principal du développement des programmes	145 200	541

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

15. Coûts de restructuration

Au cours de l'exercice 2013-14, Agricorp, dans le cadre de ses efforts continus de rationalisation des opérations et de l'accroissement de l'efficience, a dû engager des dépenses non récurrentes de 2,7 millions de dollars en vue de réduire son effectif et de quitter certains locaux avant la fin des contrats de location. Ces coûts comprennent un montant de 1,6 million de dollars en salaires et en avantages sociaux et un montant de 0,6 million de dollars en coûts liés aux installations; ces coûts sont inclus dans le montant total des frais d'administration (note 16).

16. Administration

Le tableau suivant est un résumé des frais d'administration pour l'exercice:

(en milliers de dollars)	2015	2014
Salaires et avantages sociaux	30 988 $	35 866 $
Installations	1 799	2 572
Amortissement	1 527	2 488
Matériel et entretien	2 615	2 353
Services de consultation et services professionnels	1 389	2 142
Frais de téléphone et frais postaux	997	1 072
Frais de bureau	762	699
Utilisation d'un véhicule et déplacements	616	588
Autres	242	237
Total	**40 935 $**	**48 017 $**

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur précise l'entendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Robert W. Ward
Président-directeur générale

Le 27 mai, 2015

Michelle Seguin
Directrice générale de l'administration et vice-président
Le 27 mai, 2015

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du verificateur general de l'Ontario

Rapport de l'auditeur independant

A Aide juridique Ontario
eta la procureure generale de l'Ontario

J'ai effectue l'audit des etats financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les etats des resultats, des variations de l'actif net et des flux de tresorerie pour l'exercice clos a cette date, ainsi qu'un resume des principales methodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilite de la direction pour les etats financiers

La direction est responsable de la preparation et de la presentation fidele de ces etats financiers conformement aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du controle interne qu'elle considere comme necessaire pour permettre la preparation d'etats financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci resultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilite de l'auditeur

Ma responsabilite consiste a exprimer une opinion sur les etats financiers, sur la base demon audit. J'ai effectue mon audit selon les normes d'audit generalement reconnues du Canada. Ces normes requierent que je me conforme aux regles de deontologie et que je planifie et realise l'audit de fayon a obtenir l'assurance raisonnable que les etats financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en reuvre de procedures en vue de recueillir des elements probants concernant les montants et les informations fournis dans les etats financiers. Le choix des procedures releve du jugement de l'auditeur, et notamment de son evaluation des risques que les etats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci resultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'evaluation de ces risques, l'auditeur prend en consideration le controle interne de l'entite portant sur la preparation et la presentation fidele des etats financiers afin de concevoir des procedures d'audit appropriees aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacite du controle interne de l'entite. Un audit comporte egalement l'appreciation du caractere approprie des methodes comptables retenues et du caractere raisonnable des estimations comptables faites par la direction , de meme que l'appreciation de la presentation d'ensemble des etats financiers.

J'estime que les elements probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropries pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

A mon avis, les etats financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidele de la situation financiere d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des resultats de son exploitation et de ses flux de tresorerie pour l'exercice clos a cette date, conformement aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La verificatrice generale,

Toronto (Ontario)
Le 27 mai 2015

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e etage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
Telecopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Aide juridique Ontario

Bilan

	31 mars **2015** (en milliers de dollars)		31 mars 2014 (en milliers de dollars)	
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**15 627**	$	24 648	$
Placements à court terme (note 4)	**38 829**		24 758	
Charges payées d'avance et autres actifs	**1 981**		1 714	
Comptes clients (note 3 a))	**15 598**		16 762	
Autres débiteurs (note 3 b))	**14 484**		18 795	
	86 519	$	86 677	$
Placements à long terme (note 4)	**– $**		3 900	$
Comptes clients à long terme (note 3 a))	**22 862**		21 886	
Immobilisations (note 5)	**7 572**		5 190	
TOTAL DE L'ACTIF	**116 953**	$	117 653	$
PASSIF ET ACTIF NET				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 6)	**88 292**	$	92 726	$
Apports reportés (note 7)	**6 600**		5 600	
Subventions reportées (note 8)	**934**		2 388	
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	**1 237**		918	
	97 063	$	101 632	$
Réserve pour éventualités (note 13)	**6 400**		6 400	
Actif net				
Excédent net accumulé	**– $**		4 431	$
Actif net grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	**13 490**		5 190	
	13 490		9 621	
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**116 953**	$	117 653	$

Au nom du conseil d'administration :

Président

Aide juridique Ontario

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Total du financement du gouvernement (note 1 a))	**363 111 $**	350 235 $
Fondation du droit de l'Ontario (note 8)	**29 179**	25 618
Contributions des clients	**9 883**	10 002
Comptes clients et autres recouvrements	**763**	1 123
Revenu de placement (note 4)	**599**	409
Produits divers	**632**	660
TOTAL DES PRODUITS	**404 167 $**	388 047 $
CHARGES		
Programmes des clients		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – causes majeures	**25 560 $**	25 560 $
Droit criminel – autres	**76 324**	78 764
Total partiel	**101 884**	104 324
Droit de la famille	**49 837**	45 245
Immigration et réfugiés	**16 039**	15 167
Autres domaines du droit civil	**5 781**	5 422
Total partiel	**173 541**	170 158
Conférences de règlement	**137**	85
Bureaux du droit de la famille	**7 928**	6 444
Bureaux du droit criminel	**1 331**	755
Bureau du droit des réfugiés	**3 064**	2 431
Stagiaires en droit	**2 466**	2 190
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	**1 842**	1 791
Total partiel	**190 309**	183 854
Programme des avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	**49 443**	45 173
Services élargis	**1 766**	1 511
Total partiel	**51 209**	46 684

Aide juridique Ontario

État des résultats (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
CHARGES (suite)		
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 10)	**77 971**	72 093
Sociétés étudiantes de services d'aide juridique	**4 399**	3 390
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	**1 516**	34
Total partiel	**83 886**	75 517
Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	**1 808**	745
Total partiel	**1 808**	745
Soutien aux programmes		
Activités régionales	**2 311**	1 887
Services – bureaux régionaux et de districts	**15 282**	13 766
Centre de service à la clientèle	**8 283**	5 607
Total partiel	**25 876**	21 260
TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS	**353 088**	328 060
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	**3 599**	3 365
Services aux avocats et paiements	**2 179**	1 948
Total partiel	**5 778**	5 313
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	**35 070**	32 301
Amortissement	**2 413**	1 915
Créances irrécouvrables	**3 949**	6 306
Total partiel	**41 432**	40 522
TOTAL DES DÉPENSES	**400 298 $**	373 895 $
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**3 869 $**	14 152 $

Aide juridique Ontario

État des variations de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	Actif net grevé d'affectations d'origine interne (note 9 b))	Excédent accumulé (note 1 c))	2015 Total	2014 Total
Actif net au début de l'exercice	5 190 $	4 431 $	9 621 $	(4 531) $
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	–	3 869	3 869	14 152
Transfert à l'actif net grevé d'affectations d'origine interne	8 300	(8 300)	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	13 490 $	– $	13 490 $	9 621 $

Aide juridique Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Flux de trésorerie liés aux :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	3 869 $	14 152 $
Rajustements pour rapprocher l'excédent des produits par rapport aux charges et les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations	2 413	1 915
Cotisations patronales aux régimes de retraite	(5 062)	(2 918)
Charge de retraite	5 381	3 170
Variation des soldes hors trésorerie :		
Comptes clients	1 164	1 330
Autres débiteurs	4 311	711
Charges payées d'avance et autres actifs	(267)	(367)
Créditeurs et charges à payer	(4 434)	1 322
Intérêts courus sur les placements	(171)	(125)
Apports reportés	1 000	3 850
Subventions reportées	(1 454)	(30)
Comptes clients à long terme	(976)	751
	5 774 $	23 761 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	(10 000) $	(16 400) $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(4 795) $	(2 222) $
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(9 021)	5 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	24 648	19 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	15 627 $	24 648 $

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables

31 mars 2015

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1er avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à la Société le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation de services d'aide juridique;
- constater les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et rentable.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité des Comptables Professionnels Agréés du Canada pour le secteur public* [« SP »], ainsi qu'aux normes comptables SP 4200 à SP 4270 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, ce qui constitue les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2015

INSTRUMENTS FINANCIERS
Les instruments financiers sont classés soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Les placements présentés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que de placements dans des fonds communs et de placements dans des titres à revenu fixe qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par la Société au moment de leur acquisition. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Tout gain ou perte de réévaluation est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et le montant cumulé est reclassé à l'état des résultats au moment de la cession ou du règlement.

Les placements dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement, selon la méthode de l'amortissement linéaire, diminué de toute provision pour dépréciation.

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées selon la date de transaction.

Les autres instruments financiers, dont les comptes clients et les créditeurs et les charges à payer, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

CONSTATATION DES PRODUITS
La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes et ils sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de produits lorsque la Société comptabilise la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, les coûts et les règlements sont constatés comme produits au moment où ils surviennent.

Le revenu de placement, qui est composé d'intérêts, est constaté dans l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

CONSTATATION DES CHARGES
Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme de certificats d'aide juridique comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus mais non encore facturés.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2015

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant au comptant connu, dont la valeur est peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est de généralement un an ou moins.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	– 5 ans
Matériel informatique	– 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	– 3 à 7 ans
Améliorations locatives	– sur la durée du bail

RÉGIMES D'AVANTAGES DES SALARIÉS

La Société comptabilise ses obligations au titre d'un régime à prestations déterminées des salariés et les coûts connexes. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les salariés est calculé de manière actuarielle selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Le coût des avantages liés aux congés de maladie dont les droits ne s'acquièrent pas est également calculé de manière actuarielle selon les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la période résiduelle moyenne estimative de service des salariés actifs. Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les passifs sont évalués à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du coût d'emprunt de la Société.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant constaté des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant constaté des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour comptes clients, les frais juridiques au titre de services rendus mais non encore facturés et les prestations de retraite constituées.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2015

1. Financement du gouvernement

Selon l'article 11 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le ministère de la Procureure générale (« MPG ») et la Société.

Le dernier protocole d'entente a été signé le 12 novembre 2014.

a) La Société dépend de la province d'Ontario sur le plan économique, et les apports comptabilisés de la province d'Ontario ont été comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Apports	968 999 $	930 200 $

Dans le cadre de l'annonce du budget de 2013 en août 2013, la province d'Ontario a offert à la Société un financement de 30 millions de dollars sur une période de trois ans à partir de 2013-2014. Ce montant doit être utilisé pour améliorer les services en droit de la famille et la capacité dans plus de collectivités et de cliniques de services juridiques. La tranche de 2014-2015 du montant de 30 millions de dollars a été de 10 millions de dollars, dont la somme de 9 millions de dollars a été accrue par un montant correspondant constaté dans les produits tirés du financement du gouvernement. Aide juridique Ontario a demandé et reçu l'approbation du MPG de reporter 1 million de dollars à 2014-2015.

Dans les budgets provinciaux de 2014 et 2015, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à fournir à un plus grand nombre d'Ontariens un meilleur accès à la justice en haussant le seuil d'admissibilité financière de 6 % sur quatre ans. La première hausse a eu lieu le 1er novembre 2014, les trois autres entrent en vigueur les 1er avril 2015, 2016 et 2017. Par conséquent, Aide juridique Ontario a reçu 8,4 millions de dollars de la province d'Ontario en 2014-2015, et la province s'est engagée à accroître le financement de 31,3 millions de dollars en 2015-2016, de 46,8 millions de dollars en 2016-2017 et de 67,3 millions de dollars en 2017-2018. Aide juridique Ontario a dépensé 8,4 millions de dollars et constaté un montant correspondant dans les produits tirés du financement du gouvernement.

b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2015 comprennent un montant de 50,7 millions de dollars (51,1 millions de dollars en 2014) qui représente une attribution de fonds provenant du versement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés pour contraintes excessionnelles, conformément à une entente de partage des frais.

c) Le paragraphe 68(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation de la procureure générale, de reporter tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances n'exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 68(2).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

2. Marge de crédit

La marge de crédit d'un montant de 5,0 millions de dollars existant en 2014 a été annulée au début de l'exercice 2014-2015.

3. Débiteurs

a) Comptes clients

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution, en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

31 mars 2015 (en milliers de dollars)	**Total $**	**1-30 jours**	**31-60 jours**	**61-90 jours**	**Plus de 90 jours**
Comptes clients	**70 868 $**	**184 $**	**800 $**	**249 $**	**69 635 $**
Moins : provision pour dépréciation	**(32 408)**	**(64)**	**(448)**	**(134)**	**(31 762)**
Comptes clients, montant net	**38 460 $**	**120 $**	**352 $**	**115 $**	**37 873 $**

31 mars 2014 (en milliers de dollars)	**Total $**	**1-30 jours**	**31-60 jours**	**61-90 jours**	**Plus de 90 jours**
Comptes clients	70 761 $	131 $	308 $	406 $	69 916 $
Moins : provision pour dépréciation	(32 113)	(54)	(130)	(181)	(31 748)
Comptes clients, montant net	38 648 $	77 $	178 $	225 $	38 168 $

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Comprend		
Comptes clients (sans privilège) à court terme	**15 598 $**	16 762 $
Comptes clients (avec privilège) à long terme	**22 862**	21 886
	38 460 $	38 648 $

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

3. Débiteurs (suite)

b) Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont principalement composés de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada ainsi que du ministère de la Justice (« MJ ») fédéral et du MPG pour les causes visées par le protocole.

31 mars 2015 (en milliers de dollars)	**Total $**	**1-30 jours**	**31-60 jours**	**61-90 jours**	**Plus de 90 jours**
Causes visées par le protocole du MPG	**3 908 $**	**1 329 $**	**– $**	**– $**	**2 579 $**
Causes visées par le protocole du MJ	**524**	**454**	**56**	**14**	**–**
TVH à recevoir	**7 519**	**3 100**	**2 032**	**–**	**2 387**
Fondation du droit de l'Ontario	**2 061**	**2 061**	**–**	**–**	**–**
Autres débiteurs	**472**	**472**	**–**	**–**	**–**
Total des autres débiteurs	**14 484 $**	**7 416 $**	**2 088 $**	**14 $**	**4 966 $**

31 mars 2014 (en milliers de dollars)	**Total $**	**1-30 jours**	**31-60 jours**	**61-90 jours**	**Plus de 90 jours**
Causes visées par le protocole du MPG	4 752 $	1 798 $	– $	– $	2 954 $
Causes visées par le protocole du MJ	479	276	–	203	–
TVH à recevoir	9 991	4 840	2 507	101	2 543
Fondation du droit de l'Ontario	3 240	3 240	–	–	–
Autres débiteurs	333	259	–	–	74
Total des autres débiteurs	18 795 $	10 413 $	2 507 $	304 $	5 571 $

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

4. Placements

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Certificats de placement garanti	**38 400 $**	28 400 $
Intérêts courus	**429**	258
	38 829	28 658
Placements à court terme	**38 829**	24 758
Placements à long terme	**– $**	3 900 $

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du *Règlement de l'Ontario 107/99* pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada, des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti émis ou garantis par des institutions financières canadiennes ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2015 sont conformes aux exigences de la loi. Il n'y avait pas de placements à long terme détenus au 31 mars 2015 (placements de 3,9 millions de dollars en 2014). Une tranche de 3,9 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2014) du total des placements à court terme de 38,4 millions de dollars (24,5 millions de dollars en 2014) porte intérêt à taux fixe et le montant résiduel de 34,5 millions de dollars (22 millions de dollars en 2014) est investi à des taux d'intérêt variables.

La Société a réalisé un revenu de placement de 0,599 million de dollars en 2015 (0,409 million de dollars en 2014).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

5. Immobilisations

	2015 (en milliers de dollars)		2014 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	**271 $**	**154 $**	908 $	808 $
Matériel informatique	**5 019**	**2 360**	5 197	2 775
Améliorations locatives	**6 003**	**2 997**	5 086	2 418
Logiciels pour toute l'entreprise	**17 753**	**15 963**	15 628	15 628
	29 046 $	**21 474 $**	26 819 $	21 629 $
Valeur comptable nette		**7 572 $**		5 190 $

6. Créditeurs et charges à payer

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques		
– charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	**20 185 $**	17 997 $
– estimations des services rendus, mais non encore facturés	**57 054**	61 376
Incitations à la location	**780**	1 002
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	**8 813**	11 357
Indemnités de vacances	**1 460**	994
	88 292 $	92 726 $

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

7. Apports reportés

La Société a reçu les fonds suivants qui ont été reportés à des périodes futures :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	**5 600 $**	1 750 $
Financement provincial reçu (note 1 a))	**10 000**	10 000
Montants comptabilisés à titre de produits	**(9 000)**	(6 150)
Solde à la fin de l'exercice	**6 600 $**	5 600 $

8. Subventions reportées

La Société a reçu les fonds suivants de la Fondation du droit de l'Ontario pour des projets futurs :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	**2 388 $**	2 418 $
Montants comptabilisés à titre de produits	**(1 454)**	(30)
Solde à la fin de l'exercice	**934 $**	2 388 $

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

a) Chaque année, le conseil d'administration détermine le montant, le cas échéant, à transférer entre le surplus (déficit) accumulé et l'actif net grevé d'affectations d'origine interne. Ces montants grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent servir à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. L'actif net grevé d'affectations d'origine interne se compose de ce qui suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Investi dans les immobilisations (note 9 b))	**7 572 $**	5 190 $
Grevé d'affectations d'origine interne pour le projet d'emplacement conjoint des cliniques spécialisées (note 9 c) i))	**3 000**	-
Grevé d'affectations d'origine interne pour le volet non capitalisé du coût des hausses tarifaires (note 9 c) ii))	**2 918**	-
	13 490 $	5 190 $

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne (suite)

b) Le placement dans les immobilisations représente le montant de l'actif net qui ne peut être utilisé à d'autres fins, ayant servi à financer l'achat d'immobilisations. Les variations de l'actif net investi dans les immobilisations au cours de l'exercice englobent ce qui suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	**5 190 $**	4 883 $
Achat d'immobilisations	**4 795**	2 222
Amortissement	**(2 413)**	(1 915)
Solde à la fin de l'exercice	**7 572 $**	5 190 $
Représentés par		
Immobilisations (note 5)	**7 572 $**	5 190 $

c) i) Les montants mis de côté par le conseil d'administration totalisant 3 millions de dollars, qui représentent les réserves grevées d'affectations à utiliser aux fins des améliorations locatives, ont trait à l'emplacement conjoint des cliniques spécialisées.

ii) En 2010, le MPG, Aide juridique Ontario et la Criminal Lawyers Association ont signé un protocole d'entente qui prévoyait sept hausses tarifaires de 5 % sur six ans. Le MPG s'est engagé à financer le coût de ces hausses tarifaires à concurrence de 35,0 millions de dollars; ce montant est inclus dans le montant initial de 60,0 millions de dollars relatif au nouveau financement de base offert à la Société. Le MPG et Aide juridique Ontario se sont engagés à faire tout leur possible pour financer tous les coûts excédentaires. Aide juridique Ontario fait déjà de son mieux pour respecter cet engagement. Le coût total de ces hausses tarifaires qui sera entièrement réalisé par la Société en 2017-2018 est estimé à 49,0 millions de dollars. Le MPG a avisé Aide juridique Ontario que, en raison des contraintes imposées par le gouvernement, Aide juridique Ontario doit combler la différence, soit environ 14 millions de dollars, à même le montant qu'elle reçoit actuellement. Par conséquent, le conseil d'administration a constitué une réserve grevée d'affectations de 2,918 millions de dollars pour compenser le passif futur au titre de ce volet non capitalisé du coût des hausses tarifaires.

10. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la collectivité qu'elles servent, sur une base autre que la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organisations constituées en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période visée par le financement.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

10. Cliniques de services juridiques (suite)

Le total du financement versé aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques et pour le compte de celles-ci	**77 971 $**	72 093 $

11. Engagements et éventualités

a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2015, selon les estimations de la direction, la Société pourrait être toujours responsable des certificats émis le 31 mars 2015 ou avant cette date, pour un montant total de 55,6 millions de dollars (59,4 millions de dollars en 2014), en plus des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus, mais non encore facturés.

b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer et les charges de fonctionnement estimatives sont fondés sur les contrats de location et les informations de l'exercice précédent au titre des charges de fonctionnement pour les contrats détenus au cours des cinq prochains exercices et par la suite comme suit :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	**Charges de fonctionnement** (en milliers de dollars)	**Total** (en milliers de dollars)
2016	**1 965 $**	**2 449 $**	**4 414 $**
2017	**1 729**	**2 252**	**3 981**
2018	**1 578**	**2 150**	**3 728**
2019	**810**	**1 117**	**1 927**
2020	**141**	**151**	**292**
Par la suite	**142**	**125**	**267**
	6 365 $	**8 244 $**	**14 609 $**

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

11. Engagements et éventualités (suite)

c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. L'issue et le règlement final de ces actions ne sont pas connus; cependant, d'après les réclamations effectuées, nous en avons estimé le montant à 0,429 million de dollars et nous avons établi la provision nécessaire. Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 50 000 dollars, selon le moment auquel survient la réclamation et la nature de celle-ci.

12. Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime régulier est constitué de deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées. En outre, la Société offre également un régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs) non agréé.

Volet à cotisations déterminées
Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 914 salariés (822 salariés en 2014). La Société a un régime de transition visant à porter les cotisations de tous les salariés à 9 % des gains ouvrant droit à pension des salariés ; toutefois, le taux actuel varie entre 5 % et 8 %, selon la cotisation des salariés au volet du régime. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 4,998 millions de dollars pour l'exercice (2,821 millions de dollars en 2014).

Volet à prestations déterminées
Le volet à prestations déterminées du régime couvre un total de 17 salariés : trois participants actifs (quatre participants en 2014) et 14 retraités (13 retraités en 2014). Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimée des salariés actifs, laquelle était de quatre ans au 31 mars 2015 (cinq ans en 2014). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois ans. L'évaluation actuarielle pour la nouvelle période de trois ans à compter du 1er janvier 2014 a été achevée. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de la capitalisation sera préparée le 1er janvier 2017. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

12. Régimes de retraite (suite)

La Société évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	3 620 $	3 597 $
Actifs des régimes à la valeur de marché	4 305	3 954
Situation de capitalisation — Excédent des régimes	685	357
Perte actuarielle nette non amortie	(80)	239
Actif au titre des prestations constituées	605 $	596 $

La charge relative au volet à prestations déterminées du régime de la Société est composée de ce qui suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	25 $	26 $
Amortissement des pertes actuarielles	48	67
Produit d'intérêts	(19)	(10)
	54 $	83 $

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite de la Société sont les suivantes :

	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

12. Régimes de retraite (suite)

	2015	2014
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	**5,25 %**	5,00 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	**5,25 %**	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	3,00 %

Autres renseignements sur le régime à prestations déterminées :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Cotisations patronales	**63 $**	96 $
Cotisations salariales	**10**	11
Prestations versées	**197**	186

Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)
Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour un cadre désigné. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon le nombre d'années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé, et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2015.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour la période sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation	**4,00 %**	4,00 %
Inflation	**1,50 %**	1,50 %

La charge de retraite de la Société pour ce régime a été de 0,328 million de dollars pour l'exercice (0,266 million de dollars en 2014). L'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées s'élevaient à 1,842 million de dollars au 31 mars 2015 (1,514 million de dollars au 31 mars 2014). Au cours de l'exercice, la Société n'a versé aucune somme au régime.

12. Régimes de retraite (suite)

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Actif (passif) au titre des prestations constituées		
Régime à prestations déterminées	605 $	596 $
Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)	(1 842)	(1 514)
	(1 237) $	(918) $

13. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités comme il est prescrit par l'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99. Ce fonds a été établi le 1er avril 1999 avec un solde de 20 millions de dollars financé par la Société. Le Règlement exige également que la Société obtienne une autorisation préalable de la procureure générale pour effectuer tout prélèvement excédant 5 millions de dollars sur ce montant du capital et qu'elle indique la raison pour laquelle elle doit effectuer un prélèvement, et fournisse un calendrier de remboursement et une description des mesures qu'elle entend prendre pour éviter que cette situation se reproduise.

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Solde au début et à la fin de l'exercice	6 400 $	6 400 $

14. Instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers dans le cadre des opérations sur instruments financiers.

Risque de crédit
La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses comptes clients et autres débiteurs ainsi qu'à ses placements dans des titres à revenu fixe en raison du risque qu'une partie à l'instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Risque de liquidité
La Société est exposée au risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Elle tire une part importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario et d'autres bailleurs de fonds qui n'ont pas pris l'engagement ferme de fournir du financement dans les années à venir. Pour gérer le risque de liquidité, la Société garde des ressources suffisantes facilement accessibles pour honorer ses engagements.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2015

14. Instruments financiers (suite)

Les créditeurs viennent à échéance dans une période de 21 jours pour les certificats. Les échéances des autres instruments financiers sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers concernant ces passifs.

Risque de taux d'intérêt
La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements dans des titres à intérêt variable.

Des placements de 38,4 millions de dollars (22,0 millions de dollars en 2014) sont assortis de taux d'intérêt variant de 1,05 % à 1,70 % et viennent à échéance à diverses dates entre le 2 avril 2014 et le 21 janvier 2016. Ces taux d'intérêt varient selon le taux préférentiel canadien, cependant, le risque est moindre puisque le taux préférentiel a été stable au cours des derniers exercices.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice considéré.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

ONTARIO SCIENCE CENTRE | CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Le 17 septembre 2010

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le Conseil d'administration du Centre des sciences de l'Ontario sont responsables des états financiers et de toutes les autres informations présentées dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et comprennent, le cas échéant, les montants établis selon une estimation et jugements.

Le Centre des sciences respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice de ses activités. Pour préserver son actif, il s'est doté d'un ensemble solide de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a élaboré et maintient des mécanismes de contrôle des finances et de la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière.

Le Comité des finances et des opérations et le Conseil d'administration se réunissent une fois par trimestre pour contrôler les activités financières du Centre des sciences et, une fois par an, ils passent en revue les états financiers et le rapport du vérificateur général. Le Comité des finances et des opérations soumet les états financiers à l'approbation du Conseil d'administration. Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a effectué l'audit des états financiers. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Centre des sciences, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport figurant dans les états financiers, l'auditrice indépendante décrit la portée de son examen et de son opinion.

Maurice Sitton, Ph.D.
Directeur général

Nancy Rowland
Directrice générale des opérations

[illegible]

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre Centennial des sciences et de la technologie, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 17 septembre 2015

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de la situation financière
Au 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 321	4 406
Débiteurs	1 186	1 083
Charges payées d'avance	1 070	1 283
Stocks de magasin	108	133
	9 685	6 905
Immobilisations (Note 5)	18 431	23 391
	28 116	30 296
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 117	2 162
Produits reportés	3 447	2 717
Payable à la province de l'Ontario	876	1 064
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement (Note 12)	500	500
	7 940	6 443
Passif à long terme		
Obligation au titre des avantages sociaux futurs [Note 11(C)]	4 125	4 142
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement (Note 12)	500	1 000
	4 625	5 142
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)	13 071	17 263
Produits de concession reportés (Note 7)	36	250
Actifs nets		
Investis en immobilisations (Note 8)	5 360	6 128
Déficit accumulé	(2 916)	(4 930)
	2 444	1 198
	28 116	30 296

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Centre des sciences :

Fiduciaire

Fiduciaire

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Produits		
Province de l'Ontario		
Subvention de fonctionnement	15 476	15 476
Subvention d'occupation (Note 14)	3 888	3 888
Autres subventions	78	223
Subventions du gouvernement du Canada	-	16
Droits d'entrée grand public et stationnement	4 615	5 070
Revenus tirés des activités auxiliaires (Tableau 1)	9 925	11 001
Dons d'entreprises – Opération Innovation (Note 15)	137	159
	34 119	35 833
Charges		
Fonctionnement général		
Modules d'exposition et programmes	2 727	1 625
Marketing et publicité	2 162	2 401
Services aux visiteurs	3 192	3 231
Fonctionnement des installations	5 330	5 099
Gestion des programmes	3 503	3 510
Administration	4 010	3 979
Frais d'occupation (Note 14)	5 150	5 043
Charges liées aux activités auxiliaires (Tableau 1)	7 336	7 976
Opération Innovation (Note 15)	137	159
	33 547	33 023
Bénéfice net avant amortissement et éléments ci-dessous	572	2 810
Moins :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 6)	5 544	5 925
Charges d'amortissement	(6 996)	(7 220)
	(1 452)	(1 295)
Bénéfice net (perte nette) avant éléments ci-dessous	(880)	1 515
Ajouter :		
– Dispense du remboursement d'un prêt à la province de l'Ontario	-	5 300
– Subvention de fonctionnement ponctuelle de la province de l'Ontario (Note 14) (Note 4)		
– Gain tiré de la vente d'un module d'exposition en location (Note 4)	800	-
	1 326	-
	2 126	5 300
Bénéfice net de l'exercice	1 246	6 815

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de l'évolution des actifs nets
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)			2014 (en milliers de dollars)
	Investis en immobilisations	Déficit de fonctionnement accumulé	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	6 128	(4 930)	1 198	(5 617)
Investissement en immobilisations	684	(684)	-	-
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(1 452)	2 698	1 246	6 815
Solde, à la fin de l'exercice	5 360	(2 916)	2 444	1 198

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	1 246	6 815
Ajustements ne nécessitant pas de décaissement		
• Renonciation au remboursement d'un prêt à la province de l'Ontario	-	(5 300)
• Gain tiré de la vente d'immobilisations	(1 326)	-
• Amortissement des immobilisations	6 996	7 220
• Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 544)	(5 925)
• Amortissement des produits de concession reportés	(214)	(214)
	1 158	2 596
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	(17)	(197)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 632	(1 439)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	2 773	960
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(2 036)	(5 202)
Produit net de la vente d'immobilisations	1 326	-
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement en immobilisations	(710)	(5 202)
Activités de financement		
Remboursement d'emprunt – Office ontarien de financement	(500)	(500)
Apports reportés afférents aux immobilisations	1 352	1 866
Flux de trésorerie nets générés par les activités de financement	852	1 366
Variation nette de l'encaisse pour l'exercice	2 915	(2 876)
Encaisse, début de l'exercice	4 406	7 282
Encaisse, fin de l'exercice	7 321	4 406

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Tableau des produits et charges provenant des activités auxiliaires
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

Tableau 1

	2015 (en milliers de dollars)			2014 (en milliers de dollars)		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Cinéma OMNIMAX[MD]	1 354	1 205	149	1 462	1 426	36
Ventes et locations internationales	1 466	1 640	(174)	1 345	1 510	(165)
Entrées et programmes scolaires	1 302	1 657	(355)	1 222	1 619	(397)
Activités pédagogiques pour groupes récréatifs et familles	988	767	221	971	797	174
Adhésions	2 217	598	1 619	2 382	617	1 765
Concessions	519	95	424	522	117	405
Intérêts	119	-	119	151	-	151
Expériences éducatives pour adultes et entreprises	554	421	133	543	325	218
Commandites et dons	1 333	570	763	2 481	1 220	1 261
Soutien aux programmes et autres revenus	151	156	(5)	161	127	34
Frais bancaires et frais de service	-	227	(227)	-	218	(218)
	10 003	7 336	2 667	11 240	7 976	3 264
Moins : programmes fédéraux et provinciaux	(78)	-	(78)	(239)	-	(239)
Totaux	9 925	7 336	2 589	11 001	7 976	3 025

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

1. Nature des activités

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario (le Centre des sciences), un organisme de la province de l'Ontario, a été constitué en personne morale sans capital-actions sous le régime de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre des sciences a pour objectifs :

a) d'assurer le fonctionnement d'un centre des sciences et d'installations connexes afin de susciter l'intérêt du public;

b) d'offrir un programme éducatif sur les origines, les développements et les progrès des sciences et de la technologie, et leurs rapports avec la société;

c) de décrire le rôle de l'Ontario dans l'avancement des sciences et de la technologie;

d) de collectionner, de fabriquer, de commercialiser, de présenter et de vendre des objets et des modules d'exposition.

En tant qu'organisme de la province de l'Ontario, le Centre des sciences est exempté de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, qui représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif au Canada. Le Centre a décidé d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, qui comprennent la série 4200 des normes comptables pour le secteur public.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-dessous :

(A) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées mensuellement à mesure qu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les produits tirés des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les produits tirés des droits d'entrée grand public, du stationnement et d'autres activités auxiliaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les promesses de dons, autres que celles désignées à des fins d'immobilisations, sont comptabilisées dans les produits une fois les dons reçus.

(B) VENTILATION DES CHARGES

Les charges sont classées dans l'État des résultats par fonction. Les coûts de chaque fonction comprennent les salaires et avantages sociaux, les fournitures et autres charges en rapport direct avec la fonction. Le Centre des sciences engage aussi des charges de soutien général pour offrir ses nombreuses activités. Ces charges sont considérées comme une fonction à part entière et comptabilisées sous le poste Administration.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

3. Principales méthodes comptables (suite)

(C) APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués du montant des dons et des subventions gouvernementales reçus et employés, ou qui seront employés, pour acquérir des immobilisations, mais qui n'ont pas encore été comptabilisés dans les produits. Les produits sont comptabilisés pendant la période correspondant à la durée de vie prévue des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

(D) PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se composent principalement des commandites reportées, de la portion des adhésions annuelles non arrivée à expiration et des acomptes versés pour les futures locations de modules d'exposition. Le Centre des sciences a également enregistré des produits reportés tirés d'une concession couverte par l'accord décrit à la note 7.

(E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées. Il est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives - Cinéma OMNIMAX[MD]	20 ans
Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Modules d'exposition en location	4 ou 5 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Ordinateurs	3 ans

La ville de Toronto loue au Centre des sciences le terrain sur lequel il se trouve à raison de un dollar par an, aux termes d'un bail de 99 ans qui est entré en vigueur le 1[er] juillet 1965. La province est propriétaire des immeubles qui abritent le Centre des sciences. Pour plus de détails sur les frais d'occupation, se reporter à la note 14.

(F) STOCKS

Les stocks de magasin sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

(G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Centre des sciences, qui comprennent l'encaisse, les liquidités soumises à restrictions, les débiteurs, les créditeurs et les charges redevables à la province de l'Ontario, et un prêt remboursable à l'Office ontarien de financement, sont évalués au coût, moins tout montant prévu au titre de provision pour dépréciation. Comme le coût s'approche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme des échéances, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'est inclus.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

3. Principales conventions comptables (suite)

(H) UTILISATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes comptables pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur de l'actif et du passif présentée à la date des états financiers et le montant des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations et les hypothèses peuvent changer avec le temps à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles ou que des faits nouveaux surviennent. Les montants réels peuvent être différents des estimations. Les éléments qui font l'objet des estimations les plus importantes sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer et l'obligation au titre des avantages sociaux futurs.

(I) AVANTAGES SOCIAUX

Le coût des indemnités de départ prévues par la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et des crédits de congés non utilisés acquis par le personnel au cours de l'exercice est comptabilisé dans les états financiers. Le coût des indemnités de départ prévues par la Loi est comptabilisé lorsque l'indemnité est acquise par les employés admissibles.

4. Risques liés aux instruments financiers

Les risques liés aux instruments financiers du Centre des sciences sont les suivants :

Risque de crédit – Le Centre des sciences est exposé à un risque minimal. Il évalue de façon continue ses pertes sur créances éventuelles et se constitue une provision pour pertes, en cas de besoin, calculée en fonction de la valeur de réalisation estimée.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'ancienneté des débiteurs :

				(en milliers de dollars)
	Court terme	60 jours et plus	90 jours et plus	Total
Débiteurs généraux	595	-	-	595
Entrées	215	-	-	215
Location des installations	9	-	-	9
Ventes internationales	335	-	30	365
Masse salariale et avances pou[illegible]éplacements	2	-	-	2
Totaux	1 148	-	38	1 186

Risque de change – Le Centre des sciences réalise environ 2,29 % (2,53 % en 2014) de ses revenus totaux en devises étrangères. Par conséquent, une partie de l'actif et du passif est soumise aux fluctuations du taux de change. L'encaisse, les débiteurs et les produits reportés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens à la fin de l'exercice.

Risque de liquidité – Le Centre des sciences est exposé à un risque minimal puisqu'il a un solde d'encaisse suffisant pour acquitter tous ses passifs financiers à court terme. Au 31 mars 2015, le Centre avait des liquidités de 8 615 000 $ (5 622 000 $ en 2014) pour acquitter des passifs financiers à court terme s'établissant à 4 875 000 $ (3 791 000 $ en

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

2014). Pendant l'exercice, les liquidités du Centre ont augmenté en raison de deux encaissements non récurrents totalisant 2 126 000 $.

5. Immobilisations

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations :

	2015 (en milliers de dollars)			2014 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	34 913	27 383	7 530	9 648
Modules d'exposition	28 283	20 213	8 070	10 425
Améliorations locatives – Cinéma OMNIMAX®	15 331	14 478	853	1 662
Modules d'exposition en location	1 189	729	460	700
Mobilier, agencement et équipement	1 447	912	535	693
Ordinateurs	2 273	1 290	983	263
Total	83 436	65 005	18 431	23 391

La valeur comptable nette des immobilisations (travaux en cours) non amorties au 31 mars :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Ordinateurs	174	248
Améliorations locatives	762	-
Mobilier, agencement et équipement	71	-
Total	1 007	248

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

L'évolution du solde des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Solde, au début de l'exercice	17 263	21 322
Ajouts/virements nets pendant l'exercice	1 352	1 866
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 544)	(5 925)
	13 071	17 263

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Opération Innovation	3 289	6 520
Initiatives de santé et sécurité	7 405	7 854
Modules d'exposition	1 520	1 359
Cinéma OMNIMAX®	454	907
Modules d'exposition en location	403	623
	13 071	17 263

7. Produits de concession reportés

En janvier 2009, le Centre des sciences a conclu un accord avec Compass Group Canada Ltd., un concessionnaire de services de restauration. Aux termes de cet accord, le Centre des sciences a reçu, le 1er juin 2009, un versement initial de 1 500 000 $ en contrepartie d'une réduction des revenus des services de restauration de la concession pendant la durée de l'accord. Cette somme a servi à rénover l'aire de restauration et sera comptabilisée, selon la méthode linéaire, comme produits de concession pour la durée de l'accord, soit jusqu'au 31 mai 2016. Au 31 mars 2015, 1 250 000 $ ont ainsi été comptabilisés comme produits de concession. Le reste a été reporté et la portion courante de 214 000 $ est incluse dans les comptes fournisseurs tandis que la portion à long terme de 36 000 $ est incluse dans les produits reportés :

	(en milliers de dollars)
2015- 2016	214
2016- 2017	36
	250

8. Capitaux investis dans les immobilisations

Les capitaux investis en immobilisations s'établissent comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Immobilisations nettes	18 431	23 391
Moins le montant financé par les apports reportés afférents aux immobilisations	(13 071)	(17 263)
	5 360	6 128

9. Entretien des bâtiments et réparations

Certains frais importants d'entretien et de réparation du Centre des sciences sont absorbés par la province de l'Ontario, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, et ne sont pas inclus dans l'État des résultats.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

10. Dépendance économique

Le Centre des sciences compte sur l'aide financière de la province de l'Ontario pour couvrir certains de ses frais de fonctionnement.

11. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein du Centre des sciences cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées établis pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est seul répondant de la CRF et corépondant de la CR-SEFPO, fixe le montant des paiements annuels que le Centre des sciences verse aux caisses. Comme il appartient aux répondants de s'assurer que les caisses de retraite sont financièrement viables, les excédents ou dettes non provisionnées résultant d'évaluations actuarielles obligatoires ne sont pas inclus dans les actifs ou obligations du Centre des sciences.

Les paiements annuels du Centre des sciences, qui se sont élevés à 1 311 172 $ pour l'exercice en cours (1 376 000 $ en 2014), sont inclus dans le coût des salaires et des avantages sociaux répartis entre les diverses catégories de charges dans l'État des résultats. Se reporter également à la note 14.

(B) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUTRES QUE LES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est pris en charge par le ministère des Services gouvernementaux et n'est donc pas inclus dans l'État des résultats.

(C) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de l'exercice, l'obligation a été réduite de 17 000 $ (196 000 $ en 2014). Le passif calculé au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et au moyen des hypothèses suivantes s'établit approximativement à 4 125 000 $ (4 142 000 $ en 2014). Les hypothèses utilisées étaient : indexation des salaires et traitements, 1,92 % (1,92 % en 2014), facteur d'actualisation, 0,80 (0,79 en 2014) et nombre moyen d'années prévues avant la retraite, 10,56 ans (11,50 ans en 2014).

12. Prêt de l'Office ontarien de financement

Pendant l'exercice 2005-2006, l'Office ontarien de financement (OOF) a accordé au Centre des sciences un prêt de 10 000 000 $, dont les intérêts sont fixés par l'OOF à des taux à court terme, payables chaque trimestre. Au 31 mars 2015, le Centre des sciences avait remboursé 9 000 000 $ du solde du prêt principal. Le solde restant doit être remboursé comme suit :

	(en milliers de dollars)
2015-2016	500
2016-2017	500
	1 000

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

13. Répartition des charges

Les charges sont comptabilisées dans l'État des résultats par fonction. Les charges totales par type s'établissent comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	20 367	19 222
Autres charges de fonctionnement directes	13 180	13 801
	33 547	33 023

14. Engagements et éventualité

(a) Frais d'occupation

La province facture au Centre des sciences, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, des frais d'occupation des locaux. Ces frais couvrent le loyer, les impôts, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le bail est renouvelé annuellement jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord entre le Centre des sciences et la province. Le paiement minimum prévu dans le bail pour l'exercice à venir est de 6 710 000 $. Le Centre des sciences a reçu une subvention de 3 800 000 $ et une subvention spéciale ponctuelle de 800 000 $ du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer une partie de cette dépense.

(b) Modules d'exposition et services

Le Centre des sciences s'est engagé à louer plusieurs modules d'exposition en vertu de contrats répartis sur de multiples exercices. En outre, il a conclu des contrats pour différents services d'entretien et services publics. Les coûts engagés pour la location de modules d'exposition et les services d'entretien à contrat sont répartis comme suit :

	(en milliers de dollars)
2015-2016	2 859
2016-2017	1 274
2017-2018	311
2018-2019	74
2019-2020	74

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

15. Promesses de dons pour l'Opération Innovation

En 2001, le Centre des sciences a entrepris un important projet d'immobilisation appelé Opération Innovation. Ce projet, axé sur l'innovation, a permis de renouveler environ un quart de l'espace public du Centre des sciences, notamment en créant sept nouvelles sections. Jusqu'au 31 mars 2015, le Centre des sciences avait reçu environ 67 887 000 $, dont 10 500 000 $ du gouvernement de l'Ontario et le reste d'entreprises du secteur privé ou de particuliers.

Les montants promis, mais pas encore reçus du secteur privé n'ont pas été comptabilisés comme revenus, ni comme produits reportés ou comme apports reportés affectés aux immobilisations au 31 mars 2015, et s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2015-2016	400
2016-2017	400
2017-2018	400
2018-2019	400
	1 600

16. Promesses de dons et de commandites

Le Centre des sciences s'emploie activement à obtenir des commandites et des dons du secteur privé pour soutenir de nouveaux projets, expériences et activités.

Les montants promis, mais pas encore reçus du secteur privé n'ont pas été comptabilisés comme produits, ni comme produits reportés ou comme apports reportés affectés aux immobilisations au 31 mars 2015, et s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2015-2016	420
2016-2017	410
2017-2018	350
2018-2019	300
2019-2020	300
	1 780

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour que leur présentation soit identique à celle de l'exercice en cours.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et elle est responsable de veiller à l'intégrité et à l'objectivité de ceux-ci. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux et de s'assurer que l'information qu'ils contiennent est cohérente, s'il y a lieu, avec l'information présentée dans les états financiers.

En outre, la direction est responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et du contrôle interne et à ce qu'elle exerce ses responsabilités par son entremise. Le conseil examine et approuve les états financiers audités externes chaque année.

Les auditeurs externes, Grant Thornton LLP, effectuent un audit indépendant conformément aux Normes canadiennes d'audit et expriment une opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont un accès libre et absolu au personnel de la gestion financière du Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 qu'ils rencontrent au besoin.

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Royal Bank Plaza
19th Floor, South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto, ON M5J 2P9

Telephone +1 416 366 0100
Telecopieur +1 416 360 4949
www.GrantThornton.ca

Au comité d'audit du
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« Toronto 2015 »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et l'état des activités et des variations de l'actif net, l'état des profits découlant de la réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers des fonds

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Grant Thornton

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Toronto 2015 au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Grant Thornton LLP

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2015

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
État de la situation financière

(en milliers de dollars)
31 mars 2015

	Fonds de fonctionnement		Fonds de développement des sites		Total	
	2015	2014	**2015**	2014	**2015**	2014
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**138 720 $**	16 218 $	**94 865 $**	43 444 $	**233 585 $**	59 662 $
Apports à recevoir						
- Gouvernement du Canada	**–**	–	**–**	77 966	**–**	77 966
- Province de l'Ontario	**–**	2 208	**–**	–	**–**	2 208
- Municipalités	**–**	–	**56 592**	76 189	**56 592**	76 189
Autres débiteurs	**12 734**	2 788	**283**	783	**13 017**	3 571
Charges payées d'avance et autres actifs	**17 404**	2 807	**–**	–	**17 404**	2 807
Sommes interfonds à recevoir (à payer)	**2 155**	565	**(2 155)**	(565)	**–**	–
	171 013 $	24 586 $	**149 585 $**	197 817 $	**320 598 $**	222 403 $
Passif et actif net						
Passif à court terme						
Créditeurs et charges à payer	**47 658 $**	18 695 $	**104 902 $**	171 710 $	**152 560 $**	190 405 $
Apports reportés						
- Gouvernement du Canada	**–**	–	**44 594**	25 941	**44 594**	25 941
- Province de l'Ontario	**93 278**	–	**–**	–	**93 278**	–
Produits reportés (note 3)	**25 606**	3 544	**–**	–	**25 606**	3 544
Incitatif de fidélisation du personnel cumulé (note 4)	**3 644**	1 731	**89**	166	**3 733**	1 897
	170 186	23 970	**149 585**	197 817	**319 771**	221 787
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Cumul des profits découlant de la réévaluation	**827**	616	**–**	–	**827**	616
Total de l'actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites	**827**	616	**–**	–	**827**	616
	171 013 $	24 586 $	**149 585 $**	197 817 $	**320 598 $**	222 403 $

Engagements et éventualités (note 8)

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
État des activités et des variations de l'actif net

(en milliers de dollars)
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds de fonctionnement		Fonds de développement des sites		Total	
	2015	2014	**2015**	2014	**2015**	2014
Produits						
Apports						
- Gouvernement du Canada	**– $**	– $	**158 144 $**	138 191 $	**158 144 $**	138 191 $
- Province de l'Ontario (note 7)	**117 155**	53 683	**–**	–	**117 155**	53 683
- Municipalités	**–**	–	**73 532**	120 389	**73 532**	120 389
Produits de commandites (note 5)	**37 597**	15 103	**–**	–	**37 597**	15 103
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	**180**	29	**–**	–	**180**	29
Profits (pertes) de change réalisé(e)s	**(143)**	32	**–**	–	**(143)**	32
Produits d'intérêts et produits divers	**949**	156	**628**	378	**1 577**	534
Vente d'actifs	**31**	–	**–**	–	**31**	–
Total des produits	**155 769**	69 003	**232 304**	258 958	**388 073**	327 961
Charges						
Nouvelles constructions	**–**	–	**134 440**	234 568	**134 440**	234 568
Rénovations	**–**	–	**29 202**	23 560	**29 202**	23 560
Autres projets	**–**	–	**3 662**	830	**3 662**	830
Fonds Héritage (note 8)	**5 000**	–	**65 000**	–	**70 000**	–
Marketing et cérémonies	**43 424**	19 042	**–**	–	**43 424**	19 042
Sports et gestion et aménagement des sites	**34 291**	7 829	**–**	–	**34 291**	7 829
Technologie	**25 415**	10 758	**–**	–	**25 415**	10 758
Services aux Jeux	**19 646**	6 457	**–**	–	**19 646**	6 457
Charges du siège social	**15 644**	10 620	**–**	–	**15 644**	10 620
Services administratifs	**12 426**	6 826	**–**	–	**12 426**	6 826
Services essentiels	**(77)**	7 471	**–**	–	**(77)**	7 471
Total des charges	**155 769**	69 003	**232 304**	258 958	**388 073**	327 961
Excédent des produits sur les charges	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites à l'ouverture	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites à la clôture	**– $**	– $	**– $**	– $	**– $**	– $

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
État des profits découlant de la réévaluation

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2015	2014
Cumul des profits découlant de la réévaluation à l'ouverture	**616 $**	– $
Profits latents attribuables à la conversion des devises	**212**	616
Cumul des profits découlant de la réévaluation à la clôture	**827 $**	616 $

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

31 mars	2015	2014
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Trésorerie reçue		
Apports		
- Gouvernement du Canada	**189 763 $**	124 242 $
- Province de l'Ontario	**212 640**	44 093
- Municipalités	**112 311**	85 458
Produits d'intérêts et produits divers	**1 157**	497
Produits de commandites et de services de diffusion	**14 661**	6 295
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	**585**	–
Produits reportés – billetterie	**13 893**	–
Hébergement des partenaires	**2 448**	–
	547 458	260 585
Trésorerie versée		
Organisation sportive panaméricaine	**–**	3 412
Salaires, traitements et charges sociales	**47 837**	27 094
Fournisseurs de services professionnels	**8 515**	5 425
Autres fournisseurs	**55 999**	5 698
Propriétaires des sites	**261 184**	185 296
	373 535	226 925
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**173 923**	33 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**59 662**	26 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**233 585 $**	59 662 $

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

1. Organisation

Le 6 novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (« OSP ») a octroyé à la Ville de Toronto, en Ontario, au Canada, le statut de ville-hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (les « Jeux ») en se fondant en partie sur les efforts déployés par le Comité des candidatures de Toronto 2015. Les Jeux se dérouleront à Toronto et dans la grande région du Golden Horseshoe du 10 au 26 juillet 2015 et du 7 au 15 août 2015 respectivement.

Le Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« TO2015 ») a été constitué par des lettres patentes en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario le 21 janvier 2010 et est une personne morale sans capital-actions. Le TO2015 est exonéré des impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Le TO2015 est régi par un conseil d'administration composé de douze membres. Trois de ces membres sont nommés par le gouvernement du Canada, trois sont nommés par la province de l'Ontario, un est nommé par la Ville de Toronto, quatre sont nommés par le Comité olympique canadien (« COC ») et un par le Comité paralympique canadien (« CPC »).

Le principal objet du TO2015 est de planifier, d'organiser, de financer, de promouvoir et de présenter les Jeux. L'entente multipartite, intervenue entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario, la Ville de Toronto, le COC, le CPC et le TO2015, décrit les droits et obligations de chaque partie à l'entente relativement au financement et à la présentation des Jeux. Le TO2015 réalisera son mandat selon les modalités des principales ententes suivantes :

- L'entente de ville-hôte établit les droits et obligations de l'OSP, du COC et du TO2015;
- L'entente du programme de marketing conjoint, conclue entre le COC, la province de l'Ontario et le TO2015, stipule les droits et obligations portant sur les activités de commercialisation et de parrainage;
- L'accord de soutien de l'Ontario aux Jeux conclu entre la province de l'Ontario, la Ville de Toronto et le TO2015 établit les droits et obligations relatifs au financement opérationnel;
- L'accord de paiements de transfert conclu entre la province de l'Ontario et le TO2015 établit les droits et obligations concernant le Fonds de fonctionnement;
- L'accord de contribution pour la tenue des Jeux conclu entre le gouvernement du Canada et le TO2015 énonce les droits et obligations concernant le Fonds de développement des sites.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de comptabilisation

Les présents états financiers ont été établis par la direction en dollars canadiens, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif des chapitres de la série 4200 publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») du Canada.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers du TO2015 conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses. Ces estimations et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation. Les estimations importantes formulées par la direction se rapportent à l'évaluation de la juste valeur des apports en nature de biens et services reçus et de la probabilité que les objectifs de rendement organisationnel liés à l'incitatif de fidélisation du personnel soient atteints. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes détenus auprès de banques et des dépôts à court terme dont la durée initiale est inférieure à un an. Le TO2015 n'a aucun emprunt bancaire.

Comptabilité par fonds et comptabilisation des produits tirés des apports

Les états financiers ont été établis en fonction des principes de la comptabilité par fonds selon la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les comptes sont classés dans les deux fonds suivants :

Fonds de développement des sites

La responsabilité du TO2015 consiste à s'assurer que les sites des Jeux panaméricains et parapanaméricains (« sites des Jeux ») sont disponibles et répondent aux normes d'utilisation précisées durant les Jeux. Le TO2015 a conclu diverses ententes concernant le développement et l'utilisation nécessaires des sites des Jeux. Le TO2015 ne détient aucune participation dans ces sites des Jeux.

Le Fonds de développement des sites comprend également l'apport du gouvernement fédéral au Fonds Héritage (note 8).

Le Fonds de développement des sites est établi afin de comptabiliser les encaissements et les sorties de ressources désignées pour le développement des sites des Jeux. Infrastructure Ontario a demandé au TO2015 de fournir un point unique de paiement pour les améliorations des immobilisations municipales liées aux Jeux. Par conséquent, ce fonds comprend également des montants versés par les municipalités, lesquels sont destinés à être remis ultérieurement à Infrastructure Ontario par le TO2015 pour le compte de ces municipalités.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Les apports liés aux activités de développement des sites sont grevés d'affectations et sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Ces apports grevés d'affectations sont comptabilisés à titre d'apports reportés jusqu'à ce que les dépenses connexes soient engagées, auquel moment ils sont comptabilisés à titre de produits de la période.

Fonds de fonctionnement

Les produits et charges du TO2015 non liés à l'activité de développement des sites sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement.

Les apports non grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Les apports grevés d'affectations liées aux activités de fonctionnement sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Ces apports grevés d'affectations sont comptabilisés à titre d'apports reportés jusqu'à ce que les dépenses connexes soient engagées, auquel moment ils sont comptabilisés à titre de produits de la période.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Produits de commandites directes

Les produits de commandites directes s'entendent de la trésorerie reçue par le TO2015 en vertu d'accords de commandites nationaux en échange d'une valeur attribuée à un commanditaire (par exemple, le droit de donner un nom aux sites, le partenariat de marques). La direction a supposé que la valeur offerte en échange de trésorerie est attribuée sur la durée du contrat. En conséquence, la comptabilisation des produits des commandites en trésorerie est répartie uniformément sur la durée du contrat de façon à correspondre à la valeur offerte lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits tirés de l'octroi de licences et de la commercialisation

Le TO2015 conclut des accords d'octroi de licences qui prévoient la fourniture et la vente de produits sous licence portant les marques Toronto 2015 et Jeux panaméricains et parapanaméricains en échange de redevances sur les produits vendus. Le TO2015 comptabilise les produits tirés de l'octroi de licences au moment où les produits sont vendus.

Produits de services de diffusion

Les produits tirés de la vente des droits de diffusion sont comptabilisés au moment où les Jeux ont lieu. Les produits perçus avant l'événement sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Produits de la vente de billets

Les produits tirés des ventes de billets de l'organisation sont comptabilisés au moment où les événements payants ont lieu. Les produits perçus avant l'événement sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que l'événement ait lieu.

Apports en nature de biens et services

Le TO2015 reçoit des apports en nature de biens et services selon des ententes de parrainage internationales et nationales ou les reçoit en dons sans aucune contrepartie. Ils sont comptabilisés dans les états financiers lorsque les biens et services sont utilisés par le TO2015 dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés, et lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée. Ils sont comptabilisés à la juste valeur de marché.

Régime incitatif de fidélisation du personnel

Le TO2015 a établi un régime incitatif de fidélisation du personnel afin d'aider à fidéliser les employés admissibles pour qu'ils demeurent en poste jusqu'à la fin de leur contrat de travail et de les récompenser lorsque les résultats attendus à l'égard du rendement organisationnel sont atteints. Le montant à payer au titre de l'incitatif de fidélisation du personnel est comptabilisé sur la période de service des employés et est calculé selon une méthode fondée sur le coût actuariel reposant notamment sur les meilleures estimations de la direction quant au taux de croissance des salaires, au taux de rotation du personnel, aux taux d'actualisation et à l'atteinte des objectifs de rendement organisationnel. Les profits et les pertes actuariels, s'il en est, sont amortis sur la durée moyenne estimative restante de la carrière active du groupe d'employés couverts.

Le TO2015 a comptabilisé une charge à payer au titre de la portion du régime incitatif de fidélisation du personnel qui est attribuable à la rétention des employés jusqu'à la fin des Jeux, ainsi qu'une charge à payer au titre d'une portion du régime incitatif de fidélisation du personnel représentant l'atteinte partielle des objectifs de rendement organisationnel, lorsqu'au 31 mars 2015, il était possible de déterminer la probabilité que ces objectifs soient atteints. Voir la note 4 pour les charges à payer comptabilisées relativement au régime incitatif de fidélisation du personnel.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisation sont évalués à la juste valeur au moment où ils sont émis ou acquis. Dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti, la juste valeur est ajustée pour tenir compte du montant des frais de financement connexes et des coûts de transaction. Les coûts de transaction et les frais de financement liés aux instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

À chaque date de clôture, le TOGDC5 évalue ses actifs et passifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti. L'organisation recourt à la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes, les escomptes, les frais de transaction et les frais de financement à l'égard des actifsés. Les instruments financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les apports à recevoir, les autres débiteurs, les créditeurs et l'indatif de fidélisation du personnel cumulé. L'organisation évalue régulièrement s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers et comptabilise une perte de valeur, s'il y a lieu.

Conversion des devises

À la date de transaction, les actifs, les passifs et les montants présentés à l'état des activités qui résultent d'une transaction en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Avant le règlement, les actifs et passifs monétaires et les instruments financiers non monétaires évalués à la juste valeur qui sont libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les profits et les pertes de change qui en résultent étant comptabilisés à l'état des profits et des pertes découlant de la réévaluation. Dans la période de règlement, le montant cumulé des profits et des pertes découlant de la réévaluation se rapportant à l'élément est repris à l'état des profits et des pertes découlant de la réévaluation, et un profit ou une perte de change est comptabilisé à l'état des activités.

3. Produits reportés

Les produits reportés se composent des produits de commandites, des produits de diffusion, des produits tirés de l'octroi de licences et des produits de billetterie non gagnés.

	Exercice clos le 31 mars 2015	Exercice clos le 31 mars 2014
Solde à l'ouverture	5 066 $	2 034 $
Produits reçus au cours de l'exercice	33 331	7 383
Moins : Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	(10 269)	(2 951)
Solde à la clôture	28 128 $	5 566 $

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2016
(en milliers de dollars)

8. Incitatif de fidélisation du personnel cumulé

Le TO2015 a comptabilisé une charge à payer au titre de la portion du régime incitatif de fidélisation du personnel qui est attribuable à la rétention des employés jusqu'à la fin des Jeux. Le TO2015 a également comptabilisé une charge à payer au titre d'une portion du passif lié au régime incitatif de fidélisation du personnel représentant l'atteinte partielle des objectifs de rendement organisationnel.

	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
Régime incitatif de fidélisation cumulé – portion attribuable à la rétention	[illegible] $	[illegible] $
Régime incitatif de fidélisation cumulé – portion attribuable au rendement	[illegible]	–
Passif au titre des prestations constituées, solde à la clôture	[illegible] $	[illegible] $

Le tableau qui suit présente les hypothèses actuarielles importantes qui ont été utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées du TO2015 au cours de l'exercice :

	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
Taux d'actualisation	[illegible] %	[illegible] %
Taux de croissance de la rémunération	[illegible] %	[illegible] %

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires sur le régime incitatif de fidélisation du personnel :

	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
Coût des prestations pour la période	[illegible] $	[illegible] $
Prestations versées au cours de la période	–	–

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

4. Incitatif de fidélisation du personnel cumulé (suite)

Le TO2015 n'a pas comptabilisé de charge à payer au titre d'une portion du régime incitatif de fidélisation du personnel du fait qu'au 31 mars 2015, il était impossible de déterminer la probabilité que certains objectifs organisationnels soient atteints. Le montant maximal qui pourrait devoir être versé au titre de la portion du régime incitatif de fidélisation du personnel, qui repose sur l'atteinte d'objectifs de rendement organisationnel, qui n'a pas été comptabilisée en charges s'élève à 1,1 million de dollars (3,0 millions de dollars en 2014). Ce montant deviendra exigible si le TO2015 atteint certains objectifs de rendement organisationnel préétablis liés aux Jeux, ce qui sera déterminé à la lumière de ses résultats d'ici au 31 mars 2016.

5. Produits de commandites

Au 31 mars 2015, le TO2015 avait conclu des ententes de commandite finales avec 74 commanditaires, pour une valeur contractuelle totale de 165 152 $.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a reçu 9 651 $ (6 106 $ en 2014) en produits de commandites directes (en trésorerie). Les produits de commandites comptabilisés au cours des périodes de présentation se détaillent comme suit :

	2015	2014
Commandites directes (en trésorerie)	9 651 $	6 106 $
Apports en nature	27 946	8 997
Total des produits de commandites	37 597 $	15 103 $

6. Facilité de crédit

Le TO2015 dispose d'une ligne de crédit conclue auprès de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») pour constituer un fonds de roulement et combler les besoins de fonctionnement généraux. Le montant maximal du crédit disponible aux termes de la facilité est de 10 millions de dollars. La facilité a une durée d'une année à compter du 17 mars 2012, et peut être renouvelée automatiquement chaque année jusqu'au 31 décembre 2015. Le taux d'intérêt est variable et est déterminé par la SOTI tous les mois. La facilité n'est pas garantie, mis à part le fait que le ministre des Finances peut déduire des sommes qu'il doit au TO2015 tout montant que le TO2015 ne rembourse pas à la SOTI.

Aucun prélèvement n'a été effectué au cours de l'exercice.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

7. Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice, le TO2015 a comptabilisé à l'état des activités et des variations de l'actif net des produits de 117 155 $ (53 683 $ en 2014) au titre d'apports reçus de la province de l'Ontario en vue du financement des charges d'exploitation devant être engagées dans le cadre de la planification et du déroulement des Jeux.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a engagé des charges de néant $ (5 289 $ en 2014) se rapportant à des services de sécurité fournis par la Police provinciale de l'Ontario, organisation contrôlée par la province de l'Ontario. Ces charges sont incluses au poste « Services essentiels » de l'état des activités et des variations de l'actif net.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a versé à Infrastructure Ontario, qui est le gestionnaire de projets pour les grands sites des Jeux, un montant de 333 442 $ (119 460 $ en 2014) représentant des coûts de construction liés à l'aménagement des sites. Infrastructure Ontario est une entité contrôlée par la province de l'Ontario. Ces coûts sont inclus aux postes « Nouvelles constructions » et « Rénovations » de l'état des activités et des variations de l'actif net.

8. Engagements et éventualités

Engagement envers l'OSP

Conformément aux modalités de l'entente de ville-hôte (« entente ») avec l'OSP, le TO2015 est tenu de verser 20 000 $ US en six versements égaux le 30 avril de chaque année en échange de l'obtention des droits exclusifs de commercialisation, de diffusion et de vente de billets dans le cadre des Jeux.

L'entente stipule d'autres exigences et paiements dont le TO2015 sera tenu responsable, y compris les remboursements des dépenses pour les frais engagés par les permanents de l'OSP pour les Jeux et la partie des produits de la vente de billets tirés des Jeux.

Au cours de la période, le TO2015 a comptabilisé une charge à payer de 3 747 $ (3 333 $ US) (17 319 $ pour la période cumulée du 21 janvier 2010 (constitution) au 31 mars 2015) à l'attention de l'OSP aux termes de l'entente. Ce montant représente le cinquième versement de l'engagement de 20 000 $ US.

Engagement envers le Fonds Héritage

Le Fonds Héritage, à l'état des activités et des variations de l'actif net, est lié à un engagement des gouvernements provincial et fédéral envers la Toronto Community Foundation qui contribue à soutenir l'héritage du sport et les athlètes au Canada. Au cours de l'exercice, le montant intégral de l'engagement de 70 millions de dollars a été reçu des gouvernements provincial et fédéral puis a été versé à la Toronto Community Foundation.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

8. Engagements et éventualités (suite)

Engagement au titre de contrats de location-exploitation

Les obligations annuelles minimales futures aux termes de contrats de location de locaux et de matériel (exception faite des frais de fonctionnement) au 25 Dockside Drive, à Toronto, jusqu'au 31 décembre 2015 sont estimées comme suit :

2016	2 094 $

Autres engagements liés au fonctionnement et au développement des sites

Le TO2015 a conclu différentes ententes de biens et services liées à la planification et à la présentation des Jeux de même qu'au développement des sites pendant les Jeux. Au 31 mars 2015, le TO2015 avait des engagements en cours d'environ 30 762 $ liés au Fonds de fonctionnement et d'environ 49 946 $ liés au Fonds de développement des sites. Ces engagements seront réglés à différentes dates jusqu'à la présentation des Jeux.

9. Instruments financiers

Le TO2015 a instauré un cadre de gestion des risques visant à surveiller, à évaluer et à gérer les principaux risques pris en charge en raison de ses instruments financiers. Les risques liés aux instruments financiers sont, notamment, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de change.

- Risque de crédit

  Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le TO2015 est exposé au risque de crédit dans le cas de la non-exécution par des contreparties relativement à ses apports à recevoir de la part du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario, des municipalités et des commanditaires. Compte tenu des sources de ces débiteurs, la direction est d'avis que le TO2015 n'est pas exposé à un risque de crédit important découlant de ces apports à recevoir.

- Risque de liquidité

  Le risque de liquidité s'entend du risque que le TO2015 éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers à leur échéance. La direction atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et en évaluant les sorties de trésorerie attendues au moyen d'analyses budgétaires exhaustives. Au 31 mars 2015, la totalité des soldes créditeurs était exigible depuis moins de six mois.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Notes complémentaires

31 mars 2015
(en milliers de dollars)

9. Instruments financiers (suite)

- Risque de marché et de change

  Le risque de marché s'entend du risque que la valeur des instruments financiers ou le montant des flux de trésorerie devant en découler fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché, des taux de change ou d'autres variations des prix du marché. Le TO2015 est exposé à un risque de change lié au montant qu'il s'est engagé à verser à l'OSP du fait que ce montant est libellé en dollars américains, de même qu'à un risque de change lié au montant qu'il s'est engagé à verser à Atos (l'un des principaux partenaires des Jeux) du fait que ce montant est libellé en euros.

  Au 31 mars 2015, des montants de trésorerie et de créditeurs de 3 578 $ et de 3 370 $ respectivement sont libellés en dollars américains, et des montants de 4 116 € et de 2 035 € respectivement sont libellés en euros.

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une variation de la valeur de ces devises :

Devise	Juste valeur	Baisse de 2,5 %	Baisse de 1,0 %	Hausse de 1,0 %	Hausse de 2,5 %
Dollar américain					
Trésorerie	4 532 $	4 418 $	4 486 $	4 577 $	4 645 $
Créditeurs	4 269	4 163	4 227	4 312	4 376
Euro					
Trésorerie	5 608 $	5 467 $	5 552 $	5 664 $	5 748 $
Créditeurs	2 773	2 704	2 745	2 801	2 843

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée lors de l'établissement des états financiers de l'exercice écoulé.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Tableau complémentaire
État des activités (pour la période écoulée depuis la constitution)

(en milliers de dollars)
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	De la constitution à ce jour (31 mars 2015)		
	Fonds de fonctionnement	Fonds de développement des sites	Total
Produits			
Apports			
- Gouvernement du Canada	– $	364 088 $	364 088 $
- Province de l'Ontario	220 957	–	220 957
- Municipalités	–	254 114	254 114
Produits de commandites	60 336	–	60 336
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	208	–	208
Pertes de change réalisées	(143)	–	(143)
Produits d'intérêts	1 267	1 012	2 279
Vente d'actifs	31	–	31
Total des produits	282 656	619 214	901 870
Charges			
Nouvelles constructions	–	481 717	481 717
Rénovations	–	66 427	66 427
Autres projets	–	6 070	6 070
Marketing et cérémonies	80 447	–	80 447
Sports et gestion et aménagement des sites	44 354	–	44 354
Services aux Jeux	28 048	–	28 048
Charges du siège social	50 229	–	50 229
Technologie	38 112	–	38 112
Services administratifs	26 987	–	26 987
Services essentiels	9 479	–	9 479
Fonds Héritage	5 000	65 000	70 000
Total des charges	282 656	619 214	901 870
Excédent des produits sur les charges	– $	– $	– $

Commission de l'énergie de l'Ontario

États financiers

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission de l'énergie de l'Ontario a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables sont disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission de l'énergie de l'Ontario soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.

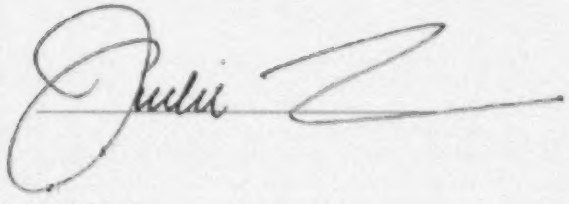

Julie Mitchell
Vice-présidente, Solutions liées aux gens, à la culture et à l'entreprise
Le 22 juillet 2015

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale

Toronto (Ontario)
Le 22 juillet 2015

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice se terminant le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse (note 9)	3 615 083	5 445 468
Investissements – courants (note 9)	946 984	-
Comptes débiteurs (note 9)	828 447	583 197
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués (note 9)	5 032 324	1 203 693
Dépôts et charges payées d'avance	395 349	375 153
Total de l'actif à court terme	10 818 187	7 607 511
Actif à long terme :		
Investissements – long terme (note 9)	3 940 356	4 992 918
Immobilisations (note 5)	3 168 747	3 660 389
Total de l'actif à long terme	7 109 103	8 653 307
TOTAL DE L'ACTIF	**17 927 290**	**16 260 818**
PASSIF		
Passif à court terme		
Revenus reportés (note 3b)	26 034	398 876
Comptes créditeurs et charges à payer	6 721 191	6 670 019
Total du passif à court terme	6 747 225	7 068 895
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	1 924 415	2 154 092
Incitatif de location reporté (note 8)	1 606 427	1 944 599
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	323 419	314 503
Total du passif à long terme	3 854 261	4 413 194
TOTAL DU PASSIF	**10 601 486**	**11 482 089**
Réserve de fonctionnement (note 4)	5 019 974	3 347 318
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	2 305 830	1 431 411
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	**17 927 290**	**16 260 818**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion

Rosemarie Leclair
Présidente

Ken Quesnelle
Vice-président

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice se terminant le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	31 066 833	32 487 601
Coûts liés au processus de réglementation	5 040 662	1 455 041
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	930 593	1 112 702
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	37 038 088	35 055 344
Autres revenus :		
Pénalités administratives et intérêt (note 7)	874 419	369 547
Frais de permis	362 400	362 500
Revenus d'intérêt	126 644	166 050
Revenus divers	8 575	1 592
Total des autres revenus	1 372 038	899 689
TOTAL DES REVENUS	**38 410 126**	**35 955 033**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	25 073 024	26 090 752
Experts-conseils et professionnels	6 578 220	3 748 892
Bien-fonds	2 606 091	2 541 453
Technologies de l'information	790 760	668 249
Bureaux et administration	557 333	427 339
Médias et publications	511 213	436 299
Réunions, formation et déplacement	488 473	569 815
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	930 593	1 112 702
TOTAL DES CHARGES	**37 535 707**	**35 595 501**
EXCÉDANT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**874 419**	**359 532**
Actif net, au début de la période	1 431 411	1 071 879
ACTIF NET, à la fin de la période (note 7)	**2 305 830**	**1 431 411**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice se terminant le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	31 394 907	33 249 252
Revenus des coûts liés au processus de réglementation	5 040 662	1 455 041
Autres revenus	1 372 038	899 689
Charges	(37 535 707)	(35 595 501)
	271 900	8 481
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	930 593	1 112 702
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261 965	261 964
Incitatif de location reporté	(338 172)	(338 172)
	854 386	1 036 494
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	(245 250)	57 542
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	(3 828 631)	(98 762)
Dépôts et charges payées d'avance	(20 196)	(119 863)
Réserve de fonctionnement	1 672 656	(6 293)
Comptes créditeurs et charges à payer	51 172	(36 634)
Passif au titre du régime de retraite	8 916	(18 544)
	(2 361 333)	(210 554)
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	**(1 235 047)**	**834 421**
INVESTISSEMENT		
Investissements	105 578	(235 115)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	**105 578**	**(235 115)**
IMMOBILISATIONS		
Achats de biens immobilisés	(700 916)	(586 701)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'immobilisation	**(700 916)**	**(586 701)**
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(1 830 385)	12 605
Encaisse, au début de la période	5 445 468	5 432 863
Encaisse, à la fin de la période	**3 615 083**	**5 445 468**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La CEO traite en outre des questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO est, depuis le 1er août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la CEO bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

La CEO est classée comme organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins comptables.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui constituent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif. La CEO a choisi d'utiliser les principes destinés aux organismes gouvernementaux sans but lucratif qui comprennent les sections SP 4200 à 4270.

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2014-2015 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la CEO comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* qui sont liés aux charges de la CEO est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation (article 30), de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels durant l'exercice 2014-2015 sont reportés,

reconnus dans l'exercice 2015-2016 et considérés comme un rapprochement (note 3b).

- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission accepte une promesse de conformité volontaire ou émet une ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que cette ordonnance ne fasse pas l'objet d'un appel, qu'une estimation raisonnable puisse être faite et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance fait l'objet d'un appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements évalués dans le modèle d'évaluation des coûts de la CEO, mais seront utilisés pour soutenir les activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et aux autres activités d'intérêt public. Les pénalités administratives et les dépenses connexes sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net à titre d'actif net affecté aux fins internes résumé à la note 7 des états financiers.

- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).

- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

- Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives de location	pendant la durée du contrat

c) Instruments financiers

Les instruments financiers de la CEO sont d'abord mesurés à leur juste valeur et ultérieurement mesurés dans l'une des catégories suivantes : (i) à leur juste valeur ou (ii) au coût ou au coût amorti. La CEO utilise la juste valeur pour la mesure ultérieure de l'encaisse, des comptes débiteurs, des coûts du processus de réglementation à être évalués, des comptes créditeurs et des charges à payer. Les investissements à court et à long terme de la CEO sont par la suite mesurés au coût amorti.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la CEO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la CEO à la caisse. Comme la CEO n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la CEO étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la CEO sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6a.

La CEO gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6b. La CEO constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

8. Évaluations de l'industrie pour 2014-2015

Durant l'exercice 2014-2015, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2014-2015 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2015-2016. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

A) Recouvrement des coûts généraux 2014-2015

Salaires et avantages sociaux	25 073 024 $
Experts-conseils et professionnels	6 579 220
Bien-fonds	2 606 091
Technologies de l'information	790 760
Bureaux et administration	567 333
Médias et publications	511 213
Réunions, formation et déplacement	449 473
Amortissement des immobilisations payées par le CEO	930 593
Total des charges	37 535 707
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations, autres revenus et pénalités administratives et leurs dépenses connexes	(5 468 874)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2015	31 066 833 $

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

b) Revenus reportés actuels de 2014-2015 (rapprochement de 2014-2015)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	31 066 833 $	
Dépenses en immobilisations de 2014-2015 payées par la CEO	700 916	
Rajustement de la réserve de fonctionnement	1 672 656	
Évaluation totale (réelle)		33 440 405
Évaluation totale (budget)		33 466 439
Revenus reportés actuels de 2014-2015 (rapprochement de 2014-2015)		**26 034 $**

c) Report des revenus de 2014-2015 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 $ en améliorations locatives au nom de la CEO depuis l'entrée en vigueur du bail le 1er janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2014-2015 (note 5)	3 168 747 $
Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(1 244 332)
Report des revenus de 2014-2015 liés aux immobilisations	**1 924 415 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la CEO a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la CEO en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

En se fondant sur un examen de l'historique des flux de trésorerie, la CEO a augmenté sa réserve de fonctionnement qui était de 10 % jusqu'à la limite permise de 15 % du besoin réel de financement annuel de la CEO. On s'attend à ce que ce niveau de réserve de fonctionnement soit maintenu pour l'exercice 2015-2016.

Réserve de fonctionnement de 2014-2015

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2014	3 347 318 $
Rajustement de la réserve de fonctionnement	1 672 656
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2015	**5 019 974**

La CEO n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2015	Valeur comptable nette en 2014
Mobilier et équipement de bureau	2 804 730 $	2 741 868 $	62 862 $	143 435 $
Équipement informatique et logiciels afférents	11 967 581	10 731 222	1 236 359	1 281 523
Équipement audiovisuel	895 490	882 341	13 149	21 617
Améliorations locatives payées par la CEO	1 331 012	718 967	612 045	707 517
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400	2 296 068	1 244 332	1 506 297
Total	**20 539 213 $**	**17 370 466 $**	**3 168 747 $**	**3 660 389 $**

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la CEO au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2014-2015 était de 1 497 979 $ (1 459 529 $ en 2014) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 323 419 $ (314 503 $ en 2014) et un passif au titre des prestations constituées de 323 419 $ à l'égard de la CEO (314 503 $ en 2014). Les charges afférentes de la CEO pour l'exercice s'élevaient à 8 916 $ (ce qui représente une baisse de 18 544 $ en 2014) et sont reflétées dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux. Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 $ en 2014). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2015 comprenaient un taux d'actualisation de 1,75 % (2,75 % en 2014).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

c) La CEO n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension et après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2015 des revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives et tout revenu d'intérêt connexe sont restreints par le comité de gestion afin de soutenir les activités concernant l'éducation des consommateurs, la sensibilisation et les autres activités dans l'intérêt public.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice		1 431 411 $
Pénalités administratives imposées en 2014-2015	850 000 $	
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	24 419	
Pénalités administratives et intérêt		874 419
Dépenses engagées		0
Solde, à la fin de l'exercice		2 305 830 $

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la CEO a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 944 599 $	2 282 771 $
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	172	338 172
Solde, à la fin de l'exercice	**1 606 427 $**	**1 944 599 $**

Les paiements minimums annuels aux termes du bail d'exploitation, qui expire le 31 décembre 2019, pour les 5 prochaines années et regroupés sont les suivants :

Le 31 mars 2016	2 779 624 $
Le 31 mars 2017	2 867 089
Le 31 mars 2018	2 958 928
Le 31 mars 2019	3 055 359
Le 31 décembre 2019	2 347 770
Total	**14 008 770 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

9. Instruments financiers

Risques liés aux taux d'intérêt :

Les actifs et les passifs financiers de la CEO ne sont pas exposés à d'importants risques liés aux taux d'intérêt. Les investissements de la CEO consistent en trois obligations du gouvernement de l'Ontario arrivant à échéance en septembre 2015, septembre 2016 et mars 2017, et à rendement réel de 1,42 %, 1,80 % et 1,48 % respectivement. Les soldes de trésorerie portent intérêt à un taux de 1,00 % à 1,15 % (1,15 % en 2014). Le taux d'intérêt moyen de l'encaisse pour l'année était de 1,12 % (1,15 % en 2014).

Un changement de 25 points de base dans les taux d'intérêt aurait des répercussions de 14 936 $ (16 418 $ en 2014) sur les excédents d'exploitation de la CEO.

Risques liés aux devises :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux devises est faible puisque très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Risques liés aux crédits :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux crédits est faible puisque l'encaisse de la CEO et les obligations du gouvernement de l'Ontario, dont l'échéance est relativement courte, sont détenues par une banque canadienne de renom. En raison des taux de recouvrement élevés, les comptes débiteurs de la CEO sont peu exposés à des risques liés aux crédits. Le classement par échéance des crédits débiteurs est résumé ci-dessous :

	Actuels	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Coûts liés au processus de réglementation	166 858 $	11 $		166 869 $
Recouvrement des coûts généraux		1 524	636 $	2 160
Recouvrement de la TVH	654 259			654 259
Intérêts courus à recevoir	5 159			5 159
Total	826 276 $	1 535 $	636 $	828 447 $

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes aux états financiers
31 mars 2015

En raison des taux de recouvrement élevés, les coûts liés au processus de réglementation de 5 032 324 $ (1 203 693 $ en 2014) devant être évalués sont également peu exposés à des risques liés aux crédits. Les coûts liés au processus de réglementation devant être évalués sont des coûts engagés par la CEO qui seront facturés dans un exercice futur après le 31 mars 2015.

Risques liés aux flux de trésorerie :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux flux de trésorerie est faible puisque la CEO a une encaisse suffisante pour régler tous les passifs à court terme et que les trois obligations du gouvernement de l'Ontario sont convertibles en sommes d'espèces, en tout temps et sans pénalité. Depuis le 31 mars 2015, la CEO a une encaisse de 3 615 083 $ (5 445 468 $ en 2014) et trois obligations du gouvernement de l'Ontario totalisant 4 887 340 $ (4 992 918 $ en 2014) pour régler le passif à court terme de 6 747 225 $ (7 068 895 $ en 2014).

10. Opérations entre entités apparentées

La province d'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'entité responsable du contrôle la CEO. Conséquemment, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), Ontario Power Generation (OPG), Hydro One et plusieurs ministères provinciaux sont apparentés à la CEO, car la province de l'Ontario est responsable de ces entités. Le total des opérations entre entités apparentées représente des revenus de 14 453 866 $ (14 867 710 $ en 2014). Les opérations entre entités apparentées relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont consignées à la note 6.

11. Engagement contractuel

Le ministère de l'Énergie a implanté un programme afin d'offrir une aide financière aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu pour les aider à faire face leurs coûts d'électricité. Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité est prévu d'entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Actuellement, l'engagement contractuel connu pour administrer le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité est estimé à 14 millions de dollars sur une période de cinq ans commençant durant l'année de financement 2015-2016 et se terminant lors de l'année de financement 2020-2021. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) remboursera tous les coûts de développement et de mise en œuvre engagés par la CEO.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Les états financiers de la Commission de transport Ontario Nothland au 31 mars 2015 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Ontario
Racing
Commission

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

Commission
des courses
de l'Ontario

Bureau 400
10, Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél. : 416 213-0520
Téléc. : 416 213-7827

Ontario

Commission des courses de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication d'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et elles relèvent de la direction. La préparation des états financiers comprend forcément l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction, en particulier si des opérations concernant l'actuelle période de référence ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes. Les états financiers ont été préparés comme il se doit selon des seuils de signification raisonnables et l'information disponible en date du 25 juin 2015.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et elle tient à jour un système de comptabilité interne et de contrôle administratif ayant pour but d'offrir une garantie raisonnable selon laquelle les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe à la Commission désignée de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière de communication d'information financière et qu'elle soit en fin de compte responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit régulièrement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour discuter des mesures de contrôle interne se rapportant au processus d'établissement de rapports financiers et aux questions d'audit et de communication de l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à l'auditeur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés fidèlement en respectant les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant énonce l'ampleur de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

Pour la direction :

Le directeur exécutif et premier dirigeant,

Steve Lehman

La directrice, Finances et administration,

Leslie Campbell

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des courses de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Point de la Commission

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note complémentaire 19 aux états financiers qui précise que des modifications législatives sont proposées pour intégrer le mandat actuel de la Commission des courses de l'Ontario à celui de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

La vérificatrice générale adjointe,

Toronto (Ontario)
Le 25 juin 2015

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Commission des courses de l'Ontario

État de la situation financière
Au 31 mars 2015

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4(A))	7 192	2 439
Comptes clients (note 6)	1 153	1 417
Montant à payer par la province (note 3)	-	284
	8 345	4 140
Passif		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	3 878	1 441
Produits différés (note 3)	1 327	-
Obligation au titre des prestations constituées (note 8(B))	640	742
Incitatif à la location différé (note 17)	80	195
	5 925	2 378
Actifs financiers nets	2 420	1 762
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	128	136
Charges payées d'avance	33	33
	161	169
Excédent cumulé (note 4(B))	2 581	1 931

Engagements et éventualités (note 14)

Montants détenus en fiducie (note 5)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom de la Commission :

Elmer Buchanan, président

John Macdonald, membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats d'exploitation
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Budget 2015 (en milliers de dollars) (Note 10)	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Produits			
Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Annexe A)	100 000	98 586	-
Financement réglementaire (note 10)	6 188	6 351	6 605
Droits d'enregistrement et de permis	2 063	2 426	3 113
Recouvrement des coûts (note 11)	522	605	2 518
Amendes et pénalités	250	106	223
Intérêts créditeurs	20	61	25
Divers	9	26	3
Total des produits	109 052	108 161	12 287
Charges (note 10)			
Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Annexe A)	99 709	98 319	-
Organisation des courses	2 924	2 974	2 629
Vérification de l'observation	1 364	1 210	1 452
Contrôle des médicaments	1 091	1 204	1 216
Administration	834	746	1 228
Audiences et arbitrage	560	477	552
Gouvernance	596	544	522
Délivrance de permis et diligence raisonnable	807	979	979
Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario (note 3)	—	-	563
Administration du PAC et du PDICQH	391	469	452
Services vétérinaires	331	437	262
Services gouvernementaux	172	42	111
Soutien à l'industrie	33	10	66
Total des charges	109 052	107 521	9 916
Excédent annuel	-	640	371
Excédent annuel, en début d'exercice	1 951	1 951	1 580
Excédent annuel, en fin d'exercice	1 951	2 591	1 951

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Excédent annuel	630	371
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47)	(30)
Amortissement des immobilisations corporelles	75	59
Acquisition de charges payées d'avance	(70)	(65)
Utilisation de charges payées d'avance	70	21
	28	(15)
Augmentation des actifs financiers nets	658	356
Actifs financiers nets, en début d'exercice	1 792	1 437
Actifs financiers nets, en fin d'exercice	2 450	1 792

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	630	371
Amortissement des immobilisations corporelles	75	64
	705	435
Variation des soldes de fonctionnement sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie	4 310	(12)
Obligation au titre des prestations constituées	(102)	(272)
Incitatif à la location différé	(113)	(81)
	4 095	(365)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47)	(56)
Variation nette de la trésorerie	4 753	14
Trésorerie, en début d'exercice	2 439	2 425
Trésorerie, en fin d'exercice	7 192	2 439

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Annexe A

	Budget 2015 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars) (Note 3)
Produits		
Entente de paiements de transfert du PFPICC	100 000	99 800
Intérêts créditeurs et divers	-	113
	100 000	99 913
Moins : Produits reportés		(1 327)
Total des produits	100 000	98 586
Charges (note 15)		
Bourses		
Hippodromes centralisés	68 900	70 919
Hippodromes régionaux	5 000	1 532
Hippdromes FAR	6 373	8 100
Soutien opérationnel		
Hippodromes régionaux	3 250	1 492
Hippodromes FAR	8 377	7 929
Développement de l'industrie	8 100	
Soutien aux éleveurs		7 000
Administration du PFPICC		916
Marketing, valorisation de la marque et communications		356
Autre		75
Total des charges du PFPICC nettes de l'administration du PAC et du PDICQH	100 000	98 319
Administration du PAC et du PDICQH (note 3)		267
Total des charges du PFPICC		98 586
Excédent annuel		-

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

1. Objectif de la Commission

À compter du 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a maintenu la Commission des courses de chevaux de la province (la « Commission ») en tant qu'organisme de réglementation de la Couronne qui est autofinancé et autonome. Il incombe à la Commission d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur le bénéfice prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public, établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciel et matériel	3 ans
Logiciel sur mesure	7 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le financement réglementaire est porté aux produits dans l'exercice durant lequel il est exigible.
Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés comme des produits lorsque les permis sont délivrés.
Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite de la provision pour montants irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

Les produits différés sont comptabilisés comme des montants reçus en cours d'exercice, dans le cadre du PFPICC, qui doivent être versés aux bénéficiaires des accords de paiements de transfert après la fin l'exercice.

D) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

E) AVANTAGES SOCIAUX

I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. Si la participation est obligatoire pour les employés à temps plein, ce n'est pas le cas pour les employés à temps partiel qui ont la possibilité de ne pas y cotiser. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission.

II) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'état des résultats.

III) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et le passif financier de la Commission sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value servent à rendre compte des comptes clients au coût inférieur après amortissement et de la valeur nette recouvrable, en cas de recouvrabilité et de risque de pertes. La variation des provisions pour moins-value est consignée dans l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont indiqués au prix coûtant.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

G) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations importantes sont : la durée de vie utile des immobilisations, les obligations au titre des prestations constituées, et les provisions pour moins-value.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et elles sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données lorsqu'elles sont disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

3. Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario)

Le 12 mars 2012, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») et le ministère des Finances ont annoncé que le programme des machines à sous dans les hippodromes de l'Ontario prendrait fin le 31 mars 2013. Par suite de cette décision, en octobre 2013, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) d'alors a annoncé la mise en place du Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (PFPICC ou Programme) sur une période de cinq ans à compter du 1er avril 2014. Le Programme a été créé par les décrets 251/2014 et 528/2014 au début de 2014.

Pour aider la Commission à préparer le lancement du PFPICC, en février 2014, le MAAO a convenu de verser un financement provisoire à la Commission en vertu du programme de transition de l'industrie des courses de chevaux. En 2014, ce financement de 484 000 $ était inclus dans le poste « recouvrement des coûts » (note 11) dans l'état des résultats dont un montant 284 000 $ était inclus dans le poste « montant à payer par la province » dans l'état de la situation financière.

L'une des composantes du PFPICC est l'établissement d'une nouvelle division au sein de la Commission, la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Cette division est l'organe de la Commission responsable du développement de l'industrie et est chargée de la mise en œuvre efficace du Programme et de la répartition des fonds. En vertu de ce plan quinquennal, la province octroiera jusqu'à 500 millions de dollars (100 millions par an) pour appuyer l'industrie des courses de chevaux. Le plan comprend un soutien accru pour les bourses, les dates des courses, et les éleveurs de chevaux de course, l'intégration des courses de chevaux à la stratégie des jeux de la province et prône un nouveau modèle de gouvernance pour l'industrie.

Durant l'exercice 2015, la Commission a reçu 99,8 millions de dollars dans le cadre du PFPICC (2014 – 0 $).
La CCO a conclu une entente de responsabilité avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAARO) qui précise les activités subventionnées, établit un cadre pour la production de rapports et fixe des indicateurs de responsabilité et de rendement.

Aux fins du PFPICC, les hippodromes de l'Ontario ont été segmentés en trois catégories :

1. Financement pour les hippodromes centralisés, soit ceux de Clinton, Flamboro Downs, Georgian Downs, Grand River, Hanover, Western Fair, Mohawk et Woodbine.
2. Financement pour les hippodromes régionaux, soit ceux de Dresden, Hiawatha Horse Park, Kawartha Downs et Lakeshore.
3. Financement pour les hippodromes FAR, soit ceux de Fort Erie, Ajax Downs et Rideau Carleton.

Les coûts totaux d'administration du Programme d'amélioration du cheval (PAC) et du Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses (PDICQH) en 2014-2015 se sont chiffrés 469 000 $ (482 000 $ en 2014), dont 267 000 $ (0 $ en 2014) ont été octroyés dans le cadre du PFPICC.

Au 31 mars 2015, les produits différés de 1 327 000 $ représentent des montants reçus durant l'exercice dans le cadre du PFPICC, qui doivent être versés aux bénéficiaires des accords de paiements de transfert après la fin de l'exercice.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

4. Trésorerie et réserve de trésorerie

A) TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie figurant dans l'État de la situation financière se compose comme suit :

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Général	2 944	1 439
Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario	3 248	-
Réserve	1 000	1 000
	7 192	2 439

B) RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément au paragraphe 13(2), le ministre responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministre. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'établir un compte de réserve qui ne peut dépasser 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission. Cette réserve servira de réserve d'exploitation dans le cas d'un manque à gagner imprévu.

5. Montants détenus en fiducie

Au 31 mars 2015, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 en milliers de dollars)
Montants détenus en fiducie :		
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux standardbreds	668	851
Programme relatif au dioxyde de carbone total	20	152
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	12	12
	700	1 015

Les fonds en fiducie administrés par la Commission ne figurent pas dans les états financiers puisque les actifs ne sont pas détenus au profit de la Commission.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX STANDARDBRED

La Commission détient les comptes pour les bourses destinées aux marchés libérés et aux hippodromes non agréés qui seront réaffectées aux bourses d'autres hippodromes.

B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

Le montant détenu en fiducie représente le financement reçu de l'Agence canadienne de pari mutuel (« ACPM ») dans les années antérieures dans le but de subventionner les coûts de tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. Ces montants n'ont pas été payés avant la fin de l'exercice et sont détenus en fiducie pour les hippodromes.

C) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé, en décembre 2008, à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

6. Comptes clients

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Produits et autres comptes clients	1 080	497
TVH à recevoir	99	1 057
	1 179	1 554
Moins : Provision pour créances douteuses	(26)	(137)
	1 153	1 417

Les comptes clients comprennent la TVH à percevoir et les montants devant être acquittés par des détenteurs de permis de l'industrie, qui sont exigibles dès réception de la facture. Les provisions pour créances douteuses ne concernent pas nécessairement la plupart des comptes clients à recevoir en raison du rapport de délivrance de permis qu'entretient la Commission avec ces parties. La provision pour créances douteuses représente la provision correspondante pour une partie des amendes à percevoir.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2015 (en milliers de dollars)	31 mars 2014 (en milliers de dollars)
Comptes fournisseurs	3 153	642
Congés cumulés, salaires et avantages sociaux	723	799
	3 876	1 441

Les comptes fournisseurs concernent en grande partie les opérations ordinaires avec des fournisseurs indépendants et sont assujettis à des clauses commerciales habituelles. Les congés cumulés, salaires et avantages sociaux sont comptabilisés en fonction des dispositions et des pratiques en matière d'emploi en vertu de la législation connexe. Les sommes à verser dans le cadre de la rémunération le sont comme le prévoient ces obligatoires contractuelles ou réglementaires.

8. Avantages sociaux

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les paiements annuels de la Commission, qui s'établissaient à 280 000 $ (294 000 $ en 2014), sont inclus dans les charges « Avantages sociaux » à la note 15.

B) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

9. Immobilisations corporelles

	(en milliers de dollars)				(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Logiciel sur mesure	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût					
Solde d'ouverture, 1er avril 2014	465	—	291	450	1 206
Acquisitions	2	44	1	—	47
Solde de clôture, 31 mars 2015	467	44	292	450	1 253
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture, 1er avril 2014	(412)	—	(278)	(360)	(1 050)
Amortissement	(26)	—	(4)	(45)	(75)
Solde de clôture, 31 mars 2015	(438)	—	(282)	(405)	(1 125)
Valeur comptable nette, 31 mars 2015	**29**	**44**	**10**	**45**	**128**

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1er avril 2013	416	284	450	1 150
Acquisitions	49	7	—	56
Solde de clôture, 31 mars 2014	465	291	450	1 206
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1er avril 2013	(399)	(272)	(315)	(986)
Amortissement	(13)	(6)	(45)	(64)
Solde de clôture, 31 mars 2014	(412)	(278)	(360)	(1 050)
Valeur comptable nette, 31 mars 2014	**53**	**13**	**90**	**156**

Au cours de l'exercice, la CCO a commencé à mettre au point le système IRIIS (International Racing Intelligence Information Service). IRIIS est une plateforme mondiale de partage de données permettant l'échange de renseignements entre les multiples organismes de réglementation de l'industrie. Au 31 mars 2015, des coûts de 44 000 $ avaient été capitalisés au titre de ce projet. Ces coûts seront amortis sur une période de sept ans.

10. Financement réglementaire

Le montant du financement réglementaire a été établi de sorte que la somme totale de ce financement et des autres produits perçus par la Commission suffirait à couvrir tous les coûts inhérents au fonctionnement de la Commission. Le financement a été calculé comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association. À compter du 1er avril 2014, le pourcentage des paris obtenu au titre du financement réglementaire a augmenté, passant de 0,5 à 0,75 %.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

11. Recouvrement des coûts

La Commission recouvre auprès de l'industrie et du MAAO certains coûts pour ses activités, comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Recouvrement de coûts :		
Contrôle des médicaments pour les chevaux	-	819
MAAO – Financement de transition (note 3)	-	484
Programme TCO2	522	454
Programme d'amélioration du cheval	-	285
Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses	-	131
Divers	83	125
Examens du compte pour les bourses	-	20
	605	2 318

A) CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS POUR LES CHEVAUX

Une lettre d'intention datée du 20 décembre 2006, entre le groupe consultatif de l'industrie de courses de chevaux de l'Ontario et la Commission, a permis de constituer le groupe de travail sur le contrôle des médicaments pour les chevaux. Le mandat du groupe de travail, qui est administré par la Commission et qui est financé partiellement par les hippodromes et le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux, est de lutter contre l'approvisionnement et l'utilisation de médicaments illégaux pour les chevaux dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui portait sur une période de deux ans, à savoir du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008, exigeait que l'industrie fasse des versements réguliers pour financer le groupe de travail, et la Commission comptabilisait ces paiements comme des recouvrements différés auprès de l'industrie jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Depuis l'expiration de l'entente initiale de deux ans, la Commission a pris des dispositions pour pouvoir continuer à administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et dispositions financières. Au 31 mars 2014, tout le financement provenant de l'industrie qui était destiné au groupe de travail avait été utilisé. À compter de l'exercice 2015, le programme de contrôle des médicaments pour les chevaux est financé au moyen d'une augmentation du financement réglementaire global (note 10).

B) PROGRAMME TCO2

Depuis le 1er octobre 2010, la Commission assume la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests en laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests pour dépister la présence d'agents alcalinisants chez les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont indiqués au poste « contrôle des médicaments ». Ces charges sont recouvrées entièrement au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM, et sont incluses dans le poste « recouvrement des coûts ».

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

C) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1er mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du Programme d'amélioration du cheval (PAC). Le PAC est un programme incitatif concernant les courses et l'élevage instauré en 1974. Les objectifs du programme sont [illegible] Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et encourager l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente daté du 30 septembre 1998, conclu à l'époque entre le ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission, a prévu une réduction des taxes sur les paris mutuels, les produits cédés étant répartis entre les divers intervenants de l'industrie. Des ententes subséquentes sont venues se greffer au protocole d'entente afin d'inclure une répartition des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Cette portion du financement du PAC a pris fin le 31 mars 2013. Depuis le 1er avril 2014, les coûts de l'administration du PAC sont financés dans le cadre du PFPICC. Des états financiers distincts ont été préparés pour le PAC, et ces états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

D) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE QUARTER HORSES

À la suite d'une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome d'Ajax Downs, la Commission est responsable de la gestion du Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses (PDICQH) afin de mettre en place un programme visant l'amélioration de l'industrie des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général. Depuis mars 2006, le programme était financé par une tranche des produits tirés des machines à sous de l'hippodrome. Depuis le 1er avril 2014, l'industrie ontarienne des quarter horses, incluant l'administration du PDICHQ, est financée dans le cadre du Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (note 3). Des états financiers distincts ont été préparés pour le PDICQH, et ils ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

E) EXAMENS DU COMPTE POUR LES BOURSES

Conformément aux modifications apportées aux règlements des courses qui ont été approuvées en 2008, la Commission a recouvré les coûts liés à l'examen des états financiers du compte pour les bourses que les exploitants d'hippodrome détiennent en fiducie pour les professionnels des chevaux.

12. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice s'établissait à 139 000 $ (192 00 $ en 2014). La rémunération des membres est imputée au poste « gouvernance » dans l'état des résultats et au poste « services » à la note 15.

13. Instruments financiers

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Commission soit incapable de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à des coûts raisonnables. La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. La Commission prépare son budget et ses prévisions relatives à la liquidité dans le but de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations. Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont généralement payables dans les 30 jours après la réception de la facture.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en omettant de remplir une obligation. La Commission est exposée au risque de crédit découlant de ses comptes clients. En raison de la nature de ces comptes clients, la Commission comptabilise ses comptes client sans perte de valeur fondée sur les tendances.

De l'avis de la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque considérable de taux d'intérêt, de devise, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

14. Engagements et éventualités

A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux du siège social et les véhicules dont les paiements de location minimums exigibles pour chaque exercice se présentent comme suit :

	Bureaux (en milliers de dollars)	Véhicules (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2016	384	48	432
2017	26	35	61
2018	13	10	23
2019	-	8	8
	423	101	524

B) La Commission s'est constituée partie dans différentes actions en justice résultant du cours normal des activités, ce qui pourrait donner lieu à des charges futures. Le dénouement et les modalités ultimes des actions en justice ne peuvent pas être déterminés pour le moment et, par conséquent, aucune provision n'est prévue dans ces états financiers pour toute charge pouvant en découler. Tout règlement versé par la Commission sera, le cas échéant, comptabilisé au cours de la période pendant laquelle le règlement intervient.

15. Charges par poste

Voici un résumé des charges par poste :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	4 602	4 604
Services (Note 16)	101 073	3 572
Avantages sociaux (note 8)	816	834
Transports et communication	840	725
Fournitures	115	117
Amortissement	75	64
Total des charges	107 521	9 916

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2015

Les charges encourues pour une activité donnée sont affectées à cette activité selon les coûts réels. Les charges qui ne sont pas attribuées à une activité donnée, comme les frais généraux, sont affectées aux secteurs d'activités dans l'état des résultats, compte tenu des estimations du temps consacré à chaque activité.

16. Opérations entre apparentés

La Commission a versé à la province de l'Ontario les montants suivants : 961 000 $ (907 000 $ en 2014) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 222 000 $ (191 000 $ en 2014) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et pour l'utilisation de matériel informatique.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu 99,8 millions de dollars du MAMAIKO dans le cadre du Programme de financement du partenariat de l'industrie des courses de chevaux (note 3).

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration en ce qui concerne certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement de certains de ses coûts comme cela est indiqué à la note 11.

17. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les bureaux de son siège social, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 820 000 $, ce qui comprend la valeur des périodes de location gratuite et le coût des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé est amorti comme une réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans, à partir du 1er avril 2006, date de début du bail.

18. Données budgétisées

Les données budgétisées représentent le budget initial de la Commission pour l'exercice approuvé par son conseil d'administration. Les données budgétisées pour le PFPICC ont été établies dans l'entente modifiant l'entente de responsabilité de la CCO conclue avec ce qui était alors le MAMO en date du 26 mars 2014. Ces états financiers présentent uniquement le budget approuvé à l'origine.

19. Futur de la Commission

Dans le budget provincial du 23 avril 2015, le gouvernement a indiqué qu'il s'engageait à réaligner stratégiquement la réglementation, la prise de décisions arbitrales et le financement relativement aux courses de chevaux dans la province au sein du gouvernement et des organismes. Il est important pour la viabilité à long terme de l'industrie de renforcer la collaboration entre l'industrie et le gouvernement, de manière à reconnaître son rôle dans l'Ontario rural et urbain.

Le gouvernement a annoncé qu'en 2015-2016, il proposera des modifications à certaines lois. S'ils sont adoptés, ces changements intégreront le soutien de l'industrie des courses de chevaux dans la province au mandat de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et transféreront les responsabilités réglementaires de la province pour les courses de chevaux à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION
le 31 mars 2015

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la fiabilité de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction est imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.

John Lathuin
Directeur général
le 19 juin 2015

Margaret Neubauer
Directeur en chef, services corporatifs
le 19 juin 2015

Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite 0
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5295
E Port.Colborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice de dix-sept mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers pour tel contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Grant Thornton

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Commission des parcs du Niagara pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

L'accent des sujets

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité utilisé dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Nous attirons votre attention sur la note 2 des états financiers qui décrit la correction dans la période actuelle d'une erreur dans la période antérieure.

Grant Thornton LLP

Port Colborne, Canada
le 19 juin 2015

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

Vérification - Fiscalité - Conseils experts
Grant Thornton LLP, un membre canadien de Grant Thornton International Ltd

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars (en milliers de dollars)	2015	31 octobre 2013 Retraités (note 2)
Actifs financiers		
Argent comptant et valeurs en comptant	322 $	5 654 $
Comptes débiteurs	1 436	3 579
Inventaires – vendables	3 889	3 282
	5 647	12 515
Passifs		
Dette bancaire (note 3)	9 305	-
Comptes créditeurs	6 977	7 866
Paie accumulée	2 589	2 834
Produit constaté d'avance (note 4)	1 418	1 370
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	26 438	23 435
Financement à long terme (note 6)	30 072	31 971
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 697	4 105
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	28 837	28 087
	109 333	99 668
Dette nette	(103 686)	(87 153)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 9 et page 22)	156 675	158 486
Inventaires – divers	1 476	1 312
Charges payées d'avance	873	183
	159 024	159 981
Excédant accumulé (note 9)	55 338 $	72 828 $

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

De la part de la Commission

Président

Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Budget 2015	Chiffres réels 2015	Chiffres réels 12 mois terminé le 31 octobre 2013 Retraités (note 2)
Revenus			
Exploitation générant du revenu	69 972 $	71 971 $	66 621 $
Revenu foncier	9 541	9 660	6 678
Commission, locations et frais	12 671	12 780	2 867
Prime sur les fonds américains – nette	76	806	226
Revenu divers	27	18	120
	92 287	95 235	76 512
Dépenses (page 23)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	11 970	12 398	11 087
Exploitation	43 435	44 310	33 239
Entretien	19 711	20 404	14 158
Administration et services policiers	18 829	18 881	10 668
Marketing et promotions	4 898	3 962	3 208
	98 843	99 955	72 360
(Déficit) excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	(6 556)	(4 720)	4 152
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 13)	2 407	2 352	1 660
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	11 786	11 577	7 755
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 850)	(1 963)	(712)
(Gain) perte pour l'élimination d'immobilisations corporelles	-	(24)	460
Biens apportés	-		(236)
	12 343	11 942	8 927
Déficit net provenant de l'exploitation	(18 899)	(16 662)	(4 775)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	(925)	(750)	(590)
Autres mises de fonds	(600)	(78)	57
Déficit annuel	(20 424) $	(17 490) $	(5 308) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Budget 2015	Chiffres réels 2015	Chiffres réels 12 mois terminé le 31 octobre 2013 Retraités (note 2)
Excédent accumulé (note 10)			
Début d'année			
Comme rapporté précédemment	72 828 $	**73 673 $**	78 136 $
Réglage de la période antérieure (note 2)	-	**(845)**	-
Retraité	72 828	**72 828**	78 136
Déficit annuel	(20 424)	**(17 490)**	(5 308)
Fin d'année	52 404 $	**55 338 $**	72 828 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Budget 2015	**Chiffres réels 2015**	Chiffres réels 12 mois terminé le 31 octobre 2013 Retraités (note 2)
Déficit annuel	(20 424) $	**(17 490) $**	(5 308) $
Amortissement des immobilisations corporelles	11 786	**11 577**	7 755
Achat des immobilisations corporelles (note 15)	(7 882)	**(7 569)**	(16 560)
Immobilisations corporelles contribuées	(2 197)	**(2 197)**	(849)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	**24**	57
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	-	**(24)**	460
	(18 717)	**(15 679)**	(14 445)
(Acquisition) utilisation des dépenses prépayées	-	**(690)**	84
(Acquisition) d'autres inventaires	-	**(164)**	(241)
Augmentation de la dette nette	(18 717)	**(16 533)**	(14 602)
Dette nette			
Début d'année	(87 153)	**(87 153)**	(72 551)
Fin d'année	(105 870) $	**(103 686) $**	(87 153) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	2015	12 mois terminé le 31 octobre 2013 Retraités (note 2)
Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Déficit annuel	**(17 490) $**	(5 308) $
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles	**11 577**	7 755
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	**(1 963)**	(712)
Gain (perte) sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	**(24)**	460
Avantages postérieurs à l'emploi	**62**	411
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	**750**	590
	(7 088)	3 196
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 16)	**(404)**	384
	(7 492)	3 580
Activités d'immobilisations		
Achat des immobilisations corporelles (note 15)	**(7 569)**	(16 560)
Immobilisations corporelles contribuées	**(2 197)**	(849)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	**24**	57
	(9 742)	(17 352)
Activités de financement		
Remboursement du financement à long terme	**(1 899)**	(1 705)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi	**(470)**	(239)
Réception des fonds pour les dépenses de capital	**4 966**	11 260
	2 597	9 316
Diminution nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	**(14 637)**	(4 456)
Argent comptant et quasi-espèces (note 16)		
Début d'année	**5 654**	10 110
Fin d'année	**(8 983) $**	5 654 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

La Commission a changé sa fin d'exercice au 31 mars de vigueur en 2015. Par conséquent, les chiffres de période actuelle rapportent que les quantités pour les dix-sept mois ont fini le 31 mars 2015 et les chiffres comparatifs rapportent les quantités pour les douze mois finis le 31 octobre 2013.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementals et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contien une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410 ;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Les états financiers au 31 octobre 2013 et pour l'exercice terminé le 31 octobre, 2013 ont été préparés dans un cadre de la présentation fidèle de but spécial. Le ministère des Finances a publié le règlement 395/11, conventions et méthodes comptables, à l'automne 2011. Le 1er novembre 2013, la Commission a adopté les normes décrites ci-dessus. Ce sont les premiers états financiers établis en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. La Commission a adopté ces changements de manière rétrospective. Il n'y a aucun changement aux surplus accumulé au 31 octobre 2013, ou l'excédent annuel pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 en raison de cette transition. Cependant, en 2015 la direction a pris connaissance d'une erreur dans l'enregistrement des immobilisations corporelles contribué en 2013. Des contributions d'immobilisations corporelles pour un montant de 849 000 $ reçus en 2013 ont été déclarés comme autres revenus sur l'état des résultats d'exploitation et ne sont pas reportés et amortis. La correction de cette erreur a été présentée en retraitant rétrospectivement les chiffres comparatifs comme suit:

	Augmentation (diminution)
Fonds pour les dépenses de capital différé	845 000 $
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé	4 000
Déficit annuel	845 000
L'excédent accumulé, début de la période	(845 000)

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

Classification	Vie utile
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes du secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 $ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 mars 2016. À compter du 31 mars 2015, 8 654 257 $ a été retiré des facilités de crédit (2013 – nul $). Prenant en considération les chèques et les dépôts dus, le montant rapporté sur la l'état de la position financière à compter du 31 mars 2015 s'élève à 9 305 011 $ (2013 – nul $).

4. Revenu différé

	2015	12 mois terminé le 31 octobre 2013
	(en milliers de dollars)	
Centrales électriques fermées (note 8)	116 $	215 $
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	322	492
Divers	980	663
	1 418 $	1 370 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

4. Revenu différé (suite)

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 $. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 $, plus une somme annuelle de 7 300 $ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 $, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200ème anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 982 000 $ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 $ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2015, il reste encore environ 322 000 $ pour l'utilisation en 2016 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

	2015	12 mois terminé le 31 octobre 2013 Retraités (note 2)
	(en milliers de dollars)	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	23 435 $	12 667 $
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation suivants :		
Remplacement du chemin de fer « Falls Incline Railway »	-	3 000
Rechargement des routes	-	2 000
Réhabilitation du pont	-	3 939
Autres projets d'immobilisation	2 769	1 472
Immobilisations corporelles contribuées	2 197	649
	4 966	11 260
Amortissement	(1 963)	(712)
Fin d'année	26 438 $	23 435 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

6. Dette à long terme

	17 mois terminé le 31 mars 2015	12 mois terminé le 31 octobre 2013
	(en milliers de dollars)	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 $ et échoit en avril 2027	24 797 $	26 107 $
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 $ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 $ et échoit en avril 2027	5 193	5 714
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 $ jusqu'en janvier 2028 (note 3)	182	110
	30 072 $	31 931 $

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à :

2016	1 695
2017	1 772
2018	1 851
2019	1 935
2020	2 054

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2015 s'élèvent à 3 696 673 $ (2013 – 4 105 056 $).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, avec des extrapolations pour 2016. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2015 pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 1 293 081 $. L'obligation réelle à compter du 31 mars 2015 s'élève à 2 591 542 $ (2013 – 3 964 172 $).

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 2014

Information sur le régime de pension à prestations déterminées

	12 mois terminé le 31 octobre 2014	2013
	(en milliers de dollars)	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Néé $	Néé $
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	3 697	4 135
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	3 697 $	4 135 $
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière		
Obligation aux prestations, début d'année	4 135 $	3 935 $
Dénonciation due à une modification du plan	(349)	-
Dépenses pour l'année	938	611
Prestations déboursées au cours de l'année	(477)	(239)
Obligation aux prestations, fin d'année	3 697 $	4 135 $
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent au service	679 $	222 $
Frais d'intérêt	181	189
Amortissement du gain actuariel	(140)	-
	938 $	611 $

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes :

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 4,75%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 3 518 420 $ (2013 – 2 180 374 $), desquels 1 938 210 $ (2013 – 1 380 037 $) représente la

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

Prestations de retraite (suite)

portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 mars 2015, les négociations continues avec la province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 $ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport d'ingénierie. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 $ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débuteront en 2016. Si les travaux ne commenceront pas en 2016 comme prévu, la valeur nette actuelle de la dette devra être recalculé en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

une valeur nette actuelle de 23 724 061 $ à compter du 31 mars, 2015. Ceci représente une augmentation de 676 354 $ par rapport à 2013 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifièrent un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport identifia 6 305 000 $ supplémentaires pour des travaux externes d'infrastructure nécessaires. La deuxième étude identifia 1 260 000 $ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 $. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débuteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour déterminer la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 7 036 679 $ à compter du 31 mars 2015 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 294 794 $ à compter de 2013 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	12 mois terminé le 31 octobre	
	2015	2013
	(en milliers de dollars)	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	**28 087 $**	27 497 $
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	**971**	665
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	**(221)**	(75)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	**750**	590
Fin d'année	**28 837 $**	28 087 $

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 $ de la part du ministère du Tourisme de la Culture et du Sport pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 116 000 $ de ces fonds sont encore disponible pour 2016 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2015 fut financé par d'autres subventions de la province.

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

À la suite du 31 mars 2015, la Commission a embauché la société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour passer en revue les études existantes afin de mettre à jour les exigences nécessaires pour mettre les trois centrales électriques à un état prêt pour l'aménagement. On s'attend à ce que ce processus soit achevé fin 2015 et l'obligation de stabilisation des centrales électriques sera mis à jour selon les besoins.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

9. Immobilisations

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissements cumulés	2015 Valeur comptable nette	12 mois terminé le 31 octobre 2013 Valeur comptable nette
Terrain	14 359 $	-	**14 359 $**	14 359 $
Améliorations des terrains	17 135	-	**17 135**	17 135
Bâtiments, routes et structures	227 117	107 812 $	**119 305**	115 697
Équipement et ameublements	41 388	37 019	**4 369**	4 959
Véhicules	3 864	3 077	**787**	697
	303 863	147 908	**155 955**	152 847
Travaux d'immobilisation en cours	720		**720**	5 639
	304 583 $	147 908 $	**156 675 $**	158 486 $
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	69 $	49 $	**20 $**	27 $

10. Excédant accumulé

(en milliers de dollars)

	2015	12 mois terminé le 31 octobre 2013 Retraités (note 2)
Excédant (déficit) d'exploitation	**(12 292) $**	1 940 $
Investissement en immobilisations corporelles	**130 237**	135 051
Non financé		
Dette à long terme	**(30 073)**	(31 971)
Prestations postérieures à l'emploi	**(3 697)**	(4 105)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	**(28 837)**	(28 087)
	(62 607)	(64 163)
Excédant (déficit) accumulé	**55 338 $**	72 828 $

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2015 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

11. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 560 000 $ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de 10 ans et les dates d'échéances sont en 2016 et en 2022.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échéants en 2017. L'obligation totale pour les contrats de location-exploitation est d'environ 190 000 $. Le versement exigible du principal au cours des trois prochains exercices s'élève à :

2016	172 $
2017	9
2018	9

12. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

13. Intérêts débiteurs – nets

	Budget 2015	**Réel 2015**	12 mois terminé le 31 octobre Réel 2013
		(en milliers de dollars)	
Produit de l'intérêt	(20) $	**(29) $**	(43) $
Dépense du prêt à l'intérêt	2 427	**2 381**	1 703
	2 407 $	**2 352 $**	1 660 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

14. Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget 2015	Réel 2015	12 mois terminé le 31 octobre Réel 2013
		(en milliers de dollars)	
Amortissement des avoirs productifs de revenu	6 661 $	**6 342 $**	4 432 $
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	5 125	**5 235**	3 323
	11 786 $	**11 577 $**	7 755 $

15. Acquisition des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises durant l'année sont comptabilisées au coût total de 9 766 221 $ (2013 – 16 560 754 $) duquel 2 197 416 $ (2013 – 849 220 $) a été acquis à partir des immobilisations corporelles contribuées. Des versements comptants de 7 568 805 $ (2013 – 15 711 534 $) ont été effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

16. État des flux de trésorerie

	12 mois terminé le 31 octobre 2015	2013
	(en milliers de dollars)	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	**2 143 $**	(1 675) $
Inventaires	**(771)**	60
Créditeurs et paie cumulée	**(1 134)**	1 941
Produit constaté d'avance	**48**	(26)
Charges payées d'avance	**(690)**	84
	(404) $	384 $
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	322	380
(Dette bancaire) / argent liquide tenu en banque	(9 305)	5 274
	(8 983)	5 654
Intérêt reçu	**29 $**	43 $
Intérêt payé	**2 381 $**	1 703 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

17. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 7 des états financiers.

La juste valeur de l'obligation de stabilisation des centrales électriques fut déterminée en utilisant un calcul de la valeur actuelle présenté dans la note 8 des états financiers.

Risque de crédit

La Commission est exposé à un risque de crédit par ses clients. Le risque de crédit est considéré comme négligeable dû au grand nombre de clients.

Risque de la devise

La Commission a de l'argent comptant s'élevant à 388 681 $ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 1,2683 dollars canadiens. La Commission a effectué approximativement 10,0% de ses ventes en devise étrangère en 2015 (2013 – 12,5%). Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque des flux de trésorerie

La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux d'intérêt variable. Par conséquent, la Commission est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt commerciaux.

18. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs

Certains chiffres comparatifs pour 2013 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2015.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Terrain	Améliorations de terrains	Bâtiments, routes et structures	Équipement et ameublements	Véhicules	Travaux d'immobilisation en cours	12 mois terminé le 31 octobre 2015	2013
Coût								
Début d'année	14 359 $	17 135 $	214 034 $	40 604 $	3 800 $	5 639 $	**295 571 $**	285 940 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	2 197	1 237	365	5 967	**9 766**	17 409
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(453)	(302)		**(755)**	(7 778)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours	-	-	10 886	-	-	(10 886)	**-**	-
Fin d'année	14 359	17 135	227 117	41 388	3 863	720	**304 582**	295 571
Amortissement cumulatif								
Début d'année	-	-	98 336	35 647	3 102	-	**137 085**	136 591
Acquisition – amortissement cumulatif	-	-	9 476	1 825	276	-	**11 577**	7 755
Cession – amortissement cumulatif	-	-	-	(453)	(302)	-	**(755)**	(7 261)
Fin d'année	-	-	107 812	37 019	3 076	-	**147 907**	137 085
Valeur comptable nette	14 359 $	17 135 $	119 305 $	4 369 $	787 $	720 $	**156 675 $**	158 486 $

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Budget 2015	Réel 2015	12 mois terminé le 31 octobre Réel 2013
Coût des marchandises vendues	11 970 $	**12 398 $**	11 087 $
Salaires, rémunérations et prestations	57 819	**56 635**	43 633
Ventes et divers	3 334	**4 453**	2 547
Réparation et entretien d'équipement	6 310	**5 812**	3 947
Matériel et ameublement	2 800	**2 663**	2 260
Publicité et promotion	3 934	**3 631**	1 418
Installations	8 082	**9 506**	5 988
Administration	4 594	**4 857**	1 480
	98 843 $	**99 955 $**	72 360 $

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous affirmons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être ou qui est nécessaire pour faire une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de l'auditeur indépendant qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de l'auditeur sur les états financiers.

Howard I. Wetston, c.r.
Président et chef de la direction
Le 8 juin 2015

H. W. Gras
Directeur des services généraux

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai audité les états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui sont constitués de l'état de la situation financière en date du 31 mars 2015, de l'état du résultat global, de l'état des variations de l'excédent et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction envers les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mon audit. Mon audit a été effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que je respecte des obligations éthiques et que je planifie et conduise l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit signifie la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. L'audit comprend également une appréciation du caractère approprié de l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Bonnie Lysyk, CPA, CA, MBA, LPA
Vérificatrice générale
Le 8 juin 2015

État de la situation financière

(En dollars canadiens)

Au 31 mars 2015	Notes	2015	2014
ACTIF			
À court terme			
Trésorerie		[illegible] $	[illegible] $
Comptes clients et autres débiteurs	4, 5	[illegible]	[illegible]
Charges payées d'avance		[illegible]	[illegible]
Total – passif à court terme		[illegible] $	[illegible] $
À long terme			
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	3 d), 6	[illegible]	[illegible]
Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM	7, 17	[illegible]	[illegible]
Actif du fonds de réserve	8	[illegible]	[illegible]
Immobilisations corporelles	9	[illegible]	[illegible]
Total – passif à long terme		[illegible] $	[illegible] $
Actif total		[illegible] $	[illegible] $
PASSIF			
À court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10	[illegible] $	[illegible] $
Total – passif à court terme		[illegible] $	[illegible] $
À long terme			
Passif au titre des régimes de retraite	12 b)	[illegible]	[illegible]
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	3 d), 6	[illegible]	[illegible]
Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM	7, 17	[illegible]	[illegible]
Total – passif à long terme		[illegible] $	[illegible] $
Passif total		[illegible] $	[illegible] $
EXCÉDENT			
Fonds d'administration générale		[illegible] $	[illegible] $
Réserve	8, 13	[illegible]	[illegible]
Excédent de fonctionnement		[illegible] $	[illegible] $
Total du passif et de l'excédent		[illegible] $	[illegible] $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration de la commission

Howard I. Wetston, c.r.
Président et chef de la direction

Sarah Kavanagh
Présidente du Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016	Notes	2016	2015
PRODUITS			
Droits	3.a), 14	[illegible]	[illegible]
Divers		[illegible]	[illegible]
Produit d'intérêts		[illegible]	[illegible]
		[illegible]	[illegible]
CHARGES			
Intérêts et avantages sociaux	13	[illegible]	[illegible]
Charges administratives	18	[illegible]	[illegible]
Charges locatives		[illegible]	[illegible]
Services professionnels		[illegible]	[illegible]
Amortissement	8	[illegible]	[illegible]
Autres		[illegible]	[illegible]
		[illegible]	[illegible]
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3.a)	[illegible]	[illegible]
		[illegible]	[illegible]
Excédent des produits sur les charges		[illegible]	[illegible]
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne sont pas reclassés en résultat net :			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	13.c)	[illegible]	[illegible]
Autres éléments du résultat global		[illegible]	[illegible]
Résultat global total		[illegible]	[illegible]

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016	Notes	2016	2015
Excédent de fonctionnement au début de la période		[illegible]	[illegible]
Résultat global total		[illegible]	[illegible]
Excédent de fonctionnement à la fin de la période		[illegible]	[illegible]
Répartition :			
Fonds d'administration générale		[illegible]	[illegible]
Réserve	9, 10	[illegible]	[illegible]
		[illegible]	[illegible]

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019	Notes	2019	2018
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges		[illegible] $	[illegible] $
Ajustements pour :			
Intérêts reçus		[illegible] $	[illegible] $
Produit d'intérêts		[illegible]	[illegible]
Charge d'intérêts de la dette de droit		[illegible]	[illegible]
Passif au titre des régimes de retraite		[illegible]	[illegible]
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9	[illegible]	[illegible]
Amortissement	9	[illegible]	[illegible]
		[illegible] $	[illegible] $
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) INVESTISSEMENTS			
Comptes clients et autres débiteurs		[illegible] $	[illegible] $
Charges payées d'avance		[illegible]	[illegible]
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		[illegible]	[illegible]
		[illegible] $	[illegible] $
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement		[illegible] $	[illegible] $
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations corporelles	9	[illegible] $	[illegible] $
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement		[illegible] $	[illegible] $
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Intérêts reçus sur la dette de droit		[illegible] $	[illegible] $
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement		[illegible] $	[illegible] $
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie		[illegible] $	[illegible] $
Trésorerie, au début de la période		[illegible]	[illegible]
Trésorerie, à la fin de la période		[illegible] $	[illegible] $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société établie au Canada. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. Base de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (y compris les données comparatives) a été autorisée par le conseil d'administration le 8 juin 2015.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur et du passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué à la **note 3 e)**. Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la CVMO. Les montants ont été arrondis au dollar le plus proche.

d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer des méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI)

Le FEI était un organisme sans but lucratif financé au moyen des amendes imposées et des règlements conclus dans le cadre des procédures d'exécution de la CVMO. Avant sa dissolution le 31 mars 2015, il existait un certain nombre de points requérant une dose de jugement pour déterminer si le FEI devait être consolidé avec la CVMO. Ces points comprennent principalement le contrôle, les relations juridiques, les clauses contractuelles, la représentation au conseil d'administration et à la direction, le pouvoir de gouverner, les avantages et l'importance. La direction de la CVMO a fait preuve de jugement dans ces domaines pour déterminer que la consolidation de ses résultats et du FEI ne serait pas appropriée parce que les investisseurs des marchés financiers – et non la CVMO – tirent parti des avantages ou des rendements variables provenant des activités du FEI.

Avec la dissolution de ce dernier, on a fait preuve de jugement pour transférer le reste de ses actifs et de son passif à la CVMO qui en devient le seul actionnaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le FEI, notamment sa dissolution, consulter les **notes 18** et **19**.

Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (actif net pour les systèmes des ACVM)

La CVMO a été nommée pour administrer les processus de gestion financière de l'actif net pour les systèmes des ACVM qui consistent principalement en l'excédent accumulé des droits d'utilisation des systèmes exigés que versent les participants aux marchés. En vertu d'une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a fait preuve de jugement et a déterminé que les participants aux marchés financiers, et non la CVMO (ou d'autres membres des ACVM, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [OCRCVM] dans le cas de la Base de données nationale d'inscription [BDNI], jusqu'au 13 octobre 2013), tirent parti de l'actif net ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La CVMO a également déterminé que, pour jouer son rôle administratif de l'actif net pour les systèmes des ACVM, elle ne surveille ni a une influence importante sur la manière dont celui-ci a été géré.

La CVMO a fait preuve de jugement et a déterminé que l'actif net qu'elle gère au nom des systèmes des ACVM est mieux représenté par la présentation d'un actif et d'un passif correspondants.

Voir la **note 7** pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des renseignements financiers liés à l'actif net des ACVM.

ii) Sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice.

Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, la direction doit estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examens réguliers. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relatives aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Régime de retraite complémentaire

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus le 31 mars 2015. La CVMO a recours à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et des renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO.

Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la **note 12 b)**.

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les règlements affectés et les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsqu'on prévoit que le montant de la sanction imposée aux intimés est recouvrable, excluant donc les sommes jugées non recouvrables. Une estimation est exigée pour déterminer le montant des règlements affectés et des ordonnances à comptabiliser, ainsi que les coûts d'application de la loi qui seront recouvrés.

La direction prend en compte la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs peut entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les règlements affectés estimés et les montants des ordonnances jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements affectés et les ordonnances sont présentés à la note 6.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Veuillez consulter la **note 20** pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'exercice.

a) Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont comptabilisés lorsque la CVMO devient partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net (titres détenus à des fins de transaction), les prêts et les créances ainsi que les autres éléments de passif.

L'actif et le passif financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, à laquelle on ajoute les coûts de transaction, à l'exception de l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net, qui est d'abord évalué à sa juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que tous les risques et bénéfices de l'actif financier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou arrivée à échéance.

La CVMO a adopté les catégories ci-après pour le classement des actifs et des passifs financiers.

Actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur au moyen du résultat net (titres détenus à des fins de transaction)

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds inclus dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

Prêts et débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les débiteurs découlant de règlements affectés et d'ordonnances sont classés en tant que prêts et débiteurs et sont évalués au coût amorti, moins toute réduction de valeur. Les dotations aux réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective (telle que d'importantes difficultés financières de la part d'un participant au marché ou un défaut ou un important retard de paiement) que la CVMO ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants impayés en vertu des conditions relatives au montant à percevoir.

Autres passifs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont classés dans la catégorie des autres passifs et évalués au coût amorti. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, est déprécié et comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique et applications connexes	Serveurs et câblage du réseau	Ameublement et matériel de bureau	Améliorations locatives
3 ans	5 ans	5 à 10 ans	Durée restante du bail plus délai de l'option

Les durées d'utilisation prévue, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice. Toute modification des prévisions est constatée de façon prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas d'aliénation ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de l'aliénation ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé à l'état des résultats.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

c) Comptabilisation des produits

Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés au moment de leur réception. Avant la réception des droits, la probabilité que les avantages économiques associés à la transaction se répercutent sur la CVMO est inconnue. En outre, il est impossible de les évaluer de manière fiable, la capitalisation boursière des émetteurs ou les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites, en fonction desquels sont calculés les droits de participation, ne pouvant être déterminés avant leur réception.

Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et la CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit le paiement des droits. Une fois les droits acquittés, il n'y aucune obligation de rembourser les droits et il n'y a aucune condition non remplie au nom de la CVMO. Par conséquent, les droits de participation sont réputés se matérialiser sur réception, sauf dans le cas de certaines entités réglementées qui déposent leurs droits de participation en utilisant le portail électronique de dépôt de documents de la CVMO. Ces droits sont comptabilisés quand ils peuvent être évalués de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception.

Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont comptabilisés chaque semaine; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de 7 jours. Les autres sommes en souffrance sont comptabilisées lorsque le montant des droits peut être mesuré de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En raison de l'utilisation restreinte de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, un passif à long terme correspondant qui équivaut à l'actif à long terme auquel il est lié se retrouve dans l'état de la situation financière de la CVMO.

e) Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de suffisamment de tels renseignements.

Il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier. Tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime interentreprises. Aucun déficit ou excédent du régime ne pourraient influencer le montant des cotisations à venir pour la CVMO.

Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit aux cotisations. De plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont présentés à la **note 12 a)**.

Régime de retraite complémentaire

La CVMO offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains de ses membres à plein temps (voir la **note 12 b)**). Ces régimes sont des régimes de retraite fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui est lié à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture.

Les gains et les pertes actuariels découlant de la réévaluation du passif de l'obligation découlant des régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme profit ou perte pendant les périodes suivantes.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 18 c).

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou qu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

f) Locations

Toutes les locations actuelles sont classées dans la catégorie des contrats de location-exploitation. Les paiements en vertu des contrats de location sont versés de façon linéaire pendant la durée des contrats.

Si des incitatifs sont offerts pour conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs est comptabilisé en tant que réduction des charges de location selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative du calendrier en vertu duquel les retombées économiques découlant de l'actif loué sont utilisées.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La **note 3 a)** présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note fournit des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime en raison du petit nombre d'opérations exprimées en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM (les liquidités) et l'actif du fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe 1 (et par des caisses d'épargne [credit union] en Colombie-Britannique en ce qui concerne l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement [les liquidités] des systèmes des ACVM). Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % sous le taux préférentiel. Le taux moyen des intérêts gagnés sur les soldes bancaires pour l'exercice s'est établi à 1,12 % (1,15 % en 2014). Le fonds de réserve porte intérêt à un taux moyen de 1,12 % (1,15 % en 2014).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

Incidence sur l'excédent de fonctionnement

	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Actif du fonds de réserve	5 526 $	(5 526) $
Solde de trésorerie	22 206	(22 206)
	27 732 $	**(27 732) $**

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux liquidités de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, à l'actif du fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe 1 détiennent environ 61 % de l'actif financier de la CVMO, notamment l'actif détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM et 34 % de cet actif est détenu par deux caisses d'épargne en Colombie-Britannique (liquidités de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM exclusivement). La Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC), une société constituée en vertu d'une loi, garantit l'ensemble des dépôts des caisses d'épargne de la Colombie-Britannique, conformément à ce qui est énoncé dans la *Financial Institutions Act*. Étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime. De plus, la politique d'investissement relativement à l'encaisse, à l'actif du fonds de réserve et aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances limite maintenant les montants détenus en dépôt dans une seule banque parmi celles de l'annexe 1 à 30,0 millions de dollars pour chaque catégorie.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants, la plupart des débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées ou lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer auprès :

- de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, que supervise la CVMO, afin de recouvrer les coûts du personnel et autres charges encourues;
- du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime.

La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. La valeur comptable des comptes clients et autres débiteurs représente donc généralement le risque de crédit maximal. Compte tenu des renseignements historiques sur les taux de non-remboursement des débiteurs, la direction considère comme étant bonne la cote de crédit des comptes clients qui ne sont pas échus ou qui n'ont pas perdu de valeur. Les efforts de perception des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des comptes clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2015	31 mars 2014
À court terme		1 965 003 $	2 310 349 $
Échu 31 à 60 jours		383 682	575 207
Échu 61 à 90 jours		266 971	312 354
Échu plus de 90 jours (net)		359 683	305 299
Comptes clients et autres débiteurs	5	**2 975 339 $**	3 503 209 $

Échu plus de 90 jours (détail)	Note	31 mars 2015	31 mars 2014
Échu plus de 90 jours (brut)		667 761 $	1 445 598 $
Provision pour créances douteuses	5	(308 078)	(1 140 299)
Échu plus de 90 jours (net)		**359 683 $**	305 299 $

Le rapprochement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

Échu plus de 90 jours (détail)	Note	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde à l'ouverture		1 140 299 $	1 070 344 $
Provision pour l'exercice en cours		455 799	164 215
Radiations en cours d'exercice		(1 288 020)	(94 260)
Solde à la fermeture	5	**308 078 $**	1 140 299 $

En 2015, la somme de 1 288 020 $ provenant des comptes clients et autres débiteurs qui concernaient des soldes en souffrance avant le 1er avril 2014 a été radiée, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances douteuses et par une réduction correspondante des comptes clients et autres débiteurs pour le même montant. Il n'y a par conséquent eu aucune modification au solde des comptes clients et autres débiteurs dans la situation financière de la CVMO. La somme radiée a été imputée aux créances douteuses au cours des exercices précédents, dans le cadre des dispositions de l'exercice en cours concernant ces exercices. La disposition de l'exercice en cours de 455 799 $ a été imputée aux créances douteuses pour l'exercice 2015.

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2015, la CVMO disposait d'une encaisse de 17,0 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 16,1 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52,0 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO a utilisé les facilités de crédit à un maximum de 19,5 millions de dollars. Au 31 mars 2015, il n'y avait aucun montant dû au titre des facilités de crédit.

L'exposition globale au risque de liquidité demeure inchangée par rapport à 2014.

Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la **note 12 b)**.

5. Comptes clients et autres débiteurs

	Note	31 mars 2015	31 mars 2014
Comptes clients		1 228 444 $	1 040 114 $
Autres débiteurs		1 637 527	1 979 836
Provision pour créances douteuses	4	(308 078)	(1 140 299)
		2 557 893 $	1 879 651 $
Intérêts à percevoir		26 785	24 638
Montant à percevoir du Fonds pour l'éducation des investisseurs	19	–	330 018
TVH recouvrable		390 661	1 268 902
Total des comptes clients et autres débiteurs	4	**2 975 339 $**	3 503 209 $

6. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. À la suite d'une modification apportée à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario qui est entrée en vigueur en juin 2012, la Commission peut également utiliser ces fonds afin d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou accroître d'une autre manière les connaissances et les renseignements relativement aux activités du marché des valeurs mobilières et du marché financier, notamment les coûts internes affectés approuvés par le conseil. Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. La CVMO attribuera ces fonds lorsqu'elle le jugera approprié, à sa discrétion. Elle versera notamment des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avérera approprié et lorsque des fonds peuvent être raisonnablement versés.

Au 31 mars 2015, le solde cumulatif s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde à l'ouverture		18 573 291 $	19 756 165 $
Évalués en cours d'exercice		52 970 941 $	61 675 609 $
Moins :			
Sommes versées directement aux investisseurs		–	–
Rajustements à la valeur actuelle		(114 977)	(11 909)
Ordonnances jugées non recouvrables		(43 315 108)	(57 911 552)
Sommes enregistrées des évaluations au cours de l'année		**9 540 856**	3 752 148
Montants perçus avant une ordonnance		–	100 000
Rajustements par rapport aux sommes évaluées les années précédentes		1 042 072	31 720
Total des règlements et des ordonnances enregistrés		**10 582 928**	3 883 868
Plus : intérêts		187 634	165 271
Moins :			
Payé au FEI	19	(2 070 000)	(3 295 000)
Passif net du FEI	19	(48 675)	–
Payé à FAIR Canada		(2 500 000)	(500 000)
Autres paiements		(22 212)	(1 437 013)
Solde à la fermeture		**24 702 966 $**	18 573 291 $
Répartition :			
Trésorerie		19 863 303 $	13 854 489 $
Créance		4 839 664	4 718 802
		24 702 966 $	18 573 291 $

Les 10 582 928 $ (3 883 868 $ en 2014) désignés comme le total des règlements et des ordonnances comptabilisés correspondent à la partie des 52 970 941 $ (61 675 609 $ en 2014) en règlements et ordonnances qui a été imposée pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable. Ce total comprend une somme de 1 042 072 $ (31 720 $ en 2014) en rajustements provenant d'ordonnances comptabilisées au cours des exercices précédents.

Les rajustements des montants imposés au cours des exercices précédents comprennent des portions des ordonnances des exercices précédents qui sont payées en versements comptabilisés au cours de l'exercice 2015, plus le montant qui a déjà été jugé non recouvrable lorsque le paiement a été reçu au cours de l'exercice 2015, moins le montant qui est maintenant jugé non recouvrable, mais qui a été jugé recouvrable au cours des périodes précédentes. En date du 31 mars 2015, 4 839 664 $ (4 718 802 $ en 2014) étaient considérés comme débiteurs parce que ces montants étaient jugés comme recouvrables.

La CVMO a recouvré un total de 7 498 841 $ (1 758 769 $ en 2014) en règlements affectés et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour un taux de recouvrement moyen de 14,16 % (2,87 % en 2014).

Conformément à la décision du conseil, la CVMO a versé les paiements suivants aux fonds affectés : 2 070 000 $ au FEI (3 295 000 $ en 2014), 2 500 000 $ (500 000 $ en 2014) à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada) afin de soutenir ses activités et 22 212 $ (1 437 013 $ en 2014) à distribuer aux investisseurs admissibles en vertu d'une décision d'application de la loi.

Conformément à la **note 19**, le FEI a été dissous au 31 mars 2015 et l'actif et le passif financiers qu'il contrôlait ont été transférés à la CVMO à la même date. Le passif financier net du FEI que la CVMO a retenu s'élevant à 48 675 $ a été transféré dans des fonds détenus en vertu d'un règlement affecté et d'ordonnances, comme le divulgue la **note 19**.

7. Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM (actif net des ACVM)

Les principaux systèmes nationaux des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (systèmes des ACVM) sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la BDNI et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. L'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des AVCM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. CGI transfère les droits d'utilisation des systèmes bruts perçus des utilisateurs des systèmes des AVCM au principal administrateur désigné au fur et à mesure qu'il les reçoit et facture ses services au principal administrateur désigné.

Le principal administrateur désigné administre les paiements versés à CGI pour les services fournis, au fur et à mesure qu'ils sont dus, à partir des fonds excédentaires. Un comité de gouvernance des ACVM composé de membres des quatre principaux administrateurs a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013, créant un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, notamment, ceux de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir.

L'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du comité de gouvernance. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants, pour lesquels il faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs :

a) tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes : i) 5 millions de dollars ou ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date;

b) d'importants changements dans la conception des systèmes;

c) tout changement aux droits d'utilisation des systèmes.

Dans le cas de la BDNI, l'approbation de l'OCRCVM est requise pour toute utilisation des fonds excédentaires découlant des utilisations prévues dans le contrat à l'égard des fonds accumulés avant le 13 octobre 2013.

Les ACVM prévoient le redéveloppement des systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme sera financé à même les fonds excédentaires accumulés.

Les résultats relatifs à l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéploiement des systèmes des ACVM sont présentés ci-dessous.

Situation financière

	Au 31 mars 2015
ACTIF	
À court terme	
Trésorerie	20 390 508 $
Investissements	90 000 000
Comptes clients et autres débiteurs	3 003 521
Charges payées d'avance	672 909
Total – actif à court terme	**109 066 938 $**
Immobilisations incorporelles	1 400 176
Actif total	**130 467 114 $**
PASSIF	
À court terme	
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	1 913 001 $
Produits reportés	60 940
Total – actif à court terme	**1 973 941 $**
Passif total	**1 973 941 $**
EXCÉDENT	
Surplus d'ouverture	115 685 590 $
Excédent des produits sur les charges	13 107 583
Excédent à la fermeture	**128 793 173 $**
Total du passif et de l'excédent	**130 467 114 $**

Résultat de fonctionnement

	Exercice clos le 31 mars 2015
PRODUITS	
Droits relatifs aux systèmes de la BDNI	13 830 644 $
Droits relatifs aux systèmes de SEDAR	11 039 597
Frais de service pour la distribution des données	499 675
Produit d'intérêts	1 552 815
Total des produits	**27 010 131 $**
CHARGES	
Salaires et avantages sociaux	2 542 607 $
Services professionnels	10 719 950
Amortissement	359 380
Autres	379 011
Total des charges	**13 910 948 $**
Excédent des produits sur les charges	**13 107 583 $**

Flux de trésorerie

	Exercice clos le 31 mars 2015	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	[illegible]	$
Rajustement pour :		
Produits d'intérêts reçus	[illegible]	
Produit d'intérêts	[illegible]	
Amortissement	[illegible]	
	[illegible]	$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients et autres débiteurs	[illegible]	$
Charges payées d'avance	[illegible]	
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	[illegible]	
Produits reportés	[illegible]	
	[illegible]	$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	[illegible]	$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations incorporelles	[illegible]	$
Achat d'investissements	[illegible]	
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement	[illegible]	$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	–	
Augmentation (baisse) nette de la situation de trésorerie	[illegible]	$
Situation de trésorerie, au début de la période	[illegible]	
Situation de trésorerie, à la fin de la période	[illegible]	$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la **note 2 d)** et la **note 17**.

8. Actif du fonds de réserve

[illegible]

[illegible]

9. Immobilisations corporelles

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Total
[illegible]							
VALEUR COMPTABLE BRUTE							
Solde au 1er avril [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ajouts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	–	[illegible]
Cessions	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Solde au 31 mars [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AMORTISSEMENT							
Solde au 1er avril [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Amortissement pour l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cessions	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Solde au 31 mars [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeur comptable au 31 mars [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]							
VALEUR COMPTABLE BRUTE							
Solde au 1er avril [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Ajouts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cessions	[illegible]	–	[illegible]	–	–	–	[illegible]
Solde au 31 mars [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AMORTISSEMENT							
Solde au 1er avril [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Amortissement pour l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	–	[illegible]	[illegible]
Cessions	[illegible]	–	[illegible]	–	–	–	[illegible]
Solde au 31 mars [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0	[illegible]	[illegible]
Valeur comptable au 31 mars [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0	[illegible]	[illegible]	[illegible]

10. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptes fournisseurs	[illegible] $	[illegible] $
Charges au titre de la masse salariale	[illegible]	[illegible]
Autres charges constatées	[illegible]	[illegible]
	[illegible] $	[illegible] $

11. Obligations découlant de baux

Contrats de location-exploitation

[illegible]

	31 mars 2016	31 mars 2015
Moins de un an	[illegible] $	[illegible] $
De un à cinq ans	[illegible]	[illegible]
Plus de cinq ans	—	—
	[illegible] $	[illegible] $

[illegible]

[illegible]

12. Régimes de retraite

a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

[illegible]

[illegible]

b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance.

La CVMO est responsable de la bonne gouvernance de ces régimes. Le Comité des finances et de l'audit et le Comité des ressources humaines et de la rémunération de la CVMO aident à la gestion des régimes. La CVMO a également nommé des actuaires professionnels chevronnés et indépendants afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif au titre des régimes de retraite est la valeur actuarielle actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membriariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membriariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite complémentaires exposent la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif. Inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes est d'environ 12 ans (11,4 ans en 2014).

	31 mars 2015	31 mars 2014
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	3 118 630 $	2 731 527 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	137 153	147 095
Coût financier	124 868	99 622
Paiement de prestations	(149 039)	(149 971)
Modification du régime	–	–
Perte actuarielle sur l'obligation	336 189	290 257
Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice	**3 968 802 $**	3 118 630 $

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Taux d'actualisation	3,40 %	4,10 %
Inflation	2,25 %	2,50 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	2,75 %	3,00 %
Hausse de la limite de l'ARO	2 818,9 $	2 770,0 $

Les hypothèses pour les taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité du secteur public de 2014 (CPM2014Publ), avec un facteur d'ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 $ et plus, ainsi que de s projections entièrement générationnelles au moyen de l'échelle d'amélioration CPM B (CPM-B).

Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées.

Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	5,5 %	5,4 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	6,1 %	5,9 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,7 %	2,3 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	2,8 %	2,4 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	2,4 %	2,6 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	2,9 %	3,0 %

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 262 021 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (246 717 $ en 2014). Pendant le prochain exercice, la CVMO prévoit engager 215 000 $ en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

13. Gestion des immobilisations

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars décrit à la **note 8**, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. La stratégie globale de la CVMO demeure inchangée par rapport à 2014.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle l'actif du fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les banques canadiennes de l'annexe 1 afin de protéger le capital.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52,0 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe 1 pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Les facilités de crédit actuelles nécessiteront une nouvelle approbation du ministre des Finances avant le 30 juin 2016 pour un mandat ultérieur de deux ans.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

14. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par les participants.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.

Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités.

Tout excédent de fonctionnement général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs.

La Commission a révisé ses droits de participation et d'activités en apportant des modifications à la règle sur les droits qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2013. Certains droits ont par la suite fait l'objet d'un rajustement au début de l'exercice 2015. Les modifications actuelles à la règle sur les droits sont entrées en vigueur le 6 avril 2015.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Droits de participation	88 423 432 $	83 267 321 $
Droits d'activité	13 110 801	13 208 161
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	2 121 636	1 965 794
	103 655 869 $	98 441 276 $

15. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2015	31 mars 2014
Salaires	63 853 257 $	62 042 890 $
Avantages sociaux	7 083 761	6 736 097
Charge de retraite	4 795 182	4 786 283
Indemnités de départ / de cessation d'emploi	498 378	905 917
	76 230 578 $	74 471 187 $

16. Charges administratives

	31 mars 2015	31 mars 2014
Charges de la Commission	1 915 710 $	1 872 675 $
Communications et publications	1 477 687	1 725 924
Maintenance et soutien	2 267 653	2 043 621
Fournitures	743 307	802 870
Autres charges	1 078 123	674 019
Formation	534 492	641 685
	8 016 972 $	7 760 794 $

17. Passifs éventuels et engagements contractuels

a) La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu des ententes, décrites dans la **note 7**, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

En 2015, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la **note 7**, la CVMO, à titre de principal administrateur désigné, détient des fonds dans des comptes bancaires et des comptes de placement distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM.

b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer, de manière suffisamment fiable, l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Tout règlement y afférent, le cas échéant, sera comptabilisé dans la période durant laquelle il aura été conclu.

18. Opérations entre apparentés

a) Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la **note 7**.

b) Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI)

Dans le cours normal de ses activités et dans le cadre de la dissolution du 31 mars 2015, la CVMO a conclu des transactions avec le FEI. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la **note 19**.

c) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu les transactions ci-dessous avec la Province de l'Ontario.

i) La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la **note 14** et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.

ii) Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

d) Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général.

La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Avantages sociaux des employés à court terme	3 749 157 $	3 683 102 $
Avantages postérieurs à l'emploi	508 650	302 740
Prestations de cessation d'emploi	–	–
Rémunération totale	**4 257 807 $**	3 985 842 $

19. Fonds pour l'éducation des investisseurs

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « FEI ») a été constitué par lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-action. Le FEI était géré par un conseil d'administration distinct et avait pour objet d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats qui visaient à promouvoir la sensibilisation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes.

La CVMO était l'unique membre votant du FEI. Toutefois, la CVMO avait déterminé, en s'appuyant sur une évaluation des conditions de l'entente, que c'était les investisseurs sur le marché financier, plutôt que la CVMO, qui tiraient parti des activités du FEI. La CVMO ne contrôlait pas le FEI comme tel et ce dernier n'avait pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO, comme cela est mentionné à la **note 2 d)**. Le FEI ne payait pas d'impôts sur le revenu.

Au cours de l'exercice, la CVMO a conclu les opérations ci-dessous avec le FEI.

i) La CVMO a versé 2 070 000 $ au FEI au cours de l'exercice (3 295 000 $ en 2014), plus 48 675 $ accumulés pour compenser le manque à gagner découlant de la dissolution du FEI, comme indiqué ci-dessous. Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, décrits à la **note 6**.

ii) La CVMO avait conclu avec le FEI une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant. Pour la période terminée le 31 mars 2015, la CVMO a engagé des frais de 1 044 822 $ (1 088 307 $ en 2014) au titre des services fournis au FEI. Le coût total de ces services a été imputé au FEI et, de ce montant, une somme nulle (0 $) était due à la CVMO au 31 mars 2015 (330 018 $ en 2014).

iii) Le 31 mars 2015, l'actif et le passif financiers ont été transférés à la CVMO à leur juste valeur dans le cadre de la dissolution du FEI. Ces actif et passif financiers sont énumérés ci-dessous, avec le passif net de 48 675 $ réglé par l'intermédiaire des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances.

Certains programmes et contenu du site Web autrefois détenus par le FEI ont également été transférés à la CVMO. Une portion du contenu sera dévolue à un tiers distinct sans frais (0 $). Le reste continuera d'être soutenu par la CVMO et sera rendu accessible au public par le site Web de celle-ci. Étant donné que ce reste de programmes et de contenu du site Web n'est pas rendu accessible aux fins d'obtention d'un avantage économique futur pour la CVMO, il a été transféré selon une valeur d'échange nulle (0 $).

Transféré aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances :

Actif/passif	Type	Valeur d'échange
Trésorerie	Actif financier	60 548 $
Créances	Actif financier	114 379
Charges à payer	Passif financier	(223 602)
Total		**(48 675) $**

20. Prises de position comptables

Entrées en vigueur au cours de l'exercice

Une nouvelle interprétation des IFRS, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB), en vigueur pour la première fois pour les exercices commençant le (ou après le) 1er avril 2014, a été considérée ou adoptée pour les présents états financiers.

IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique*

En mai 2013, le Comité d'interprétation de l'IFRS a publié l'IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique*. L'IFRIC 21 donne des lignes directrices sur la date à laquelle il faut comptabiliser un passif lié au paiement de taxes prélevées par le gouvernement qui est comptabilisé conformément à la NCI 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 entre en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2014 et doit être appliquée de façon rétroactive. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

Nouvelles et révisées après publication, non entrées en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et modifications des IFRS suivantes, qui ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2015, n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des présents états financiers. Ces prises de position sont actuellement à l'étude ou ont été jugées comme n'ayant pas d'incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*. La version intégrale de l'IFRS 9 fournit une orientation révisée de la classification et de l'évaluation de l'actif et du passif financiers, et intègre les exigences définitives en matière de comptabilité de couverture. Elle reporte également l'orientation sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers de la NCI 39. Cette norme est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2018, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. On ne s'attend pas à ce qu'elle ait une grande incidence sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette norme remplace toutes les exigences en matière de produits des normes IFRS et s'applique à tous les produits découlant de contrats avec des clients. Elle énonce les principes qu'une entité doit appliquer afin de mesurer et de comptabiliser les produits. Cette norme est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2017. La CVMO en évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers.

NCI 1 – *Présentation des états financiers*

En décembre 2014, l'IASB, dans le cadre de son initiative de divulgation, a publié des modifications à la norme NCI 1 – *Présentation des états financiers*, qui visent à améliorer l'efficacité de la divulgation. Plus particulièrement, les modifications clarifient que l'information ne devrait pas être obscurcie par de l'information non significative. Les modifications instaurent des exigences lorsqu'une entité présente des sous-totaux dans ses états financiers de base. Les modifications précisent également que les entités disposent de souplesse quant à l'ordre dans lequel les notes sont présentées et insistent sur le fait qu'il faut tenir compte de la compréhension et de la comparabilité quand on détermine cet ordre. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2016. Il sera permis de les appliquer plus tôt. La CVMO en évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers.

NCI 19 – *Avantages du personnel*

En septembre 2014, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS*. Ce document comprenait plusieurs modifications non urgentes, mais nécessaires. Ces modifications clarifient le problème d'estimation du taux d'actualisation pour les marchés régionaux. Plus particulièrement, les obligations de sociétés de haute qualité utilisées dans l'estimation du taux d'actualisation pour les avantages postérieurs à l'emploi devraient être exprimées dans la même devise que les avantages à payer. La NCI 19 (2014) est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2016. La CVMO en évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,

Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,

Jim Grace, CPA, CA, CMA

Le 24 juin 2015

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation, de son évolution des soldes de fonds, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2015

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec les informations comparatives de 2014

	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	2015 Total	2014 Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 267 950 $	3 077 400 $	4 345 350 $	5 230 926 $
Débiteurs	44 050	–	44 050	36 465
Frais payés d'avance	37 634	–	37 634	41 747
	1 349 634	3 077 400	4 427 034	5 309 138
Placements [notes 2 b) et 8]	774 391	27 579 452	28 353 843	26 191 033
Immobilisations (note 3)	1 020 995	–	1 020 995	793 572
	3 145 020 $	30 656 852 $	33 801 872 $	32 293 743 $
Passif et soldes des fonds				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 035 064 $	– $	1 035 064 $	946 217 $
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	327 520	–	327 520	388 377
	1 362 584	–	1 362 584	1 334 594
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	64 364	–	64 364	176 965
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	1 020 995	–	1 020 995	793 572
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds affectés (note 5)	–	23 966 214	23 966 214	23 790 878
Fonds non affectés	526 299	–	526 299	726 080
Gains de réévaluation cumulés	170 778	6 620 327	6 791 105	5 401 345
	1 718 072	30 656 852	32 374 924	30 782 184
	3 145 020 $	30 656 852 $	33 801 872 $	32 293 743 $

Engagements (note 10)
Dépendance économique (note 11)
Événement postérieur à la date de clôture (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____ administratrice

_____ administratrice

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives de 2014

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
			(annexe II)			
Produits						
Subvention générale - province de l'Ontario	59 937 400 $	60 537 400 $	– $	– $	59 937 400 $	60 537 400
Subventions spéciales						
Ontario, Canada/Programmes de langue française – Ontario	117 300	111 265	–	–	117 300	111 265
Revenu de placement (note 5)	425 026	409 640	2 264 296	1 351 076	2 689 322	1 760 716
Frais d'administration des fonds (note 5)	63 239	57 095	–	–	63 239	57 095
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	81 689	91 364	–	–	81 689	91 364
Divers	58	85 269	–	–	58	85 269
Apports	–	–	4 164	8 592	4 164	8 592
	60 624 702	61 292 053	2 268 460	1 359 668	62 893 162	62 651 721
Charges						
Prix et charges	–	–	1 558 283	1 235 095	1 558 283	1 235 095
Subventions (annexe I)	52 053 379	52 124 649	–	–	52 053 379	52 124 649
Administration (annexe II)	7 149 857	7 036 054	–	–	7 149 857	7 036 054
Services (annexe II)	1 938 683	1 832 919	–	–	1 938 683	1 832 919
	61 191 919	60 993 622	1 558 283	1 235 095	62 696 202	62 228 717
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(567 217)	298 431	710 197	135 573	202 980	433 004
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	1 655 686	4 915 245	29 126 498	22 799 546	30 782 184	27 714 791
Virements interfonds (annexe III)	536 859	(3 623 950)	(536 859)	3 623 950	–	–
Gains nets de réévaluation	34 744	65 960	1 355 016	2 572 430	1 389 760	2 638 390
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	1 709 072 $	1 655 686 $	30 656 852 $	29 126 498 $	32 374 924 $	30 782 184

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives de 2014

	2015	2014
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	5 431 565 $	2 792 955 $
Variations des gains nets de réévaluation	1 359 760	2 638 390
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	6 791 105 $	5 431 345 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives de 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	202 980 $	429 004 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(1 458 301)	(1 117 088)
Gain à la vente de placements	(777 970)	(211 864)
Amortissement des immobilisations	75 119	118 459
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(7 585)	126 832
Frais payés d'avance	6 113	(14 080)
Créditeurs et charges à payer	88 847	320 071
Avantages sociaux futurs	(172 938)	(137 701)
	(2 043 735)	(485 315)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(302 542)	(204 143)
Produit tiré de la vente de placements, montant net	1 482 921	1 181 350
	1 180 379	977 207
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(863 356)	491 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 230 626	4 738 734
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 367 270 $	5 230 626 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERCICE DES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario exerçait ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en ce qui a trait à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. **Principales méthodes comptables**

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui font partie des normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujetti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de libéralité.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds (note 10 b)).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement gagné ou la perte subie à l'égard du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits ou de pertes dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

e) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux exigences des « Normes comptables pour le secteur public » (les « NCSP »). Selon ces exigences, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie et autres avantages sociaux pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

- niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

- niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 2.

Les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille sous forme d'instruments de capitaux propres, cotés sur un marché actif et inscrits à l'état de la situation financière, sont initialement évalués à la juste valeur.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

i) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 316 635 $ (288 110 $ en 2014) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe II.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et des services aux consommateurs et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le CAO offre également les prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés admissibles. Les indemnités de départ et les paiements au titre des congés annuels non utilisés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 313 922 $ (461 340 $ en 2014) dont 249 558 $ (284 375 $ en 2014) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2015, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 774 391 $ (682 935 $ en 2014) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	80 464 $	71 857 $	8 607 $	11 780 $
Matériel et logiciels informatiques	516 083	470 222	45 861	47 469
Mobilier et agencements	118 552	94 848	23 704	28 405
Matériel de bureau	40 769	29 647	11 122	12 157
Améliorations locatives	210 635	195 030	15 605	32 602
Immobilisations en cours de développement	916 096	–	916 096	661 159
	1 882 599 $	861 604 $	1 020 995 $	793 572 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2015	2014
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 $	26 000 $
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 $	70 311 $

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

Le solde de fonds grevé d'affectations de 30 656 852 $ inclut un montant de 3 077 400 $ lié à des fonds grevés d'affectations internes, lesquels comprennent les éléments suivants :

a) En 2015, le CAO a autorisé les soldes de fonds grevés d'affectations internes suivants :

	2015	2014
Fonds lié aux programmes de subvention	827 400 $	1 535 400 $
Fonds lié aux améliorations locatives futures	750 000	750 000
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 250 000	750 000
Fonds lié à la modernisation des technologies	250 000	583 000
	3 077 400 $	3 618 400 $

b) Le Fonds d'initiatives, dont le solde s'élève à 4 334 406 $ (3 830 603 $ en 2014) est un fonds grevé d'affectations internes mis en place par le conseil d'administration pour fournir des subventions afin d'appuyer les entreprises artistiques novatrices et expérimentales.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Opérations entre apparentés

L'annexe II comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2015	2014
Frais d'administration des fonds	63 229 $	57 095 $

Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation des arts de l'Ontario (anciennement la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario) (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 7 200 $ (7 200 $ en 2014) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 6 000 $ (6 000 $ en 2014).

Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les apparentés.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

a) Recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

b) Assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;

c) Décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les recommandations concernant la comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle en principe la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 46 377 383 $ du total de 74 186 563 $, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les NCSP :

a) Situation financière

	2015	2014
Actif		
Trésorerie et placements	74 206 588 $	67 245 428 $
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	20 025 $	35 549 $
Soldes des fonds	74 186 563	67 209 879
	74 206 588 $	67 245 428 $

b) Évolution des soldes des fonds

	2015	2014
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	67 209 879 $	61 452 895 $
Apports reçus	1 171 448	845 726
Gains sur placements	4 353 961	1 558 923
Frais d'administration des fonds	353 718	320 546
Prix et charges	(4 325 855)	(4 065 328)
Gains nets de réévaluation	5 423 412	7 097 117
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	74 186 563 $	67 209 879 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

c) Flux de trésorerie

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 809 436) $	(2 879 660) $
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 802 709	3 011 997
	(6 727) $	132 337 $

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2015	2014
Distributions de revenu	1 458 001 $	1 117 086 $
Gains réalisés	777 970	211 064
Intérêts bancaires	453 351	432 566
	2 689 322 $	1 760 716 $

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2015	2014
Actions étrangères, principalement américaines	41 %	43 %
Titres à revenu fixe	22 %	24 %
Actions canadiennes	20 %	21 %
Placements alternatifs	14 %	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 %	5 %

Le CAO détient actuellement un montant de 6 237 845 $ (coût de 3 181 219 $) (montant de 7 595 400 $ et coût de 6 030 741 $ en 2014) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,50 % et 10,95 % pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (0,25 % et 8,50 % en 2014).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

9. Divulgation des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 $ ou plus pendant l'année civile 2014 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction	191 000 $	338 $
Jim Grace	Directeur des finances et de l'administration	125 040	221
Carolyn Vesely	Directrice des subventions	117 000	207
Kirsten Gunter	Directrice des communications	101 620	181
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche	101 425	181
		636 085 $	1 128 $

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris une lettre d'intention signée après la clôture de l'exercice (note 13), se résument comme suit :

2016	794 863 $
2017	660 834
2018	667 097
2019	669 434
2020	675 949
2021 et par la suite	3 504 109
	6 972 286 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT DES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

10. Engagements (suite)

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 727 194 $ (758 078 $ en 2014), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5 a).

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éponger les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

12. Instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créditeurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2014.

13. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le CAO a conclu une lettre d'intention portant sur un contrat de location-exploitation de 10 ans à compter du 1er janvier 2016 visant des locaux de bureau.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe I – Subventions

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives de 2014

	2015	2014
Organismes		
Musique	10 020 149 $	9 898 885 $
Théâtre	9 289 942	9 219 700
Danse	5 045 589	5 032 108
Arts visuels	4 073 894	4 085 829
Arts communautaires et multidisciplinaires	3 081 331	3 081 851
Arts francophones*	2 724 822	2 760 825
Littérature	2 177 220	2 107 087
Organismes de service aux arts	1 940 870	1 828 580
Arts médiatiques	1 530 354	1 349 276
Tournées	1 288 110	1 381 140
Éducation artistique	1 159 783	1 211 045
Arts autochtones	438 430	408 727
Compass (consultation, mentorat et assistance technique)	222 902	245 740
	42 588 118	42 568 888
Particuliers		
Littérature	1 847 738	1 872 383
Arts visuels	1 731 873	1 748 439
Arts médiatiques	1 307 598	1 328 345
Arts communautaires et multidisciplinaires	1 004 009	872 889
Musique	777 178	777 803
Éducation artistique	882 279	841 842
Arts francophones*	809 394	891 428
Arts autochtones	555 488	502 273
Théâtre	517 850	508 839
Tournées	423 125	359 870
Danse	189 050	132 971
Compass (consultation, mentorat et assistance technique)	14 278	7 000
	9 959 263	9 552 851
	52 353 379 $	52 126 846 $

* Ce montant comprend toutes les subventions versées aux organismes et aux artistes qui ont présenté une demande en français.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe II – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives de 2014

	2015	2014
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2, 6 et 9)	5 110 510 $	4 864 209 $
Frais de consultation et frais juridiques	550 865	666 009
Loyer et électricité (note 6)	518 850	487 832
Communications	293 285	313 263
Déplacements	160 693	177 104
Divers	106 784	151 954
Réunions	101 665	90 061
Téléphone, poste et livraison	85 348	39 161
Amortissement	75 118	116 489
Entretien et location d'équipement	61 551	47 774
Recrutement et formation du personnel	47 503	42 036
Fournitures de bureau, impression et papeterie	37 685	40 162
	7 149 857	7 036 054
Services		
Autres programmes	1 150 769	986 454
Jurés et conseillers	660 614	732 200
Projets de langue française Canada-Ontario	117 300	114 265
	1 928 683	1 832 919
	9 078 540 $	8 868 973 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe III – Fonds affectés et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives de 2014

2015	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du (au) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	20 938 668 $	– $	– $	2 970 970 $	(1 485 366) $	22 424 272 $
Fonds d'initiatives (note 5)	3 830 603	–	–	543 522	(39 719)	4 334 406
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	273 794	–	–	38 848	(2 836)	309 806
Fonds de la bourse Heinz Unger	93 539	–	–	13 272	(968)	105 843
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	133 720	–	6 141	18 974	(11 372)	147 463
Fonds Vida Peene	117 357	4 184	–	16 651	(8 468)	129 724
Fonds commémoratif John Hirsch	57 689	–	–	8 175	(5 587)	60 277
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	38 110	–	–	5 408	(395)	43 123
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	16 523	–	–	2 342	(1 169)	17 696
Fonds Ruth Schwartz	8 095	–	–	1 150	(2 403)	6 842
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	3 618 400	–	(541 000)	–	–	3 077 400
	29 126 498 $	4 184 $	(534 859) $	3 619 312 $	(1 558 283) $	30 656 852 $

2014	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	18 851 313 $	– $	– $	3 243 698 $	(1 156 343) $	20 938 668 $
Fonds d'initiatives (note 5)	3 295 197	–	–	567 414	(32 008)	3 830 603
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	252 730	–	–	43 470	(22 406)	273 794
Fonds de la bourse Heinz Unger	87 347	–	–	15 021	(8 829)	93 539
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	110 187	100	5 550	18 987	(1 104)	133 720
Fonds Vida Peene	97 961	8 492	–	16 877	(5 973)	117 357
Fonds commémoratif John Hirsch	49 626	–	–	8 545	(482)	57 689
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	32 784	–	–	5 645	(319)	38 110
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	15 103	–	–	2 598	(1 178)	16 523
Fonds Ruth Schwartz	7 297	–	–	1 251	(453)	8 095
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	–	3 618 400	–	–	3 618 400
	22 799 545 $	8 592 $	3 623 950 $	3 923 506 $	(1 229 095) $	29 126 498 $

Ontario
eHealth Ontario
cyberSanté Ontario

P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

Le 25 juin 2015

Les états financiers de cyberSanté Ontario, que vous trouverez ci-joints, relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables du secteur public canadien. La préparation des états financiers conduit nécessairement à utiliser des estimations et des hypothèses fondées sur le jugement de la direction qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan et sur les sur les montants des recettes et des dépenses déclarés au cours de la période visée. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur l'information disponible au 25 juin 2015.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le Conseil d'administration de cyberSanté Ontario doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. De manière générale, il rencontre périodiquement la direction afin de s'assurer qu'elle s'acquitte de ces responsabilités.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2015 ont été vérifiés par Ernst & Young LLP (« E&Y »), qui a pour responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de cyberSanté Ontario au 31 mars 2015 avec les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux principes comptables du secteur public canadien. Le rapport des vérificateurs daté du 25 juin 2015 précise la portée de l'examen d'E&Y et exprime son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Cynthia Morton
Chef de la direction désigné

Allan Gunn
Directeur général de l'administration / directeur général des finances par intérim

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et des variations du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 25 juin 2015

cyberSanté Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Au 31 mars

	2015 $	2014 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	**18 869**	19 993
Charges payées d'avance	**7 279**	10 526
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 3 b)]*	**27 248**	6 411
TVH et autres montants à recevoir	**5 318**	8 673
Total de l'actif à court terme	**58 714**	45 603
Immobilisations, montant net *[note 4]*	**70 033**	62 792
Charges payées d'avance	**1 206**	3 042
	129 953	111 437
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer *[note 6 e)]*	75 727	38 936
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 3 a)]*	—	9 709
Total du passif à court terme	75 727	48 645
Apports de capital reportés *[note 5]*	**70 033**	62 792
Total du passif	**145 760**	111 437
Engagements et éventualités *[note 6]*		
Déficit net *[note 1]*	**(15 807)**	—
	129 953	111 437

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

Cynthia Morton
Chef de la direction

Raymond V. Hession
Président du conseil d'administration

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DU DÉFICIT NET

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2015 $	2014 $
PRODUITS		
Subventions du gouvernement *[note 3 a)]*	**347 519**	326 991
Amortissement des apports de capital reportés *[note 5]*	**19 259**	24 046
	366 778	351 037
CHARGES *[note 7]*		
Activités de base	**194 000**	155 443
Services technologiques	**100 161**	105 743
Services généraux et services partagés	**69 165**	65 805
	363 326	326 991
Amortissement des immobilisations *[note 4]*	**19 259**	24 046
	382 585	351 037
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice *[note 1]*	**(15 807)**	—
Déficit net au début de l'exercice	—	—
Déficit net à la fin de l'exercice	**(15 807)**	—

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2015 $	2014 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	**(15 807)**	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	**(19 259)**	(24 046)
Amortissement des immobilisations	**19 259**	24 046
	—	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	**5 083**	(3 329)
TVH et autres montants à recevoir	**3 355**	(892)
Créditeurs et charges à payer *[note 8]*	**26 992**	(23 601)
Montant à payer au / à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**(30 546)**	(35 136)
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	**(10 923)**	(62 958)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations *[note 8]*	**(16 701)**	(26 733)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	**(16 701)**	(26 733)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations	**26 500**	17 640
Flux de trésorerie des activités de financement	**26 500**	17 640
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	**(1 124)**	(72 051)
Trésorerie au début de l'exercice	**19 993**	92 044
Trésorerie à la fin de l'exercice	**18 869**	19 993

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

1) NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

a) Fournir des services de cyberSanté ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario.
b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement de cyberSanté en Ontario.
c) Protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 329/08).

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2009. L'entente de paiement de transfert a pris fin le 31 mars 2011, et une entente de responsabilité conclue avec le ministère a été signée le 31 mars 2011 pour une durée d'un an. En date du 1er avril 2012, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2015. Une nouvelle entente de responsabilité a été conclue et est entrée en vigueur en date du 1er avril 2015 pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2018.

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du ministère. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

2) SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers ont été préparés selon les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés à titre de financement au cours de l'exercice où la charge d'amortissement est comptabilisée.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3) GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2015 $	2014 $
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	200 077	258 144
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	140 073	119 756
Financement total	**340 150**	377 900
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés *[note 5]*	(26 500)	(17 680)
Intérêt gagné au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	209	640
Intérêt gagné et fonds non reçus (utilisés) comptabilisés comme montant à recevoir du (à payer au) ministère	15 500	(9 700)
Montant comptabilisé à titre de produits	[illegible]	[illegible]

b) Le montant à recevoir du ministère comprend ce qui suit :

	2015 $	2014 $
Montant à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère	11 660	6 811
Financement à recevoir	15 500	—
	27 160	6 811

Les montants à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère se rapportent à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour son compte par cyberSanté Ontario, et les coûts de main-d'œuvre et les autres coûts de fonctionnement se rapportent aux services fournis par cyberSanté Ontario.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

31 mars 2015

4) IMMOBILISATIONS

	2015		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Matériel informatique	60 680	50 262	10 418
Logiciels	92 870	54 770	38 100
Mobilier et matériel de bureau	6 706	5 250	1 456
Améliorations locatives	9 953	8 210	1 743
Travaux en cours	10 747	—	10 747
	180 956	118 492	62 464

	2014		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Matériel informatique	69 271	47 195	22 076
Logiciels	82 222	44 105	38 117
Mobilier et matériel de bureau	6 205	4 829	1 376
Améliorations locatives	8 868	7 776	1 092
Travaux en cours	6 950	—	6 950
	173 516	103 905	69 611

Au cours de l'exercice, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 2 980 $ (4 455 $ en 2014), un amortissement cumulé de 2 238 $ (4 447 $ en 2014) et une valeur comptable nette de 742 $ (8 $ en 2014) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2015 et 2014, aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée au titre de la réduction de valeur des travaux en cours dans le cadre des projets qui ont été annulés.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

5) APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2015 $	2014 $
Solde au début de l'exercice	62 702	[illegible]
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations *[note 3 a)]*	[illegible]	[illegible]
Amortissement	[illegible]	[illegible]
Solde à la fin de l'exercice	[illegible]	62 702

6) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	$
2016	[illegible]
2017	[illegible]
2018	[illegible]
2019	[illegible]
2020	[illegible]
2021 et par la suite	[illegible]
	[illegible]

b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable de tous les paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	$
2016	[illegible]
2017	[illegible]
2018	[illegible]
2019	[illegible]
2020	[illegible]
2021 et par la suite	[illegible]
	[illegible]

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

c) *cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des contrats de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces contrats et les progrès à l'égard des critères d'admissibilité font l'objet d'un suivi régulier. Le montant total des paiements futurs liés à ces contrats s'élève à environ 95,1 millions de dollars, dont 61,8 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2016. Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 mars 2018.*

d) *cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC regroupe les risques d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Aucune cotisation n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.*

e) *Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.*

Le 18 juin 2015, l'ancien juge en chef, Warren Winkler, a rendu une décision d'arbitrage exécutoire qui règle toutes les questions en litige entre cyberSanté Ontario, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. et certaines autres parties au sujet de l'abandon du registre du diabète en 2012. Conformément à la décision d'arbitrage, l'agence effectuera un paiement de 26,9 millions de dollars à CGI Information Systems and Management Consultants Inc., et ce montant a été inclus dans les créditeurs et charges à payer dans l'état de la situation financière au 31 mars 2015.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

7) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont chiffrées à 3 642 $ (3 647 $ en 2014).

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2015

8) RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, totalisant 9 799 $ (9 093 $ en 2014), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

9) INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne transigeant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2015, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des produits d'exploitation de cyberSanté Ontario provient du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

10) ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés par rapport à ceux des états présentés antérieurement pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2015.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

Andrea Cohen Barrack
Chef de la direction

Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 11 juin 2015
Toronto, Canada

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Actif		
Trésorerie	1 038 447 $	1 487 604 $
Débiteurs et autres	528 888	582 955
Placements (note 2)	134 306 937	138 027 086
Immobilisations (note 3)	1 537 067	1 588 123
	137 411 339 $	141 685 768 $
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 094 498 $	2 469 199 $
Apports reportés [note 4 a)]	7 408 799	7 267 527
Subventions à payer [note 4 b)]	125 336 000	129 377 000
	134 839 297	139 113 726
Actif net		
Investi en immobilisations	1 537 067	1 588 123
Non affecté	1 034 975	983 919
	2 572 042	2 572 042
Engagements (note 8)		
	137 411 339 $	141 685 768 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

, Dev Sainani, président

, Frank Passaro, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	119 858 728 $	120 566 057 $
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	2 572 084	3 739 231
Revenus de placement [note 4 a)]	2 318 955	2 346 516
Produits provenant d'un partenariat d'investissement social (note 5)	–	500 000
	124 749 767	127 151 804
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 b)]	108 317 000	110 974 300
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	13 476 685	13 101 241
Services rendus à la collectivité (note 7)	483 684	739 240
	122 277 369	124 814 781
Services de soutien [note 4 a)]	1 965 324	1 828 480
Amortissement des immobilisations	507 074	508 543
	124 749 767	127 151 804
Excédent des produits par rapport aux charges	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

			2015	2014
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 588 123 $	983 919 $	2 572 042 $	2 572 042 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(507 074)	507 074	–	–
Acquisition d'immobilisations	456 018	(456 018)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	1 537 067 $	1 034 975 $	2 572 042 $	2 572 042 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	507 074 $	508 543 $
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	(4 220 362)	(1 477 889)
	(3 713 288)	(969 346)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(456 018)	(220 414)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(793 099 405)	(1 015 416 766)
Cession de placements	796 819 554	1 017 039 102
	3 720 149	1 622 336
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(449 157)	432 576
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 487 604	1 055 028
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 038 447 $	1 487 604 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole grâce à des investissements dans les initiatives communautaires.

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Placements

	2015	2014
Placements à court terme	46 041 528 $	65 171 406 $
Obligations	15 447 707	–
Portefeuille échelonné d'obligations	72 817 702	72 855 680
	134 306 937 $	138 027 086 $

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des quatorze prochains mois (échéance de onze mois en 2014). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,85 % à 1,08 % (de 0,87 % à 1,12 % en 2014).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de six mois à trois ans. Ces placements portent intérêt à des taux variant de 1,90 % à 4,45 % (de 3,15 % à 4,50 % en 2014).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

3. Immobilisations

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 044 409 $	786 752 $	257 657 $	185 707 $
Matériel informatique	1 125 502	885 684	239 818	236 085
Logiciels	1 249 445	1 090 851	158 594	143 949
Améliorations locatives	1 414 938	533 940	880 998	1 022 382
	4 834 294 $	3 297 227 $	1 537 067 $	1 588 123 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Apports reportés et subventions à payer

a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et données en garantie à des tiers ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient effectuées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Fonds Perspectives Jeunesse	2015 Total	2014 Total[1]
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	5 825 148 $	1 410 270 $	52 109 $	7 287 527 $	7 833 584 $
Financement reçu					
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport					
Affectation annuelle de base	115 000 000	–	–	115 000 000	115 000 000
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	–	–	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	115 000 000	–	5 000 000	120 000 000	120 000 000
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	2 263 276	–	55 077	2 318 353	2 548 516
Subventions promises	(103 808 083)	–	(4 517 000)	(108 317 083)	(113 224 300)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(12 368 478)	(413 623)	(498 379)	(13 278 885)	(13 351 241)
Services de soutien et amortissement	(2 468 508)	–	(3 000)	(2 472 508)	(2 597 823)
Services rendus à la collectivité	(483 684)	–	–	(483 684)	(738 340)
Subventions annulées ou recouvrées	1 732 858	828 136	21 000	2 572 994	3 738 231
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(115 332 934)	414 513	(4 960 287)	(119 878 708)	(120 546 057)
Variation au cours de l'exercice	(332 934)	414 513	39 713	121 292	(546 057)
Apports reportés à la clôture de l'exercice	5 492 214 $	1 824 783 $	91 822 $	7 408 819 $	7 287 527 $

1) Outre le financement reçu du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour le Fonds Perspectives Jeunesse, la FTO a comptabilisé 500 000 $ de produits provenant d'un partenariat d'investissement social pour 2014, dont une tranche de 450 000 $ est incluse dans les subventions promises et une tranche de 50 000 $ est incluse dans les charges découlant de l'octroi de subventions, comme il est indiqué à l'état des résultats.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. **Apports reportés et subventions à payer (suite)**

Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2013, la Fondation a signé un accord avec le Ministère lui permettant de gérer le Fonds pour les immobilisations communautaires afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui amélioreront la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs.

Le financement à recevoir de la part du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse totalisera 5 000 000 $ par année. Au cours de 2015, une tranche de 4 940 287 $ de cette somme a été engagée, dont 4 917 000 $ sont notés dans les subventions promises.

b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2015	2014
Subventions promises	108 317 000 $	110 979 300 $
Subventions annulées	(1 823 000)	(2 981 400)
Subventions payées	(110 134 400)	(108 422 400)
	(3 641 000)	(426 500)
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	129 377 000	129 838 500
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	125 736 000 $	129 377 000 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2016	78 589 900 $
2017	33 133 200
2018	10 988 200
2019	2 147 700
2020	477 000
	125 336 000 $

5. Produits provenant d'un partenariat d'investissement social

Les produits provenant d'un partenariat d'investissement social découlent du financement conjoint d'un programme, d'un projet ou d'une initiative assuré par au moins deux bailleurs de fonds en vertu duquel un co-bailleur fournit des fonds à la Fondation en vue de leur distribution. Au cours de 2014, la FTO a comptabilisé un montant de 500 000 $ en provenance de la Fondation Goodier au soutien du Fonds Perspectives Jeunesse.

Le 19 décembre 2014, la Fondation a signé un accord avec Glencore Canada Corporation (« Glencore ») pour le financement conjoint du Fonds de succession Kidd Operations – Fondation Trillium de l'Ontario (le « Fonds de succession ») en vue de soutenir la capacité du secteur sans but lucratif de la région de Timmins après la fermeture de la mine Kidd Operations. De décembre 2014 à décembre 2023 au plus tard, Glencore contribuera un total de 500 000 $, et une contribution, en montants équivalents, sera versée par la Fondation. Pour l'exercice 2015, un montant de 20 000 $ a été reçu de Glencore à cet égard.

La Fondation administrera le Fonds de succession, et celui-ci commencera l'octroi de subventions après la fermeture officielle de la mine Kidd Operations, soit au plus tard en août 2023.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la collectivité. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 67 % pour l'octroi de subventions (68 % en 2014) et 2 % pour les services rendus à la collectivité (3 % en 2014).

Les services de soutien de 1 965 324 $ (1 828 480 $ en 2014) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 4 178 377 $ (4 320 857 $ en 2014) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 137 628 $ (165 974 $ en 2014) au titre des services rendus à la collectivité.

7. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances et une aide technique aux organismes communautaires.

8. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2016	1 301 700 $
2017	1 291 300
2018	1 322 800
2019	1 282 000
2020	1 305 800
Par la suite	2 027 100
	8 530 700 $

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

9. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

10. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2014.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

10. Risques financiers (suite)

Au 31 mars 2015, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une c ourbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 210 000 $.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2014.

FONDS DE REBOISEMENT

Les états financiers des Fonds de reboisement au 31 mars 2015 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 18 février 2015.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Bruce Campbell
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
18 février 2015

Kimberly Marshall
Vice-présidente, Services intégrés,
et directrice des finances
Toronto, Canada
18 février 2015

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SIERE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 18 février 2015
Waterloo, Canada

État de la situation financière

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	$	$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 886	9 569
Débiteurs	17 813	17 592
Placements à long terme (note 3)	33 979	31 801
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**63 678**	**58 962**
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	25 862	24 178
Intérêts courus sur la dette	364	266
Remises aux intervenants du marché (note 5)	–	25 755
Dette (note 6)	129 000	124 200
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 7)	36 943	35 139
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 7)	79 914	74 069
TOTAL DES PASSIFS	**272 083**	**283 607**
DETTE NETTE	**(208 405)**	**(224 645)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 8)	95 051	91 636
Charges payées d'avance	5 468	4 455
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**100 519**	**96 091**
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Déficit accumulé de l'exploitation (note 5)	(114 248)	(132 698)
Gains de réévaluation cumulés	6 362	4 144
DÉFICIT ACCUMULÉ	**(107 886)**	**(128 554)**

Au nom du conseil,

Jim Hinds
Président
Toronto, Canada

Ron Jamieson
Administrateur
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	2013
	Budget $	Réel $	Réel $
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DE GROS			
Produits liés aux réseaux	126 576	129 548	115 683
Autres produits (note 9)	3 291	3 583	3 143
Produits d'intérêts et revenu de placement	1 012	2 798	1 601
Produits tirés des activités sur le marché de gros	**130 879**	**135 929**	**120 427**
Charges liées aux activités sur le marché de gros (note 10)	(127 601)	(128 364)	(118 422)
Charges liées à la fusion SIERE OEO (note 10)	–	(5 305)	–
Surplus annuel lié aux activités sur le marché de gros	**3 278**	**2 260**	**2 005**
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	–	2 687	3 191
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 10)	(4 083)	(4 363)	(3 856)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements des paiements sur le marché	**(4 083)**	**(1 676)**	**(665)**
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	45 207	45 735	30 144
Charges liées aux compteurs intelligents (note 10)	(33 327)	(27 869)	(26 531)
Surplus (déficit) annuel de l'entité responsable des compteurs intelligents	**11 880**	**17 866**	**3 613**
SURPLUS ANNUEL	**11 075**	**18 450**	**4 953**
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(132 698)	(132 698)	(37 651)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	**(121 623)**	**(114 248)**	**(32 698)**

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**4 144**	**1 947**
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change – autres	591	178
Placements de portefeuille (note 3)	*2 622*	*2 454*
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change – autres	(178)	(35)
Placements de portefeuille	(817)	–
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	**2 218**	**2 597**
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE LA PÉRIODE	**6 362**	**4 144**

État de la variation de la dette nette

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Budget $	Réel $	Réel $
SURPLUS ANNUEL	**11 075**	**10 650**	**6 953**
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 955)	(32 930)	(22 196)
Amortissement des immobilisations corporelles	21 338	19 515	18 167
Variation des charges payées d'avance	980	(1 013)	(767)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	**(1 683)**	**(4 428)**	**(4 796)**
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	972	2 218	2 597
VARIATION DE LA DETTE NETTE	**10 330**	**16 240**	**2 754**
DETTE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(224 683)	(224 683)	(227 393)
DETTE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	**(214 087)**	**(208 403)**	**(224 683)**

État des flux de trésorerie

[illegible]	[illegible]	[illegible]
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus annuel	[illegible]	[illegible]
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	[illegible]	[illegible]
Charge de retraite	[illegible]	[illegible]
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	[illegible]	[illegible]
Variation de la juste valeur des placements à long terme	[illegible]	—
	[illegible]	[illegible]
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	[illegible]	[illegible]
Variation des débiteurs	[illegible]	[illegible]
Variation des remises aux intervenants du marché	[illegible]	[illegible]
Variation des charges payées d'avance	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	[illegible]	[illegible]
Paiement d'avantages sociaux futurs	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	[illegible]	[illegible]
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[illegible]	[illegible]
Variation des créditeurs et charges à payer	[illegible]	[illegible]
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	[illegible]	[illegible]
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation provenant des (affectée aux) placements à long terme	[illegible]	[illegible]
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	[illegible]	[illegible]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette	[illegible]	[illegible]
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	[illegible]	[illegible]
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	[illegible]	[illegible]
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	[illegible]	[illegible]
Variation de l'écart de change non réalisé – autres, pour la période	[illegible]	[illegible]
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	[illegible]	[illegible]

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est un organisme à but non lucratif, non assujetti à l'impôt sur le revenu, qui a été créé le 1er avril 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Les objets de la SIERE, tel qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qu'attribue à la SIERE la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant à la SIERE le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIERE de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIERE avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et à court terme d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEOE);
- exploiter les marchés administrés par la SIERE de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer et mettre en œuvre le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme; et
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

b) La SIERE a été désignée, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objets de l'Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI), tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de cette loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, et si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;

- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OEO et d'autres personnes à ce qui suit :
  - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
  - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

e) La SIERE est tenue de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités de la SIERE par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

d) Le Projet de loi 14, *Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. L'annexe 7 du projet de loi modifie la *Loi de 1998 sur l'électricité* en fusionnant la SIERE et l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), qui sont prorogés en tant que la SIERE. La disposition transitoire qui a trait aux questions générales prévoit notamment que l'ancienne SIERE et que l'OEO cessent d'exister en tant qu'entités distinctes de la SIERE, que la totalité de leurs droits, biens et actifs passent à la SIERE et que la totalité des dettes, obligations financières et engagements impayés dont ils étaient responsables deviennent la responsabilité de la SIERE. L'annexe 7 du Projet de loi 14 est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE (y compris les exportations prévues) et de la production intégrée. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIERE.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les services qu'elle fournit et facture selon la méthode du recouvrement des coûts, le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus et les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements.

c) Instruments financiers

La SIERE inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE inscrit les débiteurs, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

e) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2014	Durée de vie utile moyenne estimative 2013
Installations	38	38
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 10
Infrastructure et autres actifs	De 4 à 8	De 4 à 7
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2014.

g) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (13 ans en 2013) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 14 ans (14 ans en 2013).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

h) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, les remises aux intervenants du marché, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 33 758 000 $ (31 683 000 $ en 2013). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 59,7 % dans des titres de participation et 40,3 % dans des titres d'emprunt (65,0 % et 35,0 %, respectivement, en 2013).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
Solde d'ouverture	31 683	27 721
Achat (vente) de placements	(830)	1 508
Variation de la juste valeur	2 905	2 454
Solde de clôture	**33 758**	**31 683**

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 221 000 $ (118 000 $ en 2013) lié à la fiducie de convention de retraite (note 6).

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
Concernant les activités	18 856	17 020
Concernant les immobilisations corporelles	7 006	7 158
	25 862	**24 178**

5. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET DÉFICIT ACCUMULÉ

En 2014, la SIERE a comptabilisé un montant de néant en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (12 648 000 $ en 2013). Au 31 décembre 2014, les remises à payer aux intervenants du marché étaient de néant (25 755 000 $ en 2013).

Habituellement, le solde du compte de report réglementaire autorisé de la SIERE est maintenu à un maximum de 5,0 millions de dollars. Le solde du compte de report réglementaire autorisé pour 2014 sera établi lors du dépôt de la demande de tarifs pour 2015 auprès de la CEO, ce qui devrait se faire au printemps 2015.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
Compte de report réglementaire a)	5 228	5 000
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés b)	(970)	706
Entité responsable des compteurs intelligents – Déficit accumulé c)	(60 879)	(78 745)
Éléments de la transition aux normes du CCSP d)	(51 265)	(55 515)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	**(107 886)**	**(128 554)**

a) Compte de report réglementaire autorisé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
Surplus accumulé – début de l'exercice	5 000	5 000
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	135 929	133 075
Remises aux intervenants du marché	–	(12 648)
Charges liées aux activités sur le marché de gros	(128 364)	(118 422)
Charges liées à la fusion SIERE-OEO	(5 305)	–
Variation des gains de réévaluation cumulés	2 218	2 597
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	(4 250)	(4 602)
Surplus accumulé – fin de l'exercice	**5 228**	**5 000**

b) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
Surplus accumulé – début de l'exercice	706	1 371
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	2 687	3 191
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 363)	(3 856)
Surplus (déficit) accumulé – fin de l'exercice	**(970)**	**706**

c) Entité responsable des compteurs intelligents - déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(78 745)	(82 358)
Frais liés aux compteurs intelligents	45 735	30 144
Charges liées aux compteurs intelligents	(27 869)	(26 531)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	**(60 879)**	**(78 745)**

d) Éléments de la transition aux normes du CCSP - déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
	$	$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(55 515)	(60 117)
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	4 250	4 602
Déficit accumulé – fin de l'exercice	**(51 265)**	**(55 515)**

Avec prise d'effet le 1er janvier 2011, la SIERE a adopté les normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada, la date de transition étant fixée au 1er janvier 2010. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite ont eu pour résultat que des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 $ à la date de transition ont été imputés au déficit accumulé.

La SIERE inclut une partie du déficit accumulé découlant des éléments de transition aux normes du CCSP dans les dépenses annuelles proposées à la CEO à des fins de recouvrement par l'entremise des produits liés aux réseaux.

6. DEBT

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2014, la SIERE a conclu un effet à payer de trois ans avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 2,046 % par année et est remboursable en entier le 30 avril 2017. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en avril et en octobre de chaque année. Au 31 décembre 2014, l'effet à payer à la SFIEO était de 90,0 millions de dollars (78,2 millions de dollars le 31 décembre 2013).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 1 650 000 $ (1 430 000 $ en 2013).

Facilité de crédit

La SIERE détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 95,0 millions de dollars. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2017. Au 31 décembre 2014, 39,0 millions de dollars avaient été prélevés sur la facilité de crédit (46,0 millions de dollars au 31 décembre 2013).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de 664 000 $ (790 000 $ en 2013).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2014, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 23 370 000 $ (26 831 000 $ en 2013) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

7. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la SIERE est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIERE offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2014 Avantages de retraite	2013 Avantages de retraite	2014 Autres avantages	2013 Autres avantages
	$	$	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	452 466	443 562	69 427	82 848
Juste valeur des actifs des régimes	455 229	390 934	–	–
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	2 763	(52 628)	(69 427)	(82 848)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	207	4 647	586	570
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(39 913)	12 842	(11 073)	8 209
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	**(36 943)**	**(35 139)**	**(79 914)**	**(74 069)**

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2014	2013
Titres de participation canadiens	20,6%	20,0%
Titres de participation étrangers	40,7%	44,0%
Titres de créance canadiens	37,9%	35,1%
Équivalents de trésorerie	1,1%	0,7%
Contrats de change à terme	(0,3%)	0,2%
	100,0%	**100,0%**

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2014 Avantages de retraite	2013 Avantages de retraite	2014 Autres avantages	2013 Autres avantages
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	6,15%	6,25%	6,15%	6,25%
Taux de croissance de la rémunération	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%
Taux d'indexation	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,50 % pour 2014, diminuant de 0,5 % par année jusqu'à 4,75 % en 2029. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,25 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en millions de dollars canadiens)	2014 Avantages de retraite	2013 Avantages de retraite	2014 Autres avantages	2013 Autres avantages
	$	$	$	$
Coût des services rendus (employeur)	7 707	6 750	2 339	2 053
Intérêts débiteurs	27 787	26 383	5 241	4 713
Rendement prévu des actifs du régime	(23 630)	(22 911)	–	–
Amortissement de la perte actuarielle nette	1 913	578	586	141
Coût des avantages	**13 777**	**10 800**	**8 166**	**6 907**

(en millions de dollars canadiens)	2014 Avantages de retraite	2013 Avantages de retraite	2014 Autres avantages	2013 Autres avantages
	$	$	$	$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	11 973	17 261	2 321	2 093
Cotisations des participants au régime	3 772	3 476	–	–
Prestations versées	20 862	21 109	2 321	2 093

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2014 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1er janvier 2015.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées au début de l'exercice et sont les suivantes :

	2015 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2014 Autres avantages	2014 Autres avantages
Taux d'actualisation au début de l'exercice	4,25%	4,50%	4,25%	4,50%
Taux de croissance de la rémunération	3,75%	4,00%	3,75%	4,00%
Taux d'inflation	2,25%	2,50%	2,25%	2,50%

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2013	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2014
	$	$	$	$
Installations	60 603	–	(102)	60 501
Systèmes du marché et applications	250 098	5 715	(766)	255 047
Infrastructure et autres actifs	57 409	6 198	(15 465)	48 142
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	32 608	2 826	–	35 434
Coût total	**390 718**	**14 739**	**(16 333)**	**399 124**

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2013	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2014
	$	$	$	$
Installations	(18 564)	(1 285)	102	(19 747)
Systèmes du marché et applications	(224 841)	(10 052)	760	(234 107)
Infrastructure et autres actifs	(40 996)	(3 656)	15 469	(29 177)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(17 261)	(4 542)	–	(21 803)
Amortissement cumulé total	**(301 662)**	**(19 535)**	**16 331**	**(313 734)**

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014
	$	$
Installations	32 039	30 754
Systèmes du marché et applications	25 257	21 560
Infrastructure et autres actifs	7 523	10 005
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	15 347	13 631
Total de la valeur comptable nette	**80 [illegible]**	**75 980**
Immobilisations en cours de construction	11 470	19 671
Immobilisations corporelles nettes	**91 636**	**95 651**

En 2014, l'ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations s'est traduit par une diminution de [illegible] $ de la charge d'amortissement (néant en 2013).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2014 a été de [illegible] $ ([illegible] $ en 2013).

9. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. La SIERE est habilitée à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

La SIERE a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de [illegible] $ en 2014 ([illegible] $ en 2013).

La SIERE comptabilise les produits tirés des services qu'elle fournit au moment où ils sont gagnés et les facture selon la méthode du recouvrement des coûts. Les produits tirés du recouvrement des coûts se sont établis à [illegible] $ en 2014 ([illegible] $ en 2013).

10. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les charges par objets de 2015 comprennent ce qui suit :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Total
	$	$	$	$	$
Main-d'œuvre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Services, soutien et matériel informatiques	[illegible]	–	–	[illegible]	[illegible]
Services contractuels et consultants	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Télécommunications	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres coûts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Amortissement	[illegible]	–	–	[illegible]	[illegible]
Charge d'intérêts et frais de financement	[illegible]	–	–	[illegible]	[illegible]
Total des charges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les charges par objets de 2014 comprennent ce qui suit :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Total
	$	$	$	$
Main-d'œuvre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Services, soutien et matériel informatiques	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Services contractuels et consultants	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Télécommunications	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres coûts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Amortissement	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Charge d'intérêts et frais de financement	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Total des charges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

11. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

[illegible]

[illegible]

[illegible]

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	$
2015	2 290
2016	1 950
2017	1 644
2018	1 074
2019	-

Ces chiffres comprennent les paiements au titre de la location exigibles jusqu'en juillet 2017, qui ont également été inclus dans les charges liées à la fusion SIERE-CHUO pour 2014 (1 700 000 $).

Éventualités

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Rémunération des cadres de direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Objectifs du programme

Le programme de rémunération destiné aux cadres de direction de la SIERE a été conçu pour attirer, retenir et motiver des cadres supérieurs ayant les aptitudes requises pour appuyer la réalisation du mandat statutaire, des objectifs opérationnels et de la vision d'entreprise de la SIERE. Ainsi, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- canaliser l'attention des cadres de direction sur l'atteinte des objectifs opérationnels de la SIERE;
- attirer un personnel qualifié et talentueux indispensable au succès du mandat de la SIERE;
- être à même de retenir le personnel qualifié;
- avoir la souplesse de récompenser les résultats et compétences démontrés;
- avoir des niveaux de rémunération qui soient responsables et défendables vis-à-vis des intervenants et des consommateurs.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs préconise que la rémunération totale des cadres de direction soit suffisante sans toutefois être exagérée, de façon à attirer et retenir ceux qui démontrent les aptitudes et compétences indispensables au succès du mandat de la SIERE.

Gouvernance du programme

Le Conseil d'administration de la SIERE établit les objectifs de rémunération pour le programme de l'exercice suivant. Ses membres délèguent au comité responsable des ressources humaines et de la gouvernance (HRGC) du conseil la responsabilité de revoir les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité présente ensuite des recommandations au conseil d'administration dans son ensemble afin d'en obtenir l'approbation.

Le conseil d'administration est composé, en plus du président et chef de la direction de la SIERE, de dix administrateurs externes indépendants nommés par le ministre de l'Énergie qui possèdent tous une vaste expérience dans le secteur public et dans le secteur d'activité. Ensemble, ces membres cumulent plusieurs années d'expérience en matière de ressources humaines, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de leur mandat, les membres du conseil ont accès aux analyses et aux recommandations de la direction, de même qu'à celles d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont revus annuellement en tenant compte des besoins opérationnels, des objectifs et de la conception de programmes, des tendances du secteur en matière de rémunération, des relativités internes de rémunération ainsi que des relativités externes du marché.

Le conseil d'administration évalue également les risques liés à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration assure la présidence et approuve le plan d'activités de la SIERE. Un élément important de ce processus est l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation liées à la gestion des risques d'entreprise. Ce processus primordial comprend l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, y compris les risques associés à ses politiques et à ses programmes de rémunération.

En sus de la structure officielle de gouvernance et de surveillance qui a été mise en place en matière de rémunération, la SIERE divulgue annuellement le niveau de rémunération du personnel dont le traitement est égal ou supérieur à 100 000 $ par année conformément à ses obligations de divulgation des traitements dans le secteur public. Dans le cas de la SIERE, une révision annuelle des dépenses, des besoins de revenus et des coûts prévus par la loi fournit aux citoyens un processus d'examen et une garantie supplémentaires. Les droits d'utilisation de la SIERE sont passés de 0,822 $ le mégawattheure (MWh) pour l'exercice 2013 à 0,803 $ le MWh pour l'exercice 2014. Cette réduction découle d'une modification de la méthode de calcul des droits. Les renseignements relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des cadres de gestion et de direction et les relativités du marché, font l'objet d'un examen par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un échantillon de grands et de petits consommateurs, assistés de leurs conseillers professionnels et juridiques, est représenté lors de ces audiences publiques.

Comparaisons du marché

Tous les deux ans, la SIERE compare les niveaux de rémunération de ses cadres de direction avec ceux d'un groupe d'homologues œuvrant au sein d'organismes canadiens et d'entreprises de divers secteurs d'activité afin d'en évaluer le caractère concurrentiel. Cet exercice a pour objectif de comparer la rémunération des cadres de direction de la SIERE à celle offerte sur le marché et, plus particulièrement, à la valeur médiane du marché.

La SIERE a entrepris de procéder à une évaluation complète du caractère concurrentiel de la rémunération de son groupe de direction en 2014. Le groupe d'homologues était composé d'un nombre égal d'organismes des secteurs public et privé qui répondaient à au moins un des critères suivants :

- organismes et entreprises dont les activités opérationnelles et les tâches à accomplir dans l'exercice des fonctions de direction s'apparentent aux siennes au chapitre de la complexité;
- organismes et entreprises évoluant dans le secteur des services énergétiques (à l'exception des organismes évoluant dans le secteur du pétrole et du gaz) ou d'autres secteurs d'activité réglementés;
- organismes et entreprises dont le siège social est, de préférence, situé en Ontario afin de rendre compte du marché local des talents.

Compte tenu du rapport entre la rémunération des cadres de direction et la taille des organismes et entreprises, des critères additionnels liés à la taille ont été pris en compte pour la sélection du groupe d'homologues, et seuls les organismes et entreprises dont les revenus s'établissaient entre 100 millions de dollars et 5 milliards de dollars ont été retenus.

Les postes de direction des 28 organismes et entreprises suivants ont été analysés aux fins de cette comparaison :

Secteur public	Secteur privé
1. Opérateurs des systèmes électriques de l'Alberta	1. ABB Canada
2. Alberta Energy Regulator	2. AltaLink Management
3. British Columbia Hydro and Power Authority	3. ATCO Group
4. Banque de développement du Canada	4. Bell Aliant Communications régionales
5. Office de la sécurité des installations électriques	5. Bruce Power
6. Enmax Corporation	6. Capital Power Corporation
7. EPCOR Utilities	7. FortisAlberta
8. Hydro One	8. NAV Canada
9. Hydro Québec	9. Siemens
10. Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	10. Groupe SNC-Lavalin
11. Office de l'électricité de l'Ontario	11. L'Équitable, Compagnie de fiducie
12. Ontario Power Generation	12. Groupe TMX Limitée
13. SaskPower	13. TransAlta Corporation
14. Toronto Hydro Electric Systems	14. Administration de l'aéroport international de Vancouver

Le jumelage des postes a été effectué par la firme indépendante Towers Watson, et les postes de direction suivants étaient visés par cette analyse :

- président et chef de la direction;
- vice-président, Marchés, directeur des finances et trésorier;
- vice-président, Opérations, et directeur de l'exploitation;
- vice-président, Relations avec les entreprises et les employés;
- vice-président, Services des TI, et directeur de l'information;
- chef du contentieux.

Les fonctions des cadres de direction de la SIERE ont été comparées à des fonctions équivalentes aux fins du sondage sur la rémunération des cadres de direction mené par Towers Watson auprès des organismes et entreprises des divers secteurs d'activités. Pour les postes de président et chef de la direction et de vice président, Marchés, chef des finances et trésorier, Towers a fourni, en plus des données sur des fonctions de référence primaires, des données sur des fonctions de référence secondaires, compte tenu de la taille des organismes et entreprises retenus aux fins de la comparaison et du rapport étroit entre la taille des organismes et entreprises et le niveau de rémunération pour ces fonctions.

Des données du marché ont été recueillies relativement à diverses composantes de la rémunération, y compris la rémunération fixe et le total de la rémunération en argent, une attention particulière ayant été portée sur la rémunération globale, qui comprend la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable, les avantages sociaux et le régime de retraite.

L'analyse des résultats du sondage a permis de constater que la rémunération globale se situait en moyenne au 25e percentile comparativement aux fonctions de référence primaires, alors qu'elle se rapprochait de la médiane, se situant entre les 25e et 50e percentiles, comparativement aux fonctions de référence secondaires.

Description du programme

Le programme de la SIERE comporte une composante de rémunération fixe et une composante de rémunération variable, des régimes fixes et variables d'avantages sociaux, de même que des régimes de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à des sondages, analyse les résultats provenant de divers sondages sur la rémunération et surveille les tendances économiques telles que les tendances liées au produit intérieur brut et les taux d'inflation et de chômage, qui influent sur la rémunération, en plus de surveiller les relativités internes de rémunération. En se basant sur ces données et sur les priorités opérationnelles de la SIERE, le personnel des Ressources humaines formule des recommandations relatives aux programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés en rémunération, en avantages sociaux et en régimes de retraite sont embauchés afin de s'assurer que les données de rémunération du marché obtenues sont exactes et représentatives et que les tendances actuelles du secteur en matière de rémunération ont été prises en compte. Ils proposent également leur point de vue et recommandent des ajustements en ce qui a trait aux programmes actuels.

Description du programme – rémunération fixe

Au sein des diverses échelles de traitement de la SIERE, les personnes sont évaluées selon les niveaux de compétence suivants : en formation, accompli ou chevronné par rapport à un modèle des compétences établi pour leur poste. Ce modèle repose sur des compétences comportementales, par exemple l'approche vis-à-vis de la clientèle, l'orientation axée sur les résultats, le travail d'équipe, le leadership, l'efficacité en matière de communication et le sens de la stratégie commerciale. Les évaluations sont basées sur la compétence démontrée. Chaque personne reçoit, selon ses compétences, un traitement salarial fixe conforme à son niveau dans l'échelle salariale.

Description du programme – rémunération variable

Afin de promouvoir une orientation axée sur les résultats au sein de l'équipe de direction, le régime de rémunération variable est une composante majeure de la rémunération globale des cadres de direction. Le conseil d'administration de la SIERE établit annuellement un ensemble de mesures strictes de la performance et du rendement qui sont évaluées chaque année; ces résultats comptent pour 70 % de l'attribution au titre de la rémunération variable de chaque cadre de direction. Les 30 % restants sont liés à leur évaluation en fonction de mesures et de cibles de rendement prédéterminées qui leur sont propres.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue les résultats obtenus tant au niveau de la performance de l'entreprise que du rendement individuel du président et chef de la direction. Aux termes du régime, après avoir comparé les résultats aux objectifs, le conseil d'administration dispose d'une certaine latitude pour déterminer la cote finale. Toutefois, par le passé, sauf à une exception près, le conseil d'administration s'est appuyé sur les résultats directement obtenus des évaluations pour accorder la rémunération variable.

La rémunération variable accordée au président et chef de la direction et aux vice-présidents pour avoir atteint les objectifs correspond respectivement à 65 % et à 50 % de leur rémunération fixe. Le régime prévoit des attributions supérieures ou inférieures à ces cibles selon les résultats obtenus lors de l'évaluation de la performance et du rendement. Aux fins de la rétention de ces cadres, un montant correspondant à 50 % de la rémunération variable gagnée est différé et payé sur la période subséquente de deux ans, les montants cumulés impayés devant faire l'objet d'une renonciation en cas de cessation d'emploi pour raison valable ou en cas de départ volontaire.

Description du programme – avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre des avantages sociaux de base en matière de soins médicaux et dentaires, d'assurance vie, de prestations pour invalidité et de congés. Ils peuvent être modifiés par les cadres de direction grâce à la composante variable du régime. La composante variable offre aux cadres de direction la possibilité d'ajuster leurs avantages sociaux de façon à combler leurs besoins individuels ou familiaux, notamment en termes de congés plus longs que la période de base, d'assurance vie bonifiée, de soins médicaux accrus et d'autres éléments.

Description du programme – régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel calculé comme suit : 2 % de la rémunération fixe et 0,5 % de la rémunération variable payée durant les 36 mois de service consécutif les mieux rémunérés multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à un maximum de 35 ans. La méthode de calcul des prestations de retraite s'harmonise au Régime de pensions du Canada (RPC) pour offrir un revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, alors que les prestations de retraite de la SIERE sont réduites de façon à refléter les prestations du RPC. Le régime prévoit aussi des dispositions relatives aux retraites anticipées, en plus d'options de valeur de rachat, de report de pension et de transfert réciproque.

Ce régime propose une prestation maximale correspondant à 70 % des revenus les plus élevés gagnés avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada limite le montant des prestations de retraite payables à partir d'un régime enregistré, la SIERE offre à son personnel un régime garanti de retraite complémentaire lui permettant de respecter les engagements aux termes du régime qui excèdent le montant pouvant être versé par le régime enregistré.

Le régime offre également plusieurs options, dont l'assurance vie du membre seulement ou des deux conjoints et les rentes de conjoint survivant, de même que des prestations de décès antérieures à la retraite afin que le conjoint survivant ou que les bénéficiaires puissent recevoir des prestations.

Mesures de la performance et incidence sur la rémunération

La SIERE établit annuellement des barèmes de mesure de sa performance liés à ses priorités opérationnelles durant le processus de planification des activités. Ils sont approuvés, surveillés et évalués chaque année par son conseil d'administration. Des barèmes de mesure du rendement individuel comportant une ou plusieurs mesures du rendement professionnel sont également élaborés pour chaque cadre de direction.

Tel que détaillé ci-dessus, les résultats annuels de l'entreprise ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre de direction. Le tableau suivant fait état de chacune des priorités stratégiques pour lesquelles des barèmes de mesure de la performance ont été élaborés et offre une brève description des cibles de performance approuvées par le conseil d'administration de la SIERE pour l'exercice 2014. Pour chacune de ces cibles de performance, des mesures et des objectifs précis sont définis.

Priorités stratégiques	Cibles de performance
Maintenir la fiabilité du réseau et l'efficacité du marché	Le réseau dirigé par la SIERE fournit des services d'électricité fiables et continuera de le faire.
	Les mesures prises par la SIERE favorisent le fonctionnement et le contrôle fiables du réseau qu'elle dirige et des marchés.
	La SIERE reconnaît le marché de l'électricité et met en place des mesures afin de contribuer à son essor.
Être un chef de file	Les intervenants ont confiance en la manière dont la SIERE gère le marché de l'électricité.
	La SIERE est un chef de file du secteur de l'électricité et elle peut prendre part aux décisions importantes relatives aux politiques énergétiques.
	L'expertise technique de la SIERE est reconnue et respectée.
Répondre aux besoins présents et futurs	Les initiatives de la SIERE en matière de changement répondent aux besoins présents et futurs des consommateurs.
	Les ressources humaines de la SIERE sont aptes à répondre aux besoins présents et futurs des consommateurs.
	Les ressources financières de la SIERE sont utilisées efficacement de manière à répondre aux besoins présents et futurs des consommateurs.
	L'Entité responsable des compteurs intelligents exploite le Système de gestion et de stockage des données des compteurs de manière à répondre aux besoins présents et futurs des consommateurs.

Une échelle de pointage allant de « répond partiellement aux attentes » à « surpasse les attentes » est utilisée pour évaluer les résultats en matière de cibles de performance opérationnelle et de rendement individuel et pour calculer le montant de rémunération variable connexe. Selon cette échelle, les résultats opérationnels et individuels peuvent valoir entre 0 et 1,5 fois le montant de la rémunération variable cible (le tableau ci-dessous détaille la classification). Un facteur de paiement est alors établi et appliqué au montant de la rémunération variable cible pour chacun des cadres de direction.

Cote	Performance opérationnelle	Rendement individuel
Répond partiellement aux attentes	De 0,0 à 0,7	De 0,0 à 0,7
Répond aux attentes	De 0,8 à 1,2	De 0,8 à 1,1
Surpasse les attentes	De 1,3 à 1,5	De 1,2 à 1,5

Pour l'exercice 2014, le conseil d'administration de la SIERE a considéré que les résultats opérationnels ont répondu aux attentes et a attribué un facteur de 1,05 pour cette performance. Cette décision repose sur son évaluation de la performance opérationnelle quant aux trois priorités (soit maintenir la fiabilité du réseau et l'efficacité du marché, être un chef de file et répondre aux besoins présents et futurs), qu'il a jugée comme répondant aux attentes dans chacun des cas. En plus d'être évalué en fonction de la performance opérationnelle, chaque cadre de direction était évalué en fonction d'objectifs individuels à atteindre durant l'exercice, objectifs qui étaient harmonisés aux cibles de performance opérationnelle et aux priorités opérationnelles de la SIERE et évalués de façon similaire. Le conseil d'administration a évalué le rendement du chef de la direction, et celui-ci a évalué le rendement des vice-présidents. Ces derniers ont également été évalués par le conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois influer sur les décisions en matière de rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre de direction qui possède des compétences ou des aptitudes spécialisées ou des talents uniques au sein du secteur. À ces fins, des dispositions individuelles sont parfois mises en place en matière de conditions d'emploi et de possibilité de cessation future d'emploi.

Avec prise d'effet le 1er janvier 2015, M. Campbell a été nommé président et chef de la direction de la nouvelle Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), au terme de la fusion, par le gouvernement de l'Ontario, de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et de l'ancienne SIERE. Le nouveau contrat d'emploi de M. Campbell prévoit une période d'emploi de 30 mois se terminant le 30 juin 2017 ainsi qu'une possibilité de renouvellement, et ce, au moins six mois avant la fin du contrat. En cas de cessation d'emploi sans motif valable, son contrat d'emploi prévoit jusqu'à 24 mois d'indemnité de cessation d'emploi.

M. Thomas a été nommé vice-président, Information et services technologiques, et chef de l'information le 1er mars 2014.

Restrictions salariales

Les mesures législatives mises de l'avant en Ontario depuis 2010 en matière de restrictions salariales ont eu une incidence notable sur la rémunération des cadres de direction de la SIERE. La *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* impose un gel généralisé des augmentations de traitement, de rémunération variable, d'avantages ou d'avantages accessoires, sauf en de très rares exceptions.

Le 11 décembre 2014, le Projet de loi 8, *Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*, a été adopté. Ce projet de loi a pour objet de restreindre et d'encadrer, au sein du secteur public élargi ontarien, la rémunération des cadres de direction par l'établissement de cadres de rémunération pouvant prévoir et limiter les éléments de la rémunération et des paiements qui peuvent être accordés aux cadres désignés, notamment les traitements, les échelles de traitement, les avantages, les avantages accessoires, ainsi que les paiements discrétionnaires ou non.

Harmonisation du régime de rémunération des cadres de direction avec la structure établie pour le nouveau président et chef de la direction

Dans la foulée de la nomination, le 1er janvier 2015, de M. Campbell à titre de président et chef de la direction de l'organisme fusionné, la SIERE a harmonisé le régime de rémunération de ses vice-présidents avec la structure établie pour le nouveau président et chef de la direction. Ainsi, dans les deux cas, la composante de rémunération variable a été fixée à 10 %. Par ailleurs, en décembre, la SIERE a versé la totalité des montants différés gagnés au titre de la rémunération incitative au cours de l'exercice 2014 et d'exercices antérieurs qui n'avaient pas encore été payés, sauf dans le cas du président et chef de la direction, dont la rémunération incitative gagnée au cours de l'exercice 2014 devrait être versée en 2017.

Les chiffres déclarés au titre de la rémunération des cadres de direction accordée en 2014 conformément aux obligations de divulgation des traitements dans le secteur public pour 2014 seront supérieurs à ceux des exercices précédents, puisqu'ils comprennent le paiement accéléré de tous les montants impayés, y compris la rémunération variable gagnée en 2014.

Rémunération des cadres de direction et relevés de pension

Le **premier tableau** présenté ci-après détaille, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la rémunération annuelle des cadres de direction dont il est question. L'information détaillée dans le Tableau sommaire de la rémunération diffère de l'information publiée conformément à la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public (Ontario)* pour la période indiquée en raison du calendrier de paiement de la rémunération variable. En vertu de la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, les divulgations se limitent aux montants détaillés sur les formulaires d'impôt T4 chaque année (c.-à-d. qu'elles comprennent la rémunération variable payée en 2014), tandis que l'information figurant au Tableau sommaire de la rémunération est basée sur l'exercice au cours duquel la rémunération variable a été gagnée.

Le **second tableau** présenté ci-après détaille la participation au régime de retraite et les avantages sociaux des cadres de direction dont il est question. Plus spécifiquement, il fait état de ce qui suit :

- le total des années décomptées dans le régime de retraite;
- l'augmentation de la valeur du montant rémunératoire des prestations de retraite (en raison d'une augmentation des états de service et du traitement ouvrant droit à pension, le cas échéant) durant l'exercice 2014;
- l'augmentation de la valeur du montant non rémunératoire des prestations de retraite (en raison d'une diminution du taux d'actualisation du régime de retraite) durant l'exercice 2014;
- le montant estimé des prestations de retraite payables à 65 ans en fonction des états de service et du traitement ouvrant droit à pension du cadre de direction au 31 décembre 2014;
- le montant estimé des prestations de retraite compte tenu des états de service projetés jusqu'à l'âge de 65 ans, en fonction du traitement réel ouvrant droit à pension au 31 décembre 2014.

Divers facteurs ont une influence sur le calcul des prestations de retraite présentées dans le second tableau. Si les taux d'intérêt ou d'actualisation devaient varier de manière importante d'un exercice à l'autre, les montants des prestations de retraite présenteraient une certaine volatilité d'un exercice à l'autre.

Recours à des consultants

Au cours de l'exercice 2014, les services d'Aon Hewitt ont été retenus afin de mettre au point les données et les mises à jour des renseignements sur la retraite conformément aux obligations de divulgation. Par ailleurs, en 2014, Aon Hewitt a fourni à la SIERE une aide pour l'évaluation actuarielle des prestations de retraite et des avantages sociaux et des services-conseils en matière de prestations de retraite et d'avantages sociaux. Ces services ont été octroyés par voie d'appel d'offres.

Tableau sommaire de la rémunération pour 2014

Nom et poste	Traitement	Rémunération variable	Autre rémunération annuelle[2]	Total de la rémunération en argent	Montants déclarés conformément aux obligations de divulgation des traitements dans le secteur public[3]
Bruce Campbell Président et chef de la direction	345 000 $	248 918 $[1]	7 524 $	601 442 $	694 468 $
Ted Leonard Vice-président, Marchés, directeur des finances et trésorier	209 062 $	111 326 $	14 612 $	335 000 $	518 566 $
Kim Warren Vice-président, Opérations, et directeur de l'exploitation	228 094 $	123 855 $	11 071 $	363 020 $	577 000 $
Terry Young Vice-président, Relations avec les entreprises et les employés	219 384 $	119 125 $	17 439 $	355 948 $	552 729 $
Doug Thomas[4] Vice-président, Services de l'information et des technologies, et directeur de l'information	219 170 $	105 037 $	3 918 $	328 125 $	419 040 $

1. Ce montant correspond aux crédits variables inutilisés remboursés en tant que revenu imposable à la clôture de l'exercice.
2. Ce montant est supérieur à la rémunération habituelle en raison du paiement, en décembre 2014, de la rémunération variable gagnée en 2014 en plus de la totalité des montants différés gagnés au titre de la rémunération variable au cours d'exercices antérieurs qui n'avaient pas encore été payés.
3. Rémunération variable gagnée en 2014 devant être versée en 2017.
4. Nommé vice-président, Services de l'information et des technologies, et directeur de l'information le 1er mars 2014.

Tableau sommaire des Prestations de retraite pour 2014

		Augmentation de la valeur des prestations de retraite durant l'exercice 2014		Prestations annuelles payables à la retraite	
Nom et poste	Nombre d'années décomptées	Montant rémunératoire pour l'exercice	Montant non rémunératoire pour l'exercice	À la clôture de l'exercice 2014[1]	À 65 ans[2]
		$	$	$	$
Bruce Campbell[3] Président et chef de la direction	28.417	214 000 $	381 000 $	214 000 $	214 000 $[4]
Ted Leonard Vice-président, Marchés, directeur des finances et trésorier	18.750	154 000$	106 000 $	86 000 $	161 000 $
Kim Warren Vice-président, Opérations, et directeur de l'exploitation	35.000	84 000 $	76 000 $	179 000 $	179 000 $
Terry Young Vice-président, Relations avec les entreprises et les employés	31.667	10 000 $	50 000 $	155 000 $	171 000 $
Doug Thomas Vice-président, Services des TI, et directeur de l'information	16.250	176 000 $	99 000 $	71 000 $	106 000 $

1. Payable à l'âge de 65 ans ou ne prévoyant aucune augmentation du traitement ouvrant droit à pension et des années de service après 2014.
2. Payable à l'âge de 65 ans ou ne prévoyant aucune augmentation du traitement ouvrant droit à pension après 2014, mais en présumant un service ininterrompu jusqu'à l'âge de 65 ans.
3. M. Campbell a été promu au poste de chef de la direction le 1er mai 2013.
4. Ce montant correspond au montant des prestations de retraite de M. Campbell constituées à la date d'évaluation, puisque ce dernier est âgé de plus de 65 ans.

Ontario

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'estimations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 30 juin 2015.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les actifs protégés, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,

Christine Primeau
Directeur de recherche

Heather Harrison
Contrôleur de la société

Chartered Accountants
and Business Advisors
Royal Oak

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, de l'état des résultats et de la fluctuation des soldes de fonds, de l'état des gains (pertes) résultant de la réévaluation et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, auxquels s'ajoute un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a pour responsabilité d'établir et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts de gr ave inexactitudes que celles-ci résultent d'une fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de sa vérification. Nous avons vérifié les états financiers selon les normes en la matière généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions à des règles de déontologie, et que nous planifions et réalisions la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants au sujet des montants et des renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de l'évaluation qu'il fait des risques que les états financiers comportent des inexactitudes majeures, que celles-ci émanent d'une fraude ou d'erreurs. Quand il évalue ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne adoptées par l'entité pour établir et présenter fidèlement ses états financiers, cela afin d'élaborer des méthodes de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but de une évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables formulées par la direction. S'y ajoute une appréciation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis dans le cadre de notre vérification sont adéquats et suffisants pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public.

RLB LLP

Guelph (Ontario)
Le 15 juin 2018

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2010

	2010 (annexe 1)		2009	
A C T I F				
À COURT TERME				
Encaisse	[illegible]	$	[illegible]	$
Placements	[illegible]		[illegible]	
Comptes débiteurs	[illegible]		[illegible]	
	[illegible]		[illegible]	
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION	[illegible]		[illegible]	
IMMOBILISATIONS (note 5)	[illegible]		[illegible]	
	[illegible]	$	[illegible]	$
P A S S I F				
À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	[illegible]	$	[illegible]	$
Retenues	[illegible]		[illegible]	
Dépenses non engagées	[illegible]		[illegible]	
Revenu différé	[illegible]		[illegible]	
	[illegible]		[illegible]	
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)	[illegible]		[illegible]	
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 7)	[illegible]		[illegible]	
	[illegible]		[illegible]	
A C T I F N E T S				
SOLDE DES FONDS	[illegible]		[illegible]	
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	[illegible]		[illegible]	
APPORTS DE BIENS (note 4)	[illegible]		[illegible]	
	[illegible]		[illegible]	
	[illegible]	$	[illegible]	$

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015 (annexe 2)	2014
REVENUS		
Recherche		
Subventions provinciales (note 9)	1 850 000 $	2 980 000 $
Autres subventions	378 000	378 000
Propriété intellectuelle	1 384 318	1 117 877
	3 612 318	4 475 877
Biens		
Subventions provinciales – dép. en capital secondaire (note 9)	5 100 000	4 131 184
Revenu locatif – province	837 787	834 302
Revenu locatif – secteur privé	781 032	677 380
Paiement de transfert – paiement en remplacement d'impôts (note 9)	750 000	750 000
Paiement en remplacement d'impôts	210 069	187 754
Amortissement des apports de capital différés	2 457 191	2 394 158
	10 136 079	8 974 778
Autres		
Revenus de placements	474 381	207 631
	14 222 778	13 658 286
DÉPENSES		
Recherche		
Projet ou programmes de recherche	3 629 183	2 303 604
Propriété intellectuelle	1 048 144	708 370
	4 677 327	3 011 434
Biens		
Paiement en remplacement d'impôts	983 069	884 271
Dépenses en capital secondaire	4 066 418	3 368 690
Opérations et entretien	769 204	733 495
Perte sur cession d'immobilisations	51 888	0
Amortissements des immobilisations	2 457 191	2 394 158
	8 327 770	7 380 614
Autres	9 229	12 448
	13 014 326	10 404 496
REVENU NET pour l'exercice	1 208 452	3 253 790
MONTANT NET TRANSFÉRÉS DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	2 499 637	(2 916 379)
	3 708 089	337 411
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	22 883 477	22 522 742
GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	33 487	23 324
SOLDES DES FONDS, à la fin de l'exercice	26 625 053 $	22 883 477 $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, au début de l'exercice	(33 487) $	(56 811) $
Gains non réalisés attribuables aux placements à court terme	16 987	69 483
Montants réaffectés aux opérations :		
Gains (pertes) réalisés attribuables aux placements à court terme	16 500	(46 159)
Gains nets résultant de la réévaluation pour l'exercice	33 487	23 324
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, à fin de l'exercice	0 $	(33 487) $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	1 208 452 $	3 253 790 $
Les postes n'exigeant pas de décaissement		
Amortissements	2 457 191	2 394 158
Excédent projet transférée aux dépenses non engagées	15 175	0
Apports de capital reportés	(2 006 429)	(2 054 032)
Pertes sur cession d'immobilisations	51 888	126 104
Gains réévaluation cumulés	33 487	23 324
	1 759 764	3 743 344
Changements en fonds de roulement non-encaisse		
Comptes débiteurs	(19 784)	17 139
Placements	280 603	(17 528 675)
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	(121 181)	216 859
Apports de fonds de capital différés	10 049 238	12 210 090
Retenues	182 870	40 836
Revenu différé	(98 000)	378 026
	12 033 510	(922 381)
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux immobilisations	0	(1 568 815)
Immobilisations en cours	(2 793 562)	0
	(2 793 562)	(1 568 815)
NET AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	9 239 948	(2 491 196)
ENCAISSE NETTE, au début de l'exercice	1 494 683	3 985 879
ENCAISSE NETTE, à la fin de l'exercice	10 734 631 $	1 494 683 $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). L'IRAO est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de 'impôt sur le revenu* du Canada et, est exonérée de l'impôt sur le revenu. Il a été créé par la Loi sur L'IRAO avec des responsabilités spécifiques sur la coordination et la direction des programmes de recherche agricole de L'Ontario. Ces programmes portent sur un large éventail de produits et de disciplines, couvrant tous les aspects du système agroalimentaire.

Le financement des programmes soutenus par l'IRAO est disponible à partir de diverses sources. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire du Ministère de l 'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales, est la principale source de financement. Le g ouvernement de l'Ontario fournit également un f inancement pour les programmes de recherche ouverts. En vertu de la Loi sur l'IRAO, IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. D'autres fonds proviennent généralement de sources commerciales (telles que l'agro-industrie, les offices de commercialisation, et des associations de producteurs) et peuvent être soit désignés pour des projets spécifiques ou non désigné. En outre, L' IRAO réinvestit les redevances gagnées de la recherche financée par le ministère.

Toutes les recettes sont détenus en fiducie par le directeur de la recherche et sont attribués selon les termes de fonds.

Les fonds d'affectation spéciale de recherche actuels gérés par le secrétariat à l'IRAO sont les suivantes:
- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Programme de nouvelles orientations (New Directions)
- Programme de recherche sur la sécurité alimentaire (sécurité alimentaire)
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public du Canada pour le gouvernement sans but lucratif, y compris la série 4200 des normes, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP pour les OSBL Gouvernement») et inclure les éléments suivants Les principales conventions comptables:

(a) MÉTHODE DU REPORT

LIRAO utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectes sont comptabilisés comme un revenu du fonds concerne durant l'exercice ou les charges connexes sont engagées. Les apports non affectes sont comptabilisés comme un revenu du fonds le moment devraient l'être, si l'on peut évaluer le montant à recevoir de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Valorisation des instruments financiers
L'organisation évalue d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf pour les opérations avec lien de certaine dépendance.

L'organisation évalue ensuite l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, sauf pour les investissements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de gains (pertes) de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les retenues à payer les dépenses non réclamés, les contributions en capital financées, reportés et apports en capital reportés.

Actifs financiers de l'organisation à la juste valeur comprennent les investissements.

Détérioration
Les actifs financiers évalués au coût amorti sont testées pour dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Si une dépréciation, la valeur comptable des actifs financiers évalués au coût après amortissement est réduite à la plus grande des flux futurs de trésoreries actualisées attendus ou les produits qui pourraient être réalisés par la vente de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisée dans le compte des revenus et dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses, à condition qu'il ne dépasse pas le montant qui aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des recettes et des dépenses.

Les coûts de transaction
L'organisation reconnaît ses coûts de transaction dans les dépenses de la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'origine, l'émission ou l'hypothèse.

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amortis selon les taux annuels suivants et méthode:

Bâtiments et éléments constituants	– 25 à 40 ans – méthode d'allocation uniforme

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(e) PERTS DE VALEUR ACTIFS A LONG TERME

Actifs à long terme sont un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

(f) APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports reportés sont amortis au même rythme que les bâtiments auxquels ils se rapportent.

(g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinent.

(h) UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux normes du CCSP pour les OSBL gouvernement exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et charges de l'exercice. Les principaux domaines nécessitant l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la direction portent sur l'évaluation des comptes créditeurs et charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

La valeur comptable de l 'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes de régularisation de certains instruments financiers de l'Institut approche la juste valeur en raison de la maturité à c ourt terme desdits instruments.

SP 3450, Instruments financiers - L'Institut est tenu de divulguer les apports à leur juste valeur, notamment de reclasser ces derniers dans une h iérarchie qui divise les apports en fonction de leur juste valeur. Les trois niveaux de juste valeur sont les suivants:

Niveau 1 Cours du marché non corriges d'éléments de l 'actif ou du passif identique

Niveau 2 Autres données d'entrée observables directement ou indirectement pour l'élément de l'actif ou du passif

Niveau 3 Données non observables ne reposant pas sur le marché

Les instruments financiers de l'Institut étaient tous classes de niveau 1 au 31 mars 2015 et 2014.

Aucun instrument n'a changé de niveau au cours des exercices ayant pris fin les 31 mars 2015 et 2014.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(b) Risques

(i) Risque de marché
Risque de prix de marché est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Comme tous les instruments financiers de l'IRAO sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées dans le compte de pertes de réévaluation, tous les changements des conditions du marché auront une incidence directe l'augmentation (diminution) des pertes de réévaluation cumulés. Marché risque de prix est gérée par le gestionnaire de placements grâce à la construction d'un portefeuille diversifié de titres négociés sur divers.

Une augmentation (diminution) de 1% de la valeur des investissements serait augmentation (diminution) de la valeur de l'actif et la variation des gains non réalisés sur les investissements de 295 756 $ (2014 – 298 562 $). Le prix des investissements est affecté par des changements dans les valeurs du marché, les taux de c hange et des taux d'intérêt une incidence sur les instruments financiers sous-jacents détenus dans les investissements individuels gérés par le gestionnaire d'investissement.

(ii) Risque de taux d'intérêt
Risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences néfastes des changements de taux d'intérêt sur les flux de t résorerie, la situation financière et du résultat de l'Institut. Changements de taux d'intérêtont un impact indirect sur les actifs de placement à l'IRAO. IRAO utilise la diversification des placements pour gérer ce risque.

(iii) Risque de liquidité
Cette expression désigne le risque qu'une entité éprouve du real à respecter les obligations associées à ses responsabilités financières.

On estime que la totalité des valeurs à r evenu fixe de l'IRAO sont aisément réalisables, car elles peuvent être converties rapidement en es pèces à un montant qui approche leur juste valeur, de manière à répondre aux besoins de liquidités.

(iv) Risque de monnaie étrangère
Ce risque survient quand la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient à cause de la fluctuation du taux de change. L'Institut n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

(v) Risque de crédit
Par là on entend le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse ou ne veuille pas respecter un engagement pris avec l'IRAO. L'IRAO n'est pas expose à un risque important de cette nature.

4. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens de 14 037 283 $ (2014 – 14 037 283 $) sont comptabilisés dans le fonds sur l'infrastructure et représentent le coût des terres que le gouvernement de l'Ontario a cédées à L'IRAIO.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2015	Net 2014
Fonds de terre				
Chemin de fer Simcoe	9 793 $	0 $	9 793 $	9 793 $
Collèges	3 092 104	0	3 092 104	3 092 104
Stations de recherche	10 967 029	0	10 967 029	10 967 029
	14 068 926	0	14 068 926	14 068 926
Bâtiments				
Collèges	38 330 296	10 645 582	27 684 714	29 300 901
Stations de recherche	23 860 583	7 241 574	16 619 009	15 689 229
	62 190 879	17 887 156	44 303 723	44 990 130
	76 259 805 $	17 887 156 $	58 372 649 $	59 059 056 $

Le 6 mars 2007, les titres pour les immobilisations (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l 'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclura ces immobilisations (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Des immobilisations d'une valeur comptable de 0 $ (2014 - 1 200 000 $) se sont ajoutées durant l'année. Ces immobilisations correspondent à celles de preneurs qui ont conclu un bail à long terme avec l'IRAO. Leur valeur comptable est établie au coût des éléments d'actif pour le contributeur, qui approche la juste valeur de ces derniers en raison du laps de temps relativement court séparant la date de l'achat par le contributeur et l'apport de l'élément d'actif à l'organisme.

6. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apportes de fonds de capital diffères associes a des projets d'immobilisation correspondent aux subventions et aux autres fond affectes obtenus par l'IRAO pour ses projets de construction.

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	49 273 486 $	37 063 396 $
Moins, amortissement pour l'exercice	(450 762)	(340 125)
Plus apports aux fins d'immobilisation	10 500 000	12 550 215
Solde à la fin de l'exercice	59 322 724	49 273 486

Les sources de financement sont les suivantes:

	2015	2014
Gouvernement fédéral	1 277 500	1 312 500
Gouvernement provincial	53 615 001	43 440 544
Industrie	4 430 223	4 520 442
	59 322 724 $	49 273 486 $

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

7. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la part non amortie de la valeur comptable nette des bâtiments que le gouvernement de l'Ontario a cédés à l'IRAO en 2007. L'amortissement des apports de capital apparaît comme un revenu dans l'état des résultats. Les variations à ce titre sont les suivantes:

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	32 188 072 $	34 242 104 $
Moins, amortissement pour l'année	(2 006 429)	(2 054 032)
Solde à la fin de l'exercice	30 181 643 $	32 188 072 $

8. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2015	Total 2014
Revenus					
Propriété intellectuelle	1 151 581 $	232 737 $	0 $	1 384 318 $	1 117 877 $
Revenue de Placements	64 966	75 915	0	140 881	100 876
	1 216 547	308 652	0	1 525 199	1 218 753
Dépenses	1 023 050	34 323	0	1 057 373	720 818
Excèdent net annuel	193 497	274 329	0	467 826	497 935
Solde du fonds, début de l'exercice	1 959 072	2 188 746	0	4 147 818	3 645 291
Gains résultant de la réévaluation	3 119	3 689	0	6 808	4 592
Transfert entre les fonds (note 10)	(450 000)	(450 000)	0	(900 000)	0
Solde du fonds, fin de l'exercice	1 705 688 $	2 016 764 $	0 $	3 722 452 $	4 147 818 $

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions qui suivent viennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et des ministères qui lui ont succédé :

	2015	2014
Programme des nouvelles orientations de recherche	1 350 000 $	2 480 000 $
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	500 000	500 000
	1 850 000	2 980 000
Dépenses en capital secondaire	5 100 000	4 500 000
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	10 500 000	10 981 400
Paiement en remplacement d'impôts	750 000	750 000
	18 200 000 $	19 211 400 $

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL (suite)

Les subventions que voici sont des transferts en capital du gouvernement provincial partiellement capitalisés sous forme d'apports de capital différés et en partie identifiés comme des revenu

	2015	2014
Dépenses en capital secondaire:		
Fonds reçus	5 100 000 $	4 500 000 $
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	0	(368 816)
Revenu net	5 100 000 $	4 131 184 $
Elora Livestock Environmental and Energy Complex:		
Fonds reçus	10 500 000 $	10 981 400 $
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	(10 500 000)	(10 981 400)
Revenu net	0 $	0 $

10. TRANSFERT ENTRE LES FONDS

Au cours de l'année, L'IRAO a alloué 900 000 $ du courant fonds de recherche de L'IRAO pour financer une nouvelle initiative, "Coopération Québec-Ontario pour la recherche en agroalimentaire". Des fonds sont disponibles pour des projets approuvés dans le cadre de deux axes prioritaires:1) De gestion intégrée des ravageurs des cultures économiquement importantes et 2) L'optimisation de l'utilisation de l'eau en terme de qualité et de quantité de la production agricole et la production alimentaire.

METROLINX
An agency of the Government of Ontario

Le 25 juin 2015

Responsabilité de la direction quant aux informations financières

La direction de Metrolinx et le conseil d'administration sont conjointement responsables des états financiers et de toute autre information présentée dans lesdits états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsqu'il est approprié de le faire, certains montants des états financiers sont fondés sur les meilleurs jugements ou les meilleures estimations de la direction.

La direction a créé et maintient des processus de contrôle du management et des finances, des systèmes d'information et des pratiques de management, visant à offrir une garantie raisonnable de fiabilité des renseignements financiers produits. Des audits internes ont été menés afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de management; des rapports ont été présentés au comité d'audit du conseil.

Le conseil d'administration de Metrolinx, par le truchement du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de contrôle interne et d'information financière. Ce comité révise les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.e.n.c. , le vérificateur externe nommé par Metrolinx. La responsabilité du vérificateur externe est d'émettre un avis fondé sur son audit. L'audit est mené conformément aux normes de vérifications canadiennes généralement reconnues. Le rapport du vérificateur décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, il incombait au conseil d'administration de Metrolinx, par l'entremise du comité d'audit, de veiller à ce que la direction se soit acquittée de ses responsabilités en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et Deloitte s.e.n.c. afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité révise les états financiers avant de faire une recommandation d'approbation au conseil d'administration. Deloitte s.e.n.c. avait un accès direct et complet au comité d'audit, avec et sans la présence de la direction, pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de Metrolinx communiquée et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Bruce McCuaig
Président et chef de la direction

Robert Siddall, CPA, CA
Directeur financier

97 Front Street West
Toronto, Ontario M5J 1E6

97, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M5J 1E6

Deloitte.

[illegible]

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention du conseil d'administration de Metrolinx,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 juin 2019

Metrolinx

État de la situation financière
au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	$	$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 4 et 5)	381,111	439,958
Débiteurs (note 7)	164,186	155,146
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	106,743	133,884
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	40,886	13,458
Pièces de rechange et fournitures	6,336	6,464
Charges payées d'avance	10,892	22,728
	729,822	771,638
Fonds détenus pour la province de l'Ontario (note 5)	-	46,667
Apports à recevoir de la province de l'Ontario – à long terme (note 10)	48,368	-
Immobilisations (note 6)	11,870,895	9,739,344
Dépôts sur terrain (note 8)	121,389	145,048
Avances sur projets d'investissement (note 8)	213,460	139,369
Bail à long terme (note 9)	27,880	28,207
Actif dérivé (note 18)	-	612
	12,711,812	10,870,885
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	662,972	709,835
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO (note 4)	29,034	23,975
	691,906	733,810
Avance reçue de la province de l'Ontario (note 5)	-	46,667
Dette à long terme (note 10)	48,368	-
Apports reportés affectants aux immobilisations (note 11)	9,734,688	7,979,745
Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (note 13)	58,741	53,563
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 14)	105,411	96,844
	10,637,202	8,910,630
Engagements (note 17)		
Éventualités (note 19)		
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations (note 15)	2,171,698	2,044,015
Actifs nets investis dans le bail à long terme	27,880	28,207
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 16)	26,332	26,332
Insuffisance des actifs nets	(150,668)	(138,911)
	2,074,610	1,959,643
Gains de réévaluation cumulés	-	612
	12,711,812	10,870,885

Au nom du conseil,

Stephen Smith, administrateur

J. Robert S. Prichard, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	$	$
Revenus		
Revenus d'exploitation	409,965	430,777
Apport de la province d'Ontario	190,440	161,480
Revenu de placement	4,771	7,746
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	350,331	291,147
Gain sur la cession d'immobilisations	10,817	246
	1,026,324	891,396
Charges		
Fournitures et services	59,971	44,602
Entretien du matériel	77,850	73,804
Installations et voies	95,648	87,872
Main-d'œuvre et avantages sociaux	248,427	220,866
Exploitation ferroviaire et des autobus	218,789	184,685
Amortissement des immobilisations	352,126	296,198
Amortissement de l'actif au titre du bail à long terme	327	327
	1,044,137	908,354
Excédent des charges sur les revenus	(17,813)	(16,958)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net
pour l'exercice clos le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	Investis en immobilisations (note 15)	Investis dans le bail à long terme	Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 16)	Insuffisance	2015 Total	2014 Total
	$	$	$	$	$	$
Solde au début	2,044,016	28,207	26,332	(138,911)	1,959,643	1,794,022
Excédent des charges sur les revenus	-	-	-	(17,813)	(17,813)	(16,958)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement porté aux revenus)	(5,342)	(327)	-	5,669	-	-
Actifs apportés par la province de l'Ontario [note 20c)]	15	-	-	-	15	18,095
Acquisitions de terrains, déduction faite des dépôts	23,288	-	-	-	23,288	82,368
Ajustement à la juste valeur de terrains	-	-	-	-	-	720
Cession de terrains	(397)	-	-	397	-	-
Dépôt sur terrain	109,507	-	-	-	109,507	81,396
Solde à la fin	2,171,056	27,880	26,332	(150,658)	2,074,610	1,959,643

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des gains et pertes de réévaluation
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	$	$
Solde au début	**612**	98
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux éléments suivants :		
Contrats d'achat à terme de carburant (note 18)	-	612
Montants reclassés dans l'état des résultats		
Contrats d'achat à terme de carburant (note 18)	**(612)**	(98)
Gains (pertes) de réévaluation net(te)s	**(612)**	514
Solde à la fin	-	612

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les revenus	**(17 813)**	(16 958)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	**352 452**	296 525
Gain sur la cession d'immobilisations	**(10 817)**	(246)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**(350 331)**	(291 147)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des paiements	**11 745**	11 142
	(14 764)	(684)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	**(3 186)**	23 863
Pièces de rechange et fournitures	**(1 871)**	(2 984)
Charges payées d'avance	**4 136**	(6 960)
Créditeurs et charges à payer	**6 967**	3 240
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	**5 049**	6 678
	(3 669)	23 153
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	**(1 916 361)**	(1 561 255)
Produit de la cession d'immobilisations	**14 763**	683
Dépôt sur terrain	**(109 507)**	(81 396)
Avances sur projets d'investissement	**(213 458)**	(139 369)
	(2 224 563)	(1 781 337)
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	**132 765**	163 765
Apports de capital	**2 006 620**	1 631 266
	2 139 385	1 795 031
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(88 847)**	36 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**439 958**	403 111
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**351 111**	439 958
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Activités d'investissement en immobilisations sans effet de trésorerie		
Variation des créditeurs et charges à payer à l'égard des immobilisations	**(53 831)**	235 041
Variation de la dette à long terme au titre des immobilisations et de l'apport à recevoir de la province	**48 368**	(62 359)
Actifs apportés par la province de l'Ontario [note 20c)]	**15**	18 095
Activités de financement sans effet de trésorerie		
Apports de capital à recevoir/à payer	**(50 286)**	(143 066)
Coûts irrécupérables liés aux projets, recouvrables de la TTC, transférés des travaux en cours aux débiteurs	**(4 175)**	78 963

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Metrolinx est un organisme d'État relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constitué sans capital-actions et exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto*, laquelle a été promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (la « RGTH »). Adoptant une démarche régionale, Metrolinx amène la province de l'Ontario (la « province »), les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui sont viables sur les plans économique et environnemental.

GO Transit est une division de Metrolinx qui exploite un réseau de transport interrégional composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le service de réseau d'autobus et de réseau ferroviaire dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, y compris les villes de Toronto et de Hamilton, les régions de Halton, de Peel, de York et de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie, de Guelph, de Kitchener et de Niagara Falls et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

L'Union Pearson (l'« UP ») Express, une division de Metrolinx, est responsable de fournir un service ferroviaire express haute qualité exclusif reliant des plaques tournantes du transport au Canada, soit la gare Union, au centre-ville de Toronto, et l'aéroport international Toronto Pearson. La construction a commencé en juillet 2010 et est maintenant presque terminée; des tests de sécurité et d'efficacité sont actuellement effectués sur les nouveaux trains. L'UP Express sera pleinement en exploitation à compter du 6 juin 2015.

PRESTO, une division de Metrolinx, a créé et exploite le système tarifaire PRESTO, une carte tarifaire électronique qui permet aux usagers de passer sans difficulté d'un système de transport en commun à un autre. Actuellement, la carte PRESTO vise dix agences de transport dans la RGTH, et la première phase de la mise en œuvre du système tarifaire PRESTO à la Toronto Transit Commission (la « TTC ») sera achevée au cours de l'exercice se clôturant le 31 mars 2016, ce qui comprend 26 stations de métro et toutes les nouvelles voitures de tramway. Le système PRESTO est maintenant déployé dans l'ensemble du réseau OC Transpo à Ottawa.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public, qui sont recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs financiers ou des passifs financiers de Metrolinx qui, de façon générale, lui fournissent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre partie, ou font en sorte qu'elle doit payer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers à une autre partie.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Tous les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière de Metrolinx sont classés comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Débiteurs	Coût après amortissement
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	Coût après amortissement
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	Coût après amortissement
Fonds détenus pour la province de l'Ontario	Coût après amortissement
Apports à recevoir de la province de l'Ontario – à long terme	Coût après amortissement
Actif dérivé	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	Coût après amortissement
Avance reçue de la province de l'Ontario	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

Les coûts de transaction liés aux actifs évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des apports à recevoir de la province de l'Ontario, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des créditeurs et charges à payer et des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire, selon les cours du marché que Metrolinx peut consulter pour des instruments financiers assortis de risques, de durées et de dates d'échéance similaires.

La juste valeur représente le montant qui serait échangé entre des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, et la meilleure indication de ce montant est le prix coté sur un marché, le cas échéant. Les justes valeurs de Metrolinx sont estimées par la direction, laquelle se fonde en général sur les conditions du marché à un moment précis. Les estimations sont de nature subjective et elles impliquent des incertitudes et l'exercice d'une bonne part de jugement.

Metrolinx conclut des contrats visant du carburant diesel afin de gérer les risques liés au prix du carburant diesel. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif et sont évalués à la juste valeur. Les gains ou les pertes non réalisés sur la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx ne détient pas, ni n'émet, d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation, et des contrôles sont en place pour détecter et empêcher ces activités.

Dépréciation des instruments financiers

La direction examine chaque année ses instruments financiers pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation durable. Lorsque l'on détermine qu'un instrument financier a subi une dépréciation durable, une perte est comptabilisée dans l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les salaires et les avantages sociaux des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont inclus dans le coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation afin de capitaliser et d'amortir ses immeubles et son matériel lié aux trains et aux autobus. En vertu de cette approche, tous les composants liés à la structure d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amortis sur une durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est abandonnée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà capitalisés sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse être utilisée à d'autres fins ou que la récupération des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimée et qu'il soit probable que le recouvrement repose sur des ententes connexes.

Les immobilisations résultant d'un contrat lié au modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) pour la conception, la construction, le financement et l'entretien contiendront une partie des coûts en capital liés à la conception et à la construction qui seront payés lorsque la construction des immobilisations sera presque achevée, et le reste des coûts sera payé pendant la durée de vie utile. Un apport correspondant à recevoir de la province de l'Ontario a été comptabilisé. Les paiements de service annuel et les paiements sur le cycle de vie seront versés annuellement sur la durée du contrat.

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Immeubles, y compris les abribus et les loges de changeurs	5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	20 à 25 ans
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	20 ans
Travaux de voie et installation	20 ans
Autobus, y compris les autobus à deux étages	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel informatique et logiciels	5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, y compris le mobilier et l'équipement	3 à 12 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque les actifs sont mis en service.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail à l'égard de la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat majorée d'une période de renouvellement.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de la période correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

Metrolinx offre des prestations de retraite complémentaires calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx offre également d'autres avantages sociaux futurs calculés au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Revenus liés aux services de transport en commun

Les revenus sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés comme revenus dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés à titre de revenus au cours de la période d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement pour les obligations futures prévues et procurent une certaine souplesse en cas d'incertitudes. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, le passif au titre des prestations de retraite complémentaires et d'autres avantages sociaux futurs.

Adoption de nouvelles normes comptables

Avec prise d'effet le 1er avril 2014, Metrolinx a adopté la norme comptable pour le secteur public 3260, « Passif au titre des sites contaminés ». La norme exige une évaluation de tous les biens fonciers afin de déterminer s'il y a contamination, aux termes de la norme et des exigences réglementaires, sur les terrains qui ne sont pas utilisés pour fournir des services de transport et d'autres services connexes. S'il y a contamination, le passif qui en résulte dépend également des perturbations existantes et futures sur le terrain. Tous les biens fonciers ont été inventoriés et évalués conformément à la norme. Au cours de l'exercice où la norme a été adoptée, il n'y a eu aucun passif présenté en vertu de cette norme.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Futures prises de position faisant autorité en comptabilité

Le CCSP a publié les nouveaux chapitres du manuel suivants qui seront applicables à Metrolinx dans la mesure où il n'y a pas de normes spécifiques dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Les chapitres SP 2200, Information relative aux apparentés, SP 3420, Opérations interentités, SP 3210, Actifs, SP 3320, Actifs éventuels, et SP 3380, Droits contractuels, entrent tous en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. L'adoption anticipée est permise. Le chapitre SP 3430, Opérations de restructuration, entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2018. L'adoption anticipée est permise.

La direction évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes.

3. Instruments financiers et gestion du risque

Les actifs et les passifs financiers de Metrolinx sont exposés aux risques suivants :

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses débiteurs. La direction est d'avis que le risque est négligeable puisque la plupart des débiteurs proviennent des gouvernements fédéral, provincial et municipaux et d'organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important lié à ses passifs à long terme, car ceux-ci sont principalement contractés avec des parties liées et ils ne portent pas intérêt.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et est donc touchée par la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute fluctuation éventuelle du prix du pétrole brut pourrait avoir une incidence importante sur les frais liés aux services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, au moyen de contrats d'achat à terme pour le carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à son utilisation de carburant diesel.

4. Soldes de portefeuilles électroniques de la carte PRESTO

Les soldes de portefeuilles électroniques de la carte PRESTO, totalisant un montant de 29 024 $ (23 975 $ en 2014), ont été inclus dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes de portefeuilles électroniques sont détenus au nom des titulaires de carte de transport, et un élément de passif est donc comptabilisé à l'état de la situation financière.

5. Fonds détenus pour la province de l'Ontario

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, l'ancienne Régie des transports du Grand Toronto (« GO Transit ») a reçu une subvention d'un montant de 46 667 $ de la province. Ce montant devait être utilisé au titre de la participation de la TTC au projet GTA Farecard. La TTC devrait respecter les exigences relatives à la réception de ces fonds au cours de l'exercice se clôturant le 31 mars 2016. Par conséquent, les fonds détenus par Metrolinx et l'obligation ont été déplacés dans les actifs à court terme (trésorerie et équivalents de trésorerie) et dans les passifs à court terme (créditeurs et charges à payer) dans l'état de la situation financière.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Terrain	1 941 084	-	1 941 084	1 780 084
Immeubles	840 236	337 305	502 931	371 041
Améliorations locatives	36 130	26 109	10 021	7 379
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 661 559	528 588	1 132 971	1 048 786
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	1 237 787	565 266	672 521	667 523
Sauts-de-mouton, travaux de voie et installation	1 969 015	351 110	1 617 905	621 398
Travaux en cours	4 448 042	-	4 448 042	4 186 869
Autobus	387 314	185 911	191 403	149 758
Aires de stationnement	652 583	183 923	468 630	442 703
Matériel informatique et logiciels	744 880	223 628	521 252	407 087
Autres	169 032	104 897	64 135	56 756
	14 057 632	2 486 737	11 570 895	9 739 344

Les travaux en cours comprennent les éléments suivants :

	2015	2014 (note 22)
	$	$
Expansion du couloir ferroviaire	1 098 652	1 561 207
Gare Union	412 382	319 593
Parc ferroviaire	470 682	491 340
Système PRESTO	60 116	117 177
Transport en commun léger et rapide et service d'autobus rapides	1 682 619	1 221 433
Divers	713 592	476 119
	4 448 042	4 186 869

Les travaux en cours ont trait à des projets qui devraient être mis en service dans un horizon de un an à cinq ans.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

7. Débiteurs

a) Les débiteurs comprennent les éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
TVH recouvrable	49 962	55 522
Coûts recouvrables liés à PRESTO	4 123	4 505
Coûts irrécupérables liés aux projets, recouvrables de la Ville de Toronto	74 787	78 963
Autres débiteurs	25 296	16 156
	154 168	155 146

b) Les débiteurs comprennent un montant de 74 787 $ (78 963 $ en 2014) lié à la conception du couloir de transport en commun léger et rapide Scarborough de la Ville de Toronto engagé par Metrolinx au 31 mars 2015 et ne comprennent pas les coûts liés à toute modification ou annulation de contrats avec des tiers fournisseurs. Le 8 octobre 2013, le conseil municipal de la Ville de Toronto a voté en faveur du remplacement du réseau de transport en commun léger et rapide en cours de construction en vertu de l'entente-cadre par le métro de Scarborough. La Ville de Toronto a accepté de rembourser Metrolinx pour les dépenses engagées à l'égard du réseau de transport en commun léger et rapide de Scarborough, y compris tous les coûts éventuels liés au contrat relatif au fournisseur des véhicules du réseau de transport en commun léger et rapide. Par conséquent, les coûts engagés à ce jour ont été reclassés des travaux en cours aux débiteurs.

8. Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu des protocoles d'accord avec le Réseau des transports urbains rapides de la région de York (le « YRRTC »), la municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la TTC. Les protocoles d'accord décrivent les projets, les coûts prévus et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Les protocoles d'accord définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets précisés dans les accords. Le 14 avril 2011, une entente-cadre a été conclue avec le YRRTC et la Région de York. Celle-ci couvre les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés pour construire la voie rapide pour autobus. Le protocole d'accord établi avec la Ville de Toronto et la TTC a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la TTC et la Ville auront conclu des accords juridiques définitifs, selon la première de ces dates. Une entente-cadre a été signée avec la TTC et la Ville de Toronto le 28 novembre 2012. Celle-ci porte sur les coûts de la construction des couloirs de transport en commun léger et rapide d'Eglington, de Scarborough, de Finch West et de Sheppard East. L'entente-cadre couvre également la gouvernance du projet et les coûts liés au modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement de l'installation de maintenance ferroviaire de l'Est.

Dans le cadre de ces accords, des avances ont été versées à la Région de York et à la TTC afin de leur fournir un fonds de roulement pour des dépôts sur terrain totalisant 97 939 $ (67 713 $ en 2014) et pour des coûts liés à d'autres projets totalisant 213 456 $ (139 369 $ en 2014) en vue de financer les projets de mise en valeur entrepris par la Région de York et la TTC au nom de Metrolinx. Les dépôts sur terrain susmentionnés concernent l'attribution future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie rapide de la Région de York. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct et tout intérêt cumulé sera appliqué au projet.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

8. Avances sur projets d'investissement (suite)

Au 31 mars 2015, Metrolinx avait dépensé environ 2 088,7 M$ (1 484,1 M$ en 2014) relativement à ces projets, y compris les montants suivants qui ont été avancés en prévision des coûts devant être engagés jusqu'au 30 juin 2015 et des dépôts liés aux servitudes perpétuelles futures.

	2015 $	2014 $
Région de York	298 978	191 109
TTC	12 822	15 979
	311 387	207 088
Autres dépôts sur terrain	23 480	77 535
	334 867	284 417

9. Biens à long terme

	Coût $	Amortissement cumulé $	2015 Valeur comptable nette $	2014 Valeur comptable nette $
Biens, gare Union	32 734	4 834	27 900	28 207

10. Dette à long terme et apports à recevoir de la province de l'Ontario – à long terme

Metrolinx et Infrastructure Ontario ont conclu un contrat de modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (« DMFA ») avec Plenary Infradtructure pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de l'installation de maintenance ferroviaire de l'Est. Le contrat de DMFA est d'une durée de 30 ans, pour un montant total de 921 794 $. Au 31 mars 2015, les coûts engagés s'établissaient à 65 368 $ et sont comptabilisés dans les travaux en cours. Un apport correspondant à recevoir de la province pour les coûts engagés jusqu'à maintenant est comptabilisé dans les apports reportés afférents aux immobilisations.

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2015 $	2014 $
Solde au début	7 979 746	6 339 917
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province de l'Ontario	2 070 308	1 675 967
Municipalités	6 529	33 311
Gouvernement du Canada	29 437	2 718
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(349 331)	(291 167)
Solde à la fin	9 736 689	7 979 746

Metrolinx
Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

11. Apports reportés afférents aux immobilisations (suite)

Metrolinx a réalisé une insuffisance de fonds dans le financement municipal lié à son programme d'immobilisations. La province a fourni un financement temporaire de 171 111 $ (218 148 $ en 2014) afin de combler l'insuffisance de fonds de l'exercice considéré. Le montant cumulé s'établit à 873 387 $. La province travaillera en collaboration avec ses partenaires municipaux pour trouver une solution à l'insuffisance de fonds.

12. Cotisations au régime de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise du OMERS. Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2015 s'élève à 23 107 $ (17 879 $ en 2014).

13. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires

GO Transit ayant été réintégré à la province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à la province de corriger les écarts des prestations à verser aux salariés de GO Transit. En 1998, lorsque GO Transit a été transféré de la province à la Commission des services du grand Toronto, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le cadre d'OMERS. Il a été convenu que GO Transit était responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et, par conséquent, GO Transit a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1er avril 2013. Les éléments des états financiers découlant de l'évaluation ont été déterminés conformément au chapitre 3250 du *Manuel du secteur public*. Les charges du régime comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 6 778 $ (4 512 $ en 2014).

Le coût des prestations complémentaires pour le régime de retraite est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode des prestations projetées au prorata des services. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction du rendement des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs.

Les données concernant le régime de prestations de retraite complémentaires de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées	[illegible]	[illegible]
Juste valeur des actifs du régime	[illegible]	[illegible]
Situation de capitalisation – déficit du régime	[illegible]	[illegible]
Perte actuarielle nette non amortie	[illegible]	[illegible]
Passif au titre des prestations constituées	[illegible]	[illegible]

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

13. **Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (suite)**

Le tableau suivant présente de l'information sur l'obligation au titre des prestations constituées.

	2015	2014
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées au début	60 169	57 970
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 494	1 474
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 388	2 064
Prestations versées	(1 024)	(900)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	11 584	(439)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	74 608	60 169

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2015	2014
	$	$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 494	1 474
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 388	2 064
Rendement réel des actifs du régime	(4)	(3)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	4	3
Amortissement de la perte actuarielle	899	974
	4 778	4 512

Les actifs du régime, par catégorie, se présentent comme suit :

	2015	2014
	%	%
Trésorerie investie	12	-
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	88	100
	100	100

Le tableau suivant présente d'autres informations concernant le régime de prestations de Metrolinx.

	2015	2014
	$	$
Cotisations de l'employeur	1 600	600
Prestations	25	900

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

	2015	2014
Taux d'actualisation	2,9 %	3,9 %
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 %	3 %
Taux d'inflation par année	2 %	2 %
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service	6 ans	6 ans

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

14. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre un régime d'assurance vie et de soins de santé postérieur à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein est admissible aux régimes d'assurance vie et de soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a eu lieu le 31 mars 2014. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers découlant de l'évaluation se fondent sur le chapitre 3250 du *Manuel du secteur public*. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite comptabilisés au cours de l'exercice se chiffrent à 10 892 $ (9 875 $ en 2014).

Le coût des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode des prestations projetées au prorata des services à l'aide de l'âge de départ à la retraite des employés et de l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction du rendement des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées	149 894	112 285
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	149 894	112 285
Perte actuarielle nette non amortie	(44 483)	(15 441)
Passif au titre des prestations constituées	105 411	96 844

Les données concernant l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées au début	112 285	110 342
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 896	4 155
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	4 579	3 999
Prestations versées	(2 325)	(2 643)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	30 459	(3 568)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	149 894	112 285

Les données concernant la charge au titre des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite se présentent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 896	4 155
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	4 579	3 999
Amortissement de la perte actuarielle	1 417	1 721
	10 892	9 875

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

14. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	2,9 % (4 % en 2014)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAT	2,3 % (3,4 % en 2014)
Taux d'actualisation pour les indemnités de départ des retraités	2 % (3 % en 2014)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	15 ans (15 ans en 2014)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les obligations de la CSPAAT	10 ans (10 ans en 2014)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les indemnités de départ des retraités	6 ans (7 ans en 2014)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2014)
Taux d'inflation par année	2 % (2 % en 2014)
Taux tendanciel initial moyen pondéré des coûts des soins de santé	5,5 % (5,6 % en 2014)
Taux tendanciel final moyen pondéré des coûts des soins de santé	4,3 % (4,3 % en 2014)
Augmentation des prestations pour soins dentaires	4 % (4 % en 2014)

15. Actifs nets investis en immobilisations

	2015	2014
	$	$
Immobilisations	11 570 895	9 739 344
Dépôts sur terrain	121 389	145 048
Avances sur projets d'investissement	213 458	139 369
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	(9 734 686)	(7 979 746)
	2 171 056	2 044 015

16. Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissent comme suit :

	2015	2014
	$	$
RDIFM	21 051	21 051
Obligation au titre de l'emploi	889	889
Rétention d'une autoassurance	2 013	2 013
Stabilisation	2 379	2 379
	26 332	26 332

L'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« RDIFM ») vise à soutenir le financement des dépenses importantes en immobilisations.

L'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi vise à soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de rétention d'une autoassurance vise à soutenir le financement de toute demande relative à la tranche de rétention d'autoassurance du programme d'assurance de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de stabilisation vise à soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

17. Engagements

a) Les paiements minimaux au titre de contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	$
2016	26 773
2017	25 619
2018	24 443
2019	24 081
2020	21 352
Par la suite	229 708
	351 976

b) Metrolinx a également engagé un montant d'environ 5,0 G$ pour divers projets d'immobilisations et diverses acquisitions.

c) La prestation d'une partie importante des services offerts par Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Bombardier Inc., PNR Rail Works Inc. (« PNR »), Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes suivantes, qui représentent un montant d'environ 210 000 $ par année :

i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN prenant fin le 31 mai 2016.
ii) Convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2019.
iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023.
iv) Contrat visant les équipages de train avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023.
v) Contrat d'entretien courant des voies et des signaux avec PNR prenant fin le 30 juin 2016.
vi) Entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2016.

d) Les paiements de service annuel relatifs au contrat de MDFP avec Plenary Infrastructure (note 10) totaliseront 535 526 $ lorsque le projet sera presque terminé, ce qui est prévu pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2019.

e) Au 31 mars 2015, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 28 $ (28 $ en 2014).

18. Contrats d'achat à terme de carburant diesel

Au 31 mars 2015, Metrolinx n'avait aucune entente à prix fixe en cours visant l'achat de carburant diesel. La variation de néant (612 $ en 2014) de la juste valeur des instruments dérivés a été comptabilisée à titre de gain non réalisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

19. Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La direction a étudié ces réclamations et a établi les provisions nécessaires. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut pour l'instant être déterminée, le règlement sera comptabilisé lorsque l'on déterminera que le litige fera probablement l'objet d'un règlement et que le montant de ce dernier pourra être déterminé.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

20. Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

a) Le ministère des Transports de l'Ontario, le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario, la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Infrastructure Ontario, Ontario Northland et la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto ont facturé à Metrolinx des montants respectifs de 228 $ (1 319 $ en 2014), de 881 $ (néant en 2014), de néant (47 $ en 2014), de 30 999 $ (21 539 $ en 2014), de 5 656 $ (3 161 $ en 2014) et de 11 $ (néant en 2014) au cours de l'exercice en contrepartie de services rendus. De plus, Infrastructure Ontario a facturé 22 674 $ (60 276 $ en 2014) à titre de dépenses en immobilisations liées au contrat de conception, de construction et de financement pour le projet de liaison ferroviaire d'Union Pearson. Au 31 mars 2015, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme comprenaient des montants de 31 $ (22 $ en 2014), de 158 $ (néant en 2014), de 9 592 $ (132 522 $ en 2014) et de 2 903 $ (2 695 $ en 2014) dus respectivement au ministère des Transports de l'Ontario, au ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario, à Infrastructure Ontario et à Ontario Northland.

b) Au cours de l'exercice, Metrolinx a facturé à Ontario Northland et à la Société du Palais des congrès du Toronto métropolitain des montants respectifs de 138 $ (175 $ en 2014) et de 13 $ (13 $ en 2014) au titre de la prestation de services. Au 31 mars 2015, les débiteurs comprenaient un montant de 81 $ (néant en 2014) et de néant (574 $ en 2014) dû par le ministère des Transports de l'Ontario et par Ontario Northland, respectivement.

c) Au cours de l'exercice, Metrolinx s'est procuré une parcelle cadastrale du ministère des Transports de l'Ontario pour la somme de néant. Le transfert a été traité à titre d'apport de la province équivalant à la juste valeur de l'actif d'une valeur de 15 $ (18 095 $ en 2014).

Les opérations dont il est fait mention aux notes 20a) et 20b) sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les apports d'immobilisations de la province sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les soldes qui sont exigibles de la province de l'Ontario ou qui sont à verser à cette dernière sont présentés de manière distincte à l'état de la situation financière. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

21. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie.

a) Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient des indemnisations en faveur de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager les contreparties des pertes subies en raison du non-respect de déclarations faites et de règlements, ou relativement à des poursuites judiciaires ou des sanctions prévues par la loi qu'elles pourraient subir en raison de l'opération. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et l'on ne peut effectuer d'estimation raisonnable du montant maximal d'un éventuel remboursement.

b) Une indemnisation a été accordée à tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, notamment à l'égard de tous les coûts nécessaires au règlement des poursuites ou des actions en justice occasionnés par leur association avec Metrolinx, sous réserve de certaines restrictions. Metrolinx a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin de réduire le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée agit à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

21. Garanties (suite)

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

22. Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent liés aux travaux en cours présentés à la note 6 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ARTS ET CULTURES DU MONDE
BIODIVERSITÉ
CANADA
CULTURE CONTEMPORAINE
CULTURES ANCIENNES
FOSSILES ET ÉVOLUTION
MODE ET TEXTILES
TERRE ET ESPACE

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2015 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 25 juin 2015

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

Dave Tymchuk
Vice-Président des Finances

Nick Bobrow
Directeur adjoint des Opérations
et Chef des Finances

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone 416-228-7000
Télécopieur 416-228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 25 juin 2015
Toronto, Canada

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Placements (note 2)	301 $	347 $
Autres débiteurs	1 645	1 477
Frais d'exposition reportés et autres actifs	434	1 646
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 3)	716	70
	3 096	3 540
Actif au titre du régime de retraite (note 4)	10 140	9 011
Immobilisations (note 5)	226 938	237 509
	240 174 $	250 060 $
Passif et déficit net		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 6 a)]	1 276 $	4 398 $
Créditeurs et charges à payer	6 389	8 481
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme [note 6 b)]	1 004	2 162
Apports reportés (note 7)	2 934	2 263
Produits reportés	2 644	3 048
	14 247	20 350
Dette à long terme [note 6 b)]	32 341	33 345
Apports en capital reportés (note 8)	197 294	199 686
Charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite (note 4)	8 567	8 319
	252 449	261 700
Déficit net		
Déficit d'exploitation	(13 824)	(13 173)
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 549	1 533
	(12 275)	(11 640)
Engagements (note 13)		
	240 174 $	250 060 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, fiduciaire

_____, fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	2015 Total	2014 Total
Produits					
Subventions (note 9)	30 563 $	2 827 $	– $	33 390 $	33 336 $
Droits d'entrée	6 276	–	–	6 276	6 827
Programmes du Musée	2 179	–	–	2 179	2 188
Services complémentaires	9 915	–	–	9 915	9 509
Revenus de placement	–	1	–	1	1
Dons en nature	–	782	–	782	1 139
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	11 903	11 903	11 471
Divers	1 453	723	–	2 176	4 635
	50 386	4 333	11 903	66 622	69 126
Charges					
Conservation et gestion des collections	9 350	1 809	–	11 159	10 934
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	11 993	169	–	12 162	11 874
Services complémentaires	7 106	–	–	7 106	6 181
Frais généraux et frais d'administration	4 933	–	–	4 933	4 035
Programmes éducatifs et grand public	3 268	141	–	3 409	2 554
Bibliothèque et services d'information	1 178	–	–	1 178	2 325
Aménagement des expositions et galeries	3 452	–	–	3 452	3 660
Commercialisation et relations publiques	3 408	–	–	3 408	4 042
Expositions temporaires	4 575	–	–	4 575	4 354
Artefacts et spécimens					
Dons en nature	–	782	–	782	1 139
Acquisitions	–	1 240	–	1 240	1 385
Intérêts	1 051	–	–	1 051	1 377
Amortissement des immobilisations	723	–	11 903	12 626	12 291
Divers	–	176	–	176	21
	51 037	4 317	11 903	67 257	66 162
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(651) $	16 $	– $	(635) $	1 964 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution du déficit net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

			2015	2014
	Déficit d'exploitation	Affectations imposées par le conseil d'administration	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(13 172) $	1 533 $	(11 640) $	(13 604) $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(651)	16	(635)	1 964
Solde à la clôture de l'exercice	(13 823) $	1 549 $	(12 275) $	(11 640) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(630) $	1 356 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 2 626	1 2 281
Amortissement des apports en capital reportés	(1 1 983)	(1 1 671)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(648)	77
Autres débiteurs	(188)	189
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 212	(813)
Créditeurs et charges à payer	(2 392)	467
Apports reportés	671	139
Produits reportés	(636)	332
Variation de la charge de retraite reportée	(1 1 218)	(1 772)
Variation des charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite	248	478
	(2 203)	1 922
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	9 511	6 949
Acquisitions d'immobilisations	(2 073)	(6 771)
	7 438	178
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(2 182)	(2 338)
Variation de la dette bancaire	(3 1 203)	749
	(3 285)	(1 589)
Activités d'investissement		
Variation des placements	48	(6)
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi en vigueur du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée est de susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exempté d'impôt. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

Le plan d'affaires pluriannuel ainsi que les prévisions et les projections actuelles du Musée présentés au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport démontrent que le niveau de la facilité courante devrait être suffisant pour assurer le bon fonctionnement du Musée. Le conseil des fiduciaires et la direction continueront de suivre les progrès réalisés afin d'assurer la gestion efficace des risques pour l'organisme.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, qui comprennent les normes comptables 4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilité par fonds

Aux fins de la présentation de l'information sur financière, les comptes ont été classés en fonction des fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats.

ii) Fonds grevé d'affectations

Le fonds grevé d'affectations est constitué de fonds auxquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin précis indiqué par les donateurs ou les bailleurs de fonds.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

h) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM ») du Musée.

i) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations externes à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens livrés.

j) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La direction comptabilise tous les placements à leur juste valeur puisque leur gestion et leur évaluation se font sur cette base. La dette à long terme est comptabilisée au coût.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'elles sont significatives, les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont virées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés sur des marchés inactifs pour des actifs ou des passifs similaires ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- niveau 3 : des données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif à l'état de la situation financière ou une obligation contractuelle future.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2015, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

d) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans l'exercice au cours duquel les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

e) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des régimes de retraite et d'autres avantages futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent les prestations de retraite et les prestations pour soins de santé et soins dentaires.

Le Musée comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite, les congés rémunérés et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels).

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées remonte au 1er janvier 2014, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 1er janvier 2017. La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages autres que les prestations de retraite à des fins comptables remonte au 31 mars 2015, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2018.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels d'un exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à partir du début de l'exercice suivant. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 31 mars 2015 est de 9 ans pour ce qui est du régime enregistré et de 11 ans pour ce qui est du régime complémentaire (10 ans pour ce qui est du régime enregistré et 8 ans pour ce qui est du régime complémentaire en 2014). Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime d'avantages autres que les prestations de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 31 mars 2015 est de 12 ans (11 ans en 2014).

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications des régimes ont lieu.

Les droits aux congés rémunérés, comme les congés parentaux, les jours de congé de maladie qui s'accumulent et les congés sabbatiques qui permettent à des titulaires d'être absents du travail sans restriction en reconnaissance de services rendus antérieurement, sont comptabilisés à mesure qu'ils s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les salariés rendent des services au Musée.

f) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont significatifs. Dans l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

h) Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

i) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les mo ntants constatés des actifs e t des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles esti mations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des im mobilisations, ainsi que l es obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

		Juste valeur	
	Niveau	2015	2014
Fonds d'obligations	2	141 $	125 $
Titres privilégiés	1	24	24
Acceptations bancaires	–	136	198
		301 $	347 $

Les titres à revenu fixe procurent un rendement jusqu'à l'échéance de 0,72 % (1 % en 2014) et leur date d'échéance est le 2 juin 2015 (le 4 juin 2014 pour l'exercice 2014).

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la clôture du plus récent exercice s'établissent comme suit :

	2015	2014
Fonds non affectés	(932) $	(2 315) $
Fonds affectés disponibles actuellement	12 613	10 694
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations externes	31 251	25 994
Grevés d'affectations internes	11 460	10 470
	54 392 $	44 843 $

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Fondation a octroyé 11 419 $ (11 124 $ en 2014) au Musée. De cette somme, une tranche de 5 107 $ (4 954 $ en 2014) a été comptabilisée comme une augmentation des apports en capital reportés dans le cadre du projet ROM (note 8), et une tranche de 2 427 $ (1 980 $ en 2014) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet ROM (note 7).

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

4. Avantages sociaux

La charge découlant des régimes d'avantages du Musée se présente comme suit :

	2015	2014
Régime à prestations déterminées	1 156 $	1 364 $
Autres avantages postérieurs à l'emploi	405	619
	1 561 $	1 983 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

4. Avantages sociaux (suite)

Les informations relatives aux régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2015	2014	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées	92 240 $	84 453 $	8 828 $	8 082 $
Valeur de marché des actifs du régime	109 731	94 101	–	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	17 491	9 648	(8 828)	(8 082)
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	(7 351)	(637)	261	(237)
Situation financière, actif (passif)	10 140 $	9 011 $	(8 567) $	(8 319) $

Dans l'état de la situation financière, l'actif au ti tre du régime de retraite à prestatio ns déterminées comprend un passif de 1 189 $ (1 185 $ en 2014) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le M usée afin de calculer la charge découlant des régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	6,21 %	6,21 %	3,80 %	3,50 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25 %	6,25 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	–	–

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

4. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	5,70 %	6,21 %	2,80 %	3,80 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	–	–

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2015, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 5,63 % en 2015, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2028.

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2015	2014	2015	2014
Cotisations salariales	1 268 $	840 $	– $	– $
Cotisations patronales	2 284	3 137	158	143
Prestations versées	4 573	5 160	158	143

Le Musée cotise également à un régime de retraite interentreprises. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, ses cotisations à ce régime se sont établies à 21 $ (20 $ en 2014).

Les cotisations du Musée pour 2014 et 2015 ont été versées conformément aux évaluations actuarielles du 1er janvier 2014 établies aux fins de la capitalisation. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation aura lieu le 1er janvier 2017 et devra être déposée au plus tard le 31 décembre 2017. La date d'évaluation pour le régime de retraite était le 31 mars 2015.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
Terrains	931 $	– $	931 $	931 $
Bâtiments	41 476	34 976	6 500	7 540
Galeries	17 540	17 036	504	940
Amélioration des bâtiments	32 607	20 254	12 353	12 546
Projet ROM				
Bâtiments	205 064	43 492	161 572	167 122
Galeries	64 946	23 462	41 484	44 593
Mobilier et matériel	7 185	3 591	3 594	3 837
	369 749 $	142 811 $	226 938 $	237 509 $

Au 31 mars 2015, le coût total des immobilisations comprenait les immobilisations en cours de construction. Ces dernières ne sont pas en fonction et elles n'ont pas encore été amorties. Le coût de ces immobilisations s'élève à 786 $ (1 873 $ en 2014).

6. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 $ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,75 % en 2015; 2,90 % en 2014). Au 31 mars 2015, le solde de cette facilité était de 1 276 $ (4 396 $ en 2014).

ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 $. Aux 31 mars 2015 et 2014, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Facilités de crédit (suite)

b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. L'entente comporte une option qui permet au Musée de transférer un montant à payer de la tranche à taux fixe à la tranche à taux variable. Au 31 mars 2015, le Musée a choisi de ne pas transférer de tranche à taux fixe à la tranche à taux variable (2 663 $ en 2014). La tranche à taux fixe porte intérêt au taux de 5,04 % et les paiements minimaux exigibles sont les suivants :

Les paiements minimaux viennent à échéance comme suit :

2016	1 004 $
2017	446
2018	446
2019	446
2020	446
Par la suite	894

La tranche à taux variable, d'un montant de 29 663 $, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,54 % pour 2014-2015 et à 2,2 % pour 2015-2016. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

La juste valeur de la tranche à taux fixe se rapproche de sa valeur comptable puisque l'entente de crédit porte intérêt au taux actuellement offert au Musée. Au 31 mars 2015, la juste valeur de la dette à taux fixe était de 3 682 $.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Facilités de crédit (suite)

c) Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet ROM.

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») (note 3) ayant trait surtout aux activités d'exploitation du présent exercice. Les subventions qui comportent des restrictions sont reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports en capital reportés se présentent comme suit :

	2015	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	199 686 $	204 213 $
Amortissement des apports en capital reportés	(11 903)	(11 471)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (notes 3 et 5)	9 511	6 944
Solde à la clôture de l'exercice	197 294 $	199 686 $

9. Subventions

	2015	2014
Province d'Ontario		
Exploitation	27 486 $	27 377 $
Divers	–	(12)
Gouvernement du Canada	40	121
Fondation (note 3)	5 864	5 850
	33 390 $	33 336 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

10. Charges

Les charges sont présentées dans l'état des résultats par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2015	2014
Salaires et avantages sociaux	30 177 $	28 648 $
Biens et services acquis	23 672	23 896
Amortissement des immobilisations	12 626	12 261
Dons en nature	782	1 159
	67 257 $	66 162 $

11. Artéfacts et spécimens

Au 31 mars 2015, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, le Musée a ajouté environ 5 800 objets (6 536 en 2014) à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

12. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux autres débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2014.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2014.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015

14. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en monnaie étrangère et de la volatilité de ces taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme qui comporte des tranches à taux d'intérêt fixe et variable. Le Musée atténue le risque de taux d'intérêt en concluant à l'occasion des instruments financiers dérivés ou en échelonnant autrement des titres d'emprunt émis par les institutions financières. Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2014.

15. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2016	269 $
2017	269
2018	204

ONTARIO POWER AUTHORITY

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers de l'Office de l'électricité de l'Ontario ci-joints relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité, et ils ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les méthodes comptables importantes suivies par l'Office de l'électricité de l'Ontario sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers. La préparation des états financiers comporte des opérations ayant une incidence sur l'exercice considéré qui ne pourront être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience passée et sur la conjoncture actuelle jugées raisonnables.

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne que nous avons mis en place est conçu pour fournir un degré raisonnable d'assurance quant à la protection des actifs et à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui a assuré de manière appropriée la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables utilisées par la direction. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de l'étendue de leur examen et il contient leur opinion.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Au nom de la direction,

Bruce Campbell
Directeur général
Toronto, Canada
18 février 2015

Kimberly Marshall
Vice-présidente, Services intégrés, et
directrice des finances
Toronto, Canada
18 février 2015

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 18 février 2015
Toronto, Canada

[illegible]

État de la situation financière

(en milliers de dollars)
Au 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013

	2014	2013
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents	138 812	76 140
Débiteurs **(notes 3 et 15)**	539 485	438 183
Charges payées d'avance	702	359
	678 999	**514 682**
Immobilisations **(note 4)**	4 498	4 463
TOTAL DE L'ACTIF	**683 497**	**519 145**
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer **(note 5)**	479 808	362 031
Acomptes sur contrats **(note 6)**	16 978	23 239
Autres passifs à court terme	81	593
	496 867	**385 863**
Incitatifs à la location reportés, montant net **(note 7)**	114	258
Autres passifs financiers **(note 8)**	181 927	99 237
Actif net :		
Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies **(note 9)**	–	9 534
Investi en immobilisations	4 498	4 463
Surplus d'exploitation cumulé **(note 10)**	91	19 790
	4 589	**33 787**
Engagements **(note 7)**		
Éventualités et garanties **(note 16)**		
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**683 497**	**519 145**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des résultats

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013

	2014	2013
	$	$
PRODUITS		
Redevances **(note 15)**	60 206	75 934
Frais d'enregistrement	2 671	1 720
Autres produits	18	794
	62 895	**78 448**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux **(note 13)**	32 154	33 544
Honoraires	13 649	12 453
Charges du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies **(note 9)**	350	405
Charges d'exploitation générales **(note 12)**	9 966	10 943
Amortissement des immobilisations	1 610	2 841
	57 729	**60 186**
Excédent des produits sur les charges avant les charges liées à la fusion	5 166	18 262
Charges liées à la fusion de la SIERE et de l'OEO **(note 11)**	5 578	–
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(412)**	**18 262**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars) Exercice clos le 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Surplus d'exploitation cumulé	Total de l'actif net 2014	Total de l'actif net 2013
	$	$	$	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 463**	**9 534**	**19 790**	**33 787**	**15 525**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 610)	–	1 198	(412)	18 262
Charges du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies (note 9)	–	(350)	350	–	–
Transfert du solde des Fonds (note 9)	–	(9 184)	9 184	–	–
Acquisition d'immobilisations	1 645	–	(1 645)	–	–
Restitution du surplus cumulé (note 10)	–	–	(28 786)	(28 786)	–
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**4 498**	**–**	**91**	**4 589**	**33 787**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013

	2014	2013
	$	$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(412)	18 262
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 610	2 841
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(144)	(145)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation **(note 14)**	9 871	(9 580)
	10 925	**11 378**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) d'autres passifs	(512)	488
Diminution du prêt d'exploitation	–	(60 000)
Augmentation (diminution) d'autres passifs financiers	82 690	(190 681)
	82 178	**(250 193)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 645)	(676)
Restitution du surplus cumulé **(note 10)**	(28 786)	–
	(30 431)	**(676)**
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents	**62 672**	**(239 491)**
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	76 140	315 631
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**138 812**	**76 140**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'OEO) a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*. L'OEO est une société indépendante non imposable, sans but lucratif. L'OEO n'est pas un agent de la Couronne et recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des frais imputés au marché de l'électricité au moyen du mécanisme d'ajustement global. En vertu de cette loi, les principaux objectifs de l'OEO sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, de la conservation d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer des systèmes intégrés de production d'énergie pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- mener toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergies renouvelables;
- établir des buts, à l'échelle globale, sur la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- exercer des activités encourageant l'économie et l'utilisation efficace de l'électricité;
- aider la CEO en matière de stabilité des tarifs pour certains types de clients;
- rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que pour mettre ces données à la disposition du public et de la CEO.

Le projet de loi 14, *Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. L'annexe 7 de la loi modifie la *Loi de 1998 sur l'électricité* en fusionnant la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et l'OEO, les prorogeant en tant que la SIERE. Les dispositions transitoires, qui traitent de questions générales, prévoient notamment que l'ancienne SIERE et l'OEO cessent d'exister comme entités distinctes de la SIERE, que leurs droits, biens et actifs passent à la SIERE et que leurs dettes, obligations financières et engagements impayés deviennent la responsabilité de la SIERE. L'article 7 du projet de loi 14 est entré en vigueur le 1er janvier 2015.

La poursuite des activités de l'OEO, par l'intermédiaire de l'entité issue de la fusion, est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités et par d'autres facteurs, énoncés ci-dessus.

La solvabilité de l'OEO et de l'entité issue de la fusion est garantie par :

- la capacité de l'OEO de respecter ses obligations est prévue par les dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OEO, étant donné que sa principale contrepartie est la SIERE, entité solide créée par la province.

Étant donné ses objectifs clés, l'OEO planifie de sorte que les produits financent les charges. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande de revenus requis présentée l'année suivante. En date du 6 novembre 2014, la Commission de l'énergie de l'Ontario a autorisé de façon formelle la demande de revenus requis de l'OEO.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation :

Les états financiers sont présentés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les normes du chapitre SP 4200 s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

b) Constatation des produits :

Les redevances perçues par l'OEO sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'électricité prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

Les montants perçus au cours de l'exercice à l'étude et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être autorisés ou fournis au cours d'exercices ultérieurs sont reportés jusqu'à ce qu'ils soient autorisés ou fournis.

c) Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours.

d) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Actif	Durée d'utilisation moyenne estimée
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	De 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Régime de retraite :

L'OEO verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OEO ne disposait pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées.

L'OEO n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts relèvent de la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

f) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les changements non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains ou pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés et ils sont alors reclassés dans l'état des résultats.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Lorsqu'une baisse est déterminée comme étant durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats et les éventuels gains non réalisés sont ajustés dans l'état des gains ou pertes de réévaluation.

Lorsqu'un bien est vendu, les gains et pertes non réalisés qui ont été constatés antérieurement dans l'état des gains ou pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats.

La dette à long terme est comptabilisée au coût.

Les normes exigent qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux d'information qui permettent de mesurer la juste valeur et qui sont les suivants :

- niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou données qui peuvent être corroborées par des données observables et qui sont autres que des données de niveau 1, comme les prix cotés pour des actifs ou des passifs sur des marchés inactifs ou des données du marché observables pendant la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs;
- niveau 3 – des données non observables, pour lesquelles il n'existe peu ou pas d'activité sur les marchés, mais qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

g) Incertitude relative à la mesure :

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OEEO. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les actifs et passifs inscrits dans le bilan, les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. DÉBITEURS

(en milliers de dollars) Au 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013	2014	2013
	$	$
Contrats du marché :		
Contrats de production	457 741	393 868
Contrats d'économies d'énergie	80 582	43 947
Contrats d'énergie renouvelable	377	179
	538 700	437 994
Autres	–	209
TVH à recevoir	785	–
	539 485	438 183

4. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars) Au 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur comptable nette	2013 Valeur comptable nette
	$		$	$
Mobilier et matériel	3 384	2 506	878	1 193
Matériel informatique	4 873	4 663	210	327
Logiciels	9 442	7 179	2 263	1 325
Matériel audiovisuel	237	197	40	64
Système téléphonique	382	369	13	44
Améliorations locatives	5 219	4 126	1 094	1 610
	23 537	19 039	4 498	4 463

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars) Au 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013	2014	2013
	$	$
Règlement de contrats à payer	398 809	310 990
Autres charges à payer	80 909	49 774
TVH à payer	–	1 667
	479 808	362 031

6. ACOMPTES SUR CONTRAT

Acomptes liés au programme :

À titre de garantie d'exécution, l'OEO reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs retenus pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat impliquant la construction d'une nouvelle installation de production d'électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OEO en même temps que la demande et peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes survient : a) le fournisseur retire sa demande du Programme; b) le fournisseur obtient un contrat de l'OEO; ou c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OEO.

Les acomptes sont classés dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit du fournisseur.

7. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS ET DES CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OEO a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OEO a obtenu une indemnité de [illegible] $ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2014, les incitatifs à la location reportés, déduction faite de l'amortissement, s'élevaient à [illegible] $ ([illegible] $ au 31 décembre 2013).

L'OEO [illegible] un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2014, les charges à payer étaient de [illegible] $ ([illegible] $ au 31 décembre 2013).

Les engagements locatifs, y compris les incitatifs à la location reportés et les avantages tirés des contrats, prendront fin en octobre 2015. Les paiements annuels minimaux résiduels aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

En milliers de dollars
Au 31 décembre 2014

	$
ENGAGEMENTS LOCATIFS	
2015	1 [illegible]
	1 [illegible]

L'entité issue de la fusion négocie actuellement un nouveau bail afin de prolonger le bail existant, ce qui entraînera un ajustement des engagements des exercices suivants d'un montant à déterminer.

8. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
	$	$
Variation totale de la CTR avant les intérêts	[illegible]	[illegible]
Intérêts gagnés	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

Compte d'ajustement global :

[illegible]

[illegible]

[illegible]

En milliers de dollars [illegible]	[illegible]	[illegible]
	$	$
Réponse à la demande 2	[illegible]	[illegible]
Réponse à la demande 3	[illegible]	[illegible]
Production hors-site [illegible]	[illegible]	[illegible]
Centrales nucléaires	[illegible]	[illegible]
Centrales hydroélectriques	[illegible]	[illegible]
Contrats avec l'OEO	[illegible]	[illegible]
Montant de l'ajustement global	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE DU FONDS POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES

[illegible]

En milliers de dollars [illegible]	Fonds affectés	Total des montants passés en charges	Transfert au surplus d'exploitation cumulé	Solde au [illegible]	Solde au [illegible]
	$	$	$	$	$
2005 – 2008 Fonds pour les économies d'énergie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
2009 Fonds pour les économies d'énergie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
2010 Fonds pour les économies d'énergie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
2005 – 2008 Fonds de développement des technologies	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
2009 Fonds de développement des technologies	[illegible]	[illegible]	–	–	[illegible]
2010 Fonds de développement des technologies	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]

10. SURPLUS D'EXPLOITATION CUMULÉ

Conformément à la demande de revenus requis approuvée par la CEO pour 2014, le solde du compte de report des variations par rapport aux prévisions réglementaire devra maintenir un solde maximal de 5 millions de dollars. Pour maintenir ce solde, un montant de 28 786 $ a dû être restitué au marché en 2014.

11. CHARGES LIÉES À LA FUSION DE LA SIERE ET DE L'OEO

Tel qu'il est expliqué à la note 1, le projet de loi 16 a été modifié pour réaliser la fusion de l'OEO et de la SIERE et est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Les charges de 2014 liées à la fusion sont de nature non récurrente et ne sont pas des charges d'exploitation. Elles se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars) Exercice clos le 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013	2014	2013
	$	$
Rémunération et avantages sociaux	4 989	–
Honoraires	589	–
	5 578	–

12. CHARGES D'EXPLOITATION GÉNÉRALES

(en milliers de dollars) Exercice clos le 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013	2014	2013
	$	$
Frais généraux des programmes	3 238	4 956
Locaux	3 352	3 742
Technologies de l'information	2 722	1 537
Frais de bureau et d'administration	654	686
Charge d'intérêt	–	22
	9 966	10 943

13. RÉGIME DE RETRAITE

L'OEO verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2014, l'OEO a versé ou comptabilisé des cotisations de 1 996 $ (2 008 $ au 31 décembre 2013) pour l'exercice.

14. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2014, avec données comparatives de 2013

	2014	2013
	$	$
Diminution (augmentation) des débiteurs	(101 302)	108 780
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(343)	205
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	117 777	(112 808)
Diminution des acomptes sur contrat	(6 261)	(5 757)
	9 871	**(9 580)**

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité directrice de l'OEO. La CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère de l'Énergie sont des apparentés de l'OEO, par le biais du contrôle qu'exerce le gouvernement de l'Ontario sur chacun de ces organismes. L'OEO a effectué les opérations suivantes avec les apparentés :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OEO est assujettie à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OEO a reçu en 2014 une partie des charges d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OEO avec la CEO s'est établi à 1 038 $ en 2014 (1 025 $ en 2013).

L'OEO obtient de Hydro One des services de conservation et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2014, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales à pr. priété exclusive ont coûté à l'OEO 29 935 $ (30 214 $ en 2013). La somme nette à payer à Hydro One au 31 décembre 2014 était de 8 167 $ (2 198 $ au 31 décembre 2013).

L'OEO reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs d'électricité en Ontario. Les redevances pour 2014 étaient de 60 206 $ (75 934 $ en 2013). En outre, les accords passés entre l'OEO et la SIERE stipulent le règlement des montants payés à divers intervenants sur le marché ou reçus de ces derniers au titre du compte d'ajustement global et de la GTR (voir la note 8). Au 31 décembre 2014, le montant net des débiteurs de l'OEO s'élevait à 457 741 $ (393 848 $ au 31 décembre 2013). L'OEO a également versé des honoraires de 98 $ en 2014 (123 $ en 2013).

L'OEO dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 $, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges d'exploitation et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2013 pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2016 à un taux d'intérêt de 1,17 pour cent. Au 31 décembre 2014, le solde impayé de l'OEO était de 0 $ (0 $ au 31 décembre 2013). En 2014, la somme encourue en dépenses d'intérêt pour ce prêt par l'OEO était de 0 $ (0 $ en 2013).

Ces transactions sont réalisées dans le cours normal des activités et sont évaluées selon la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

16. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Éventualités :

Dans le cours normal de ses activités, l'OEO est amenée à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non à l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et que le montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes ont été portées dans les états financiers de l'OEO. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2014.

Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OEO potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 $, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OEO en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2014, la direction ne disposait d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

Garanties :

L'OEO passe des contrats avec les fournisseurs d'électricité dans le cadre de ses activités courantes. Dans certains cas, l'OEO doit assumer certaines obligations face à ces entités à la suite de ces contrats. En 2012, l'OEO a obtenu une lettre de crédit au montant de 1 349 $ à l'appui d'une obligation contractuelle. Au 31 décembre 2014, aucun montant n'avait été prélevé sur le solde.

17. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres actifs et des passifs financiers n'est pas présentée, car elle ne fournirait aucune information utile du fait qu'elle serait compensée ou qu'elle est difficile à déterminer correctement.

18. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'OEO est exposée à des risques financiers dans le déroulement normal de ses activités, y compris les risques du marché, comme le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié à l'intérêt. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OEO pour gérer ceux-ci n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'année précédente.

a) Risque de crédit :

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OEO est directement exposée au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2014, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

b) Risque d'illiquidité :

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OEO ait de la difficulté à respecter ses obligations liées à ses responsabilités financières. L'OEO gère le risque d'illiquidité en anticipant la trésorerie de façon à cerner les besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce au flux de trésorerie d'exploitation et au maintien des facilités de crédit.

c) Risque lié à l'intérêt :

Le crédit d'exploitation de l'OEO est soumis à un taux d'intérêt variable fondé sur le coût d'emprunt de la province de l'Ontario, avec une durée semblable telle que déterminée par l'OOF, plus une marge. Par conséquent, l'OEO serait exposée à un risque de taux d'intérêt lié aux fluctuations du coût d'emprunt dans la province de l'Ontario pour un emprunt à un taux pour une durée semblable.

Informations sur la rémunération des cadres de 2014

Objectifs du régime

Le régime de rémunération des cadres de l'OEO était un régime intégré qui s'appliquait à tous les cadres supérieurs. Il avait été conçu pour attirer, retenir et motiver un personnel de direction de haut niveau, capable de contribuer à l'exécution du mandat de l'OEO, à sa vision et à ses objectifs commerciaux. Par conséquent, le régime de rémunération a été conçu afin :

- de centrer le rôle du personnel de direction sur les objectifs commerciaux de l'OEO;
- de recruter des cadres qualifiés et talentueux pour aider à l'exécution du mandat de l'OEO;
- de retenir les cadres appréciés;
- de se doter de la souplesse nécessaire pour distinguer la rémunération totale de certains cadres en fonction des résultats et des compétences démontrées de chacun;
- d'adopter des niveaux de rémunération cohérents et justifiables auprès des intervenants.

Le principe sous-jacent à ces objectifs impliquait une rémunération totale suffisante, mais non excessive, des cadres supérieurs, afin d'attirer un personnel compétent et spécialisé qui puisse assurer l'exécution du mandat de l'OEO.

Gouvernance du régime

Le conseil d'administration a établi des objectifs pour le régime de rémunération. Il a donné au comité des ressources humaines du conseil d'administration la responsabilité de revoir en profondeur les objectifs, les politiques et les régimes de rémunération et de présenter pour approbation des recommandations à cet effet à l'ensemble du conseil d'administration. Dans le cadre de leur mandat, les membres du conseil d'administration ont accès aux perspectives de la direction et à celles d'experts consultants dans le domaine de la rémunération. Le régime a été passé en revue au moins une fois par année pour ce qui est des besoins commerciaux, des objectifs et de la conception du régime, des tendances du secteur en matière de rémunération, de la relativité de la rémunération interne et de la relativité du marché externe.

En plus de la structure formelle de gouvernance et de surveillance mise en place à l'égard des questions de rémunération, l'OEO divulgue chaque année la rémunération des membres du personnel gagnant plus de 100 000 $ dans le cadre de sa divulgation des traitements dans le secteur public, en vertu de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public (Ontario)*. Pour l'OEO, un niveau supplémentaire d'examen et d'assurance publics a été obtenu par une revue exigée légalement par la CEO des frais annuels. Les questions relatives à la rémunération, y compris celles concernant la rémunération de la direction et la relativité du marché, ont été prises en compte lors de cette revue. Un large éventail de groupes de parties prenantes, assistées par leurs conseillers juridiques et professionnels, était représenté lors de ces procédures publiques. L'OEO a aussi accueilli les diverses demandes de renseignements du ministère de l'Énergie en ce qui a trait aux questions relatives à la rémunération, notamment les demandes concernant la revue de 2007 du Comité d'examen des organismes et le rapport sur la rémunération des cadres des agences du secteur de l'électricité de l'Ontario.

Énoncé sur la rémunération des cadres

Des facteurs liés aux marchés, comme le recrutement d'un cadre ayant des aptitudes et des compétences spécialisées ou qui possède des talents uniques dans le secteur, peuvent, de temps à autre, avoir des répercussions sur les décisions relatives à la rémunération. Des facteurs sociaux, économiques, juridiques et politiques, comme les conditions financières et d'emploi en vigueur, les considérations budgétaires du gouvernement et les perceptions sociétales de la rémunération dans le secteur public, peuvent aussi avoir une incidence sur ces décisions.

Pour le septième exercice consécutif (soit de 2008 à 2014), le conseil d'administration de l'OEO a autorisé un gel de la structure salariale des cadres supérieurs. En maintenant le gel de la structure salariale des cadres supérieurs pour l'exercice 2014, le conseil a pris en compte divers facteurs sociaux, économiques et juridiques, notamment la conformité aux modifications apportées en 2012 à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*.

Le Tableau 1 montre la rémunération annuelle des cadres supérieurs désignés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les rémunérations totales en espèces détaillées ci-dessous correspondent aux valeurs publiées selon la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public (Ontario)* pour la période indiquée.

Tableau 1 : Sommaire de la rémunération des cadres supérieurs[1]

Nom, fonction	Exercice	Salaire versé	Avantages imposables	Montants déclarés selon la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public*[2]
Colin Andersen Directeur général	2014	601 942 $[3]	1 073 $	603 015 $
	2013	573 027 $	1 064 $	574 091 $
	2012	573 027 $	900 $	573 927 $
Kimberly Marshall Vice-présidente, Stratégies et solutions d'entreprises (directrice générale des finances	2014	255 172 $	977 $	256 149 $
	2013	255 172 $	969 $	256 141 $
	2012	255 172 $	820 $	255 992 $
Amir Shalaby Vice-président, Planification du réseau d'électricité	2014	450 803 $	948 $	451 751 $
	2013	449 329 $	1 064 $	450 394 $
	2012	449 541 $	900 $	450 441 $
Andrew Pride Vice-President, Conservation	2014	316 970 $	1 073 $	318 043 $
	2013	316 970 $	1 064 $	318 035 $
	2012	316 970 $	900 $	317 870 $
JoAnne Butler Vice-présidente, Ressources en électricité	2014	371 925 $	1 073 $	372 998 $
	2013	371 925 $	1 064 $	372 989 $
	2012	371 925 $	900 $	372 825 $

1. Les cadres dirigeants sont énumérés dans l'ordre suivant : directeur général, directrice générale des finances, puis en ordre alphabétique de prénoms.
2. Revenu total sur le formulaire T4, incluant les avantages sociaux imposables.
3. L'emploi de M. Andersen auprès de l'OEO a pris fin le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'a reçu qu'un paiement ponctuel de 28 915,28 $ représentant les droits aux vacances cumulés et inutilisés de 2014 conformément à son contrat d'emploi.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

OQRE

2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables observées par l'OQRE sont décrites dans le résumé des principales méthodes comptables incluses dans la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 11 juin 2015.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçus pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et de la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendant désigné par le conseil d'administration de l'OQRE. La responsabilité des auditeurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Rapport des auditeurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

Le directeur général,

Bruce Rodrigues

Bruce Rodrigues

Le directeur des affaires internes et des relations publiques,

Tony Saini

Toronto, Canada
Le 11 juin 2015

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 11 juin 2015
Toronto, Canada

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec les informations correspondantes de 2014

	2015	2014
Actifs financiers		
Actifs à court terme		
Trésorerie	1 010 088 $	2 465 219 $
Fonds affecté par le Conseil [note 2 b)]	5 571 796	7 519 706
Débiteurs (note 3)	1 297 817	509 291
	7 879 681	10 494 216
Passifs financiers		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 602 465	1 699 144
Actifs financiers nets	6 277 216	8 795 072
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 4)	1 004 486	779 608
Immobilisations corporelles (note 5)	3 295 290	856 098
	4 299 776	1 635 706
Excédent accumulé	10 576 992 $	10 430 778 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

Pierre Gobeil — Président du conseil

Bruno Rodrigues — Directeur général

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations correspondantes de 2014

	2015 Budget (note 10)	2015 Réel	2014 Réel
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base	38 252 677 $	32 133 580 $	32 077 100 $
Autres revenus	–	585 128	585 322
	38 252 677	32 718 708	32 662 422
Charges			
Services et frais de location	20 475 510	17 509 674	17 214 265
Salaires	12 233 673	11 700 123	12 033 960
Transport et communication	2 814 342	2 625 810	2 970 677
Fournitures et matériel	729 152	736 887	783 449
	36 252 677	32 572 494	33 002 351
Excédent (déficit) de l'exercice	–	146 214	(339 929)
Excédent accumulé, au début de l'exercice	10 430 778	10 430 778	10 770 707
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	10 430 778 $	10 576 992 $	10 430 778 $
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe		5 005 198 $	2 911 072 $
Affectation interne [note 2 b)]		5 571 794	7 519 706
		10 576 992 $	10 430 778 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations correspondantes de 2014

	2015 Budget (note 10)	2015 Réel	2014 Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	– $	146 214 $	(339 929) $
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(2 914 363)	(679 795)
Amortissement des immobilisations corporelles	352 221	475 161	352 221
	352 221	(2 439 192)	(327 574)
Acquisition de charges payées d'avance	–	(1 004 486)	(779 638)
Utilisation de charges payées d'avance	–	779 638	792 311
	–	(224 848)	12 673
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	352 221	(2 517 826)	(671 830)
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	6 795 672	6 795 672	6 666 672
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	6 127 293 $	6 277 216 $	6 795 672 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations correspondantes de 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	146 214 $	(339 929) $
Amortissement des immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie	675 161	332 221
	821 375	(7 708)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(768 326)	917 911
Créditeurs et charges à payer	(98 879)	(233 102)
Charges payées d'avance	(224 876)	12 708
	(488 708)	696 215
Financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 816 353)	(678 785)
Investissement		
Variations du fonds affecté par le Conseil	1 347 910	(72 886)
Diminution de la trésorerie	(1 455 121)	(263 287)
Trésorerie au début de l'exercice	2 465 210	2 728 498
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 010 089 $	2 465 210 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

Le premier de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. **Principales méthodes comptables**

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et elles sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 à 10 années
Mobilier et agencements	5 années

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. **Excédent accumulé**

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Excédent accumulé (suite)

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le conseil d'administration (le « Conseil ») à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE*, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	7 519 706 $	7 444 020 $
Affectation d'autres revenus	462 114	458 000
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	122 384	126 064
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 8)	(46 032)	(43 381)
Coûts reliés à la stratégie informatique	(2 486 376)	(464 997)
Solde à la fin de l'exercice	5 571 796 $	7 519 706 $

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter l'excédent accumulé grevé d'une affectation interne à la stratégie informatique approuvée par le conseil.

3. Débiteurs

Un paiement de transfert au montant de 851 490 $ (néant en 2014) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

4. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2015	2014
Charges payées d'avance	322 308 $	91 884 $
Charges payées d'avance – détachements	682 178	687 724
	1 004 486 $	779 608 $

5. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	5 439 732 $	2 203 202 $	3 236 530 $	836 643 $
Mobilier et agencements	317 536	258 776	58 760	19 455
	5 757 268 $	2 461 978 $	3 295 290 $	856 098 $

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté pour l'exercice à l'étude est de 475 161 $ (332 221 $ en 2014).

En 2014, il y avait un solde de 282 985 $ au titre des logiciels en cours de développement liés au système de gestion des activités (*Event Management System* ou « EMS »). Compte tenu que le logiciel était prêt pour la mise en service en octobre 2014, les actifs liés au logiciel EMS sont classés sous Matériel informatique.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Engagements au titre de la location

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2017. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2016	1 147 624 $
2017	989 279
2018	503 519
	2 640 422 $

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, le fonds affecté par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

8. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au pro rata du nombre de tests individuels d'élèves administrés.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2014.

10. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le Conseil.

tvo Never stop learning

PO Box 200, Station Q
Toronto Ontario Canada M4T 2T1 | 416.484.2600
tvo.org

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les présents états financiers de l'office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur du Canada et sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période comptable en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable en se fondant sur les renseignements disponibles au 24 juin 2015.

La direction entretient un système de contrôles internes conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière digne de foi est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante à intervalles réguliers l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil examine et approuve les états financiers. Le Comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, le vérificateur interne et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario en vue de discuter de la vérification, du contrôle interne, de la méthode comptable et de sujets touchant l'information financière.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste a exprimé une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux normes comptables pour les entités du secteur du Canada. Le rapport indépendant du vérificateur, présenté à la page suivante, donne un aperçu des travaux de vérification et de l'opinion de la vérificatrice générale.

Au nom de la direction :

Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et à la ministre de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

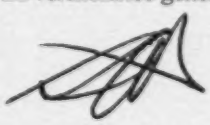

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2015

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

États financiers

État de la situation financière

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015	2014
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	23 696	20 482
Créances (note 3)	1 410	2 326
Charges payées d'avance	1 043	671
Stocks	148	143
	26 297	**23 622**
Droits de diffusion et coûts de production (note 7)	**21 062**	**19 926**
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 5)	**5 268**	**5 271**
Immobilisations nettes (note 6)	**11 067**	**12 458**
Total de l'actif	**63 694**	**61 277**
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	10 417	8 978
Produits constatés d'avance (note 8)	3 572	2 414
	13 989	**11 392**
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	9 283	10 868
Avantages sociaux futurs (note 4)	20 473	20 520
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 6)	180	173
	29 936	**31 561**
Actif net		
Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	21 061	19 924
Investi en immobilisations	6 872	6 668
Grevé d'une affectation interne (note 13)	1 916	1 821
Non affecté	(10 080)	(10 089)
	19 769	**18 324**
Total du passif et de l'actif net	**63 694**	**61 277**

Engagements et éventualités (notes 15 et 17)
Voir les notes complémentaires

Au nom du Conseil d'administration :

Le président, **Un administrateur,**

États financiers

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015	2014
Produits		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 10)	40 046	40 046
Centre d'études indépendantes (note 16)	12 749	13 188
Produits divers gagnés (note 12)	7 279	7 476
Legs (note 13)	95	1 821
Financement de projets par le gouvernement et le secteur privé (note 11)	117	189
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	1 657	1 813
	61 943	**64 533**
Charges		
Contenu et programmation	18 233	18 451
Services de soutien technique et à la production	15 297	12 731
Centre d'études indépendantes (note 16)	10 977	11 390
Frais de gestion et généraux	7 114	6 475
Coût des produits divers gagnés (note 12)	2 444	2 550
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation (note 6)	3 611	3 530
Avantages sociaux futurs (note 4)	2 822	3 769
	60 498	**58 896**
Excédent des produits par rapport aux charges	**1 445**	**5 637**

Voir les notes complémentaires

États financiers

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015				
	Investi dans les droits de diffusion et les coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne (note 13)	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	**19 924**	**6 668**	**1 821**	**(10 089)**	**18 324**
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 836)	(2 246)	-	10 527	1 445
Investi en immobilisation au cours de l'exercice	7 973	2 450	-	(10 423)	-
Virements interfonds (note 13)	-	-	95	(95)	-
Solde de clôture	**21 061**	**6 872**	**1 916**	**(10 080)**	**19 769**

(en milliers de dollars)	2014				
	Investi dans les droits de diffusion et les coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	**18 233**	**6 242**	**-**	**(11 788)**	**12 687**
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 543)	(1 720)	-	13 900	5 637
Investi en immobilisation au cours de l'exercice	8 234	2 146	-	(10 380)	-
Virements interfonds (note 13)	-	-	1 821	(1 821)	-
Solde de clôture	**19 924**	**6 668**	**1 821**	**(10 089)**	**18 324**

Voir les notes complémentaires

États financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015	2014
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 445	5 637
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	3 604	3 725
Réduction de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	7	(195)
Amortissement des apports reportés affférents aux immobilisations	(1 657)	(1 813)
Amortissement des droits de diffusion et coûts de production	6 837	6 544
Avantages sociaux futurs	(47)	923
Perte sur cession d'immobilisations	291	3
Variations nettes du fonds de roulement hors trésorerie		
Créances	916	(1 215)
Stocks	(5)	5
Charges payées d'avance	(372)	(22)
Produits constatés d'avance	1 158	391
Créditeurs et charges à payer	1 439	(1 170)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	**13 616**	**12 813**
Opérations en capital		
Acquisition de droits de diffusion	(7 973)	(8 234)
Produit provenant de la cession d'immobilisations	3	11
Rentrées d'immobilisations	(2 507)	(2 389)
Sorties de fonds liées aux opérations en capital	**(10 477)**	**(10 612)**
Opérations d'investissement et de financement		
Apports reportés affférents aux immobilisations de l'exercice considéré	75	258
Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement et de financement	**75**	**258**
Augmentation nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	**3 214**	**2 459**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**20 482**	**18 023**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**23 696**	**20 482**

Voir les notes complémentaires

États financiers

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2015

1. POUVOIR ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office ») est une société de la Couronne de la province de l'Ontario qui a été créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, l'Office a pour principal objectif de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer ou d'exposer des émissions et des documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducatives ou d'exercer toute autre activité s'y rapportant. L'Office est détentrice d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1er septembre 2008 au 31 août 2015.

L'Office est une œuvre de bienfaisance enregistrée qui est autorisée à délivrer des reçus aux fins d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

b) Stocks destinés à la consommation

Les stocks destinés à la consommation, qui consistent en fournitures d'entretien et en bandes vidéo, sont évalués au coût, qui est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, net d'une provision pour dépréciation.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'exercice suivant l'achat :

Immobilisations	
Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique interne	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	17 ans

L'Office examine la valeur comptable de ses immobilisations chaque année. Quand une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme, l'Office comptabilisera une charge (dépréciation) équivalent à l'excédent de sa valeur nette comptable nette sur sa valeur résiduelle.

États financiers

d) Comptabilisation des produits

1. L'Office applique la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions, selon laquelle les subventions, les contributions et les legs affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les contributions et les legs non affectés sont comptabilisés en produits au moment où le montant est reçu ou à recevoir, s'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Les produits provenant de subventions et de contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au cours de la même période d'utilisation que celle des immobilisations connexes.

3. Les produits tirés des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisés à la livraison du matériel.

4. Les dons de particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les apports de commanditaires privés sont comptabilisés en tranches égales sur la période ou le programme de commandite est présenté par l'Office.

5. Les produits provenant de commandites sont comptabilisés lorsqu'elles sont diffusées à la télévision ou sur le Web.

6. Les frais de scolarité pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) sont comptabilisés en produits au moment de l'inscription. Les frais d'inscription pour les tests CEI (tests d'évaluation en éducation générale) sont comptabilisés au moment où les élèves se présentent aux tests.

e) Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées et les frais connexes, au net de l'actif des régimes. Les méthodes suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite selon la méthode de la répartition au prorata des services et les meilleures estimations de la direction.

2. Le coût des services passés et tout actif ou toute obligation transitoire sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.

3. Les écarts actuariels sont comptabilisés et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.

4. Le rendement prévu des actifs des régimes de retraite est fondé sur la juste valeur de ces actifs.

f) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

- Les frais au titre des émissions d'actualité et de promotion du réseau produites par l'Office sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, d'achat à l'avance ou d'acquisition sont comptabilisées selon leur coût net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :
    - Acquisition de la licence d'une émission : durée du contrat
    - Émission produite par l'Office : quatre ans

États financiers

g) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont comptabilisés de la manière suivante :

- La trésorerie et les placements à court terme, y compris ceux détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations, sont évalués au coût après amortissement.
- Les créances sont comptabilisées au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût.

h) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Un passif est comptabilisé pour les obligations légales, contractuelles ou juridiques, associées au déclassement d'immobilisations corporelles quand ces obligations proviennent de l'acquisition, la construction, le développement ou le fonctionnement normal de l'immobilisation. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif connexe. Au cours des exercices ultérieurs, le passif est ajusté pour la désactualisation et toute modification du montant ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti selon la même méthode que l'immobilisation visée et la désactualisation est incluse dans la détermination des résultats d'exploitation. L'Office comptabilise un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, la divulgation des éventualités à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations importantes comprennent les obligations au titre des prestations de retraite et la durée prévue d'utilisation des immobilisations et des droits de diffusion. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les impôts fonciers, les services de nettoyage, l'électricité, le soutien logiciel et d'autres charges payées d'avance, et elles sont passées en charges au cours de la période durant laquelle l'Office envisage d'en profiter.

k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des biens consommés et des services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie de l'Office consistent en des placements à court terme de première qualité en dollars canadiens. Ces placements viennent à échéance en deçà de [illegible] jours et ont affiché un rendement de [illegible] % ([illegible] – [illegible] %).

Créances

(en milliers de dollars)	[illegible]	[illegible]
Produits du CEI, dons, ventes et licences, location de tours et frais d'entretien des émetteurs	[illegible]	[illegible]
Remboursement de la TVH	[illegible]	[illegible]
Divers	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

États financiers

Marge de crédit d'exploitation

Dans le cadre de ses arrangements financiers, l'Office a négocié une marge de crédit renouvelable à vue avec la CIBC. Le montant maximal de crédit disponible selon la facilité est de 1 million de dollars (2014 – 1 million). La marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2015, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (2014 – aucun).

Informations sur les risques

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office ne puisse pas respecter ses obligations de trésorerie au moment où elles deviennent exigibles. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement et prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. La direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque important de liquidité.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à son obligation et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. L'Office est exposé à un risque de crédit lié à ses créances. Étant donné le montant des créances et l'expérience concernant les paiements antérieurs, la direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque important de crédit.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En raison de la courte durée des instruments financiers de l'Office, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur et, par conséquent, la direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de fluctuations des cours de change. L'Office a un compte de banque en dollars américains. Son solde n'a jamais été trop important, à quelque moment que ce soit au cours de l'exercice, pour exposer l'Office à un risque de change important.

La direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à des risques importants de liquidité, de crédit, de taux d'intérêt ou de change.

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent les éléments suivants :

a) Régimes de retraite agréés

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime qui comporte trois éléments – un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à cotisations déterminées.
- Régime de retraite de la haute direction – Les dirigeants participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service.

b) Régime de retraite complémentaire

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréé et non contributif qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

États financiers

Les avantages sociaux futurs à payer dans le cadre des régimes de retraite agréés sont rajustés en fonction de l'inflation, soit l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

c) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi

- L'Office offre des avantages postérieurs à l'emploi, sur une base de frais partagés, pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite à prestations déterminées est en date du 1er janvier 2014. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation est prévue, au plus tard, en date du 1er janvier 2017.

Les informations concernant les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux de l'Office sont présentées dans le tableau suivant.

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
(en milliers de dollars)	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Déficit du régime au 1er janvier								
Obligation au titre des prestations constituées	96 002	95 612	1 237	953	13 181	11 102	110 420	107 667
Juste valeur des actifs du régime	(95 908)	(93 146)	-	-	-	-	(95 908)	(93 146)
	94	2 466	1 237	953	13 181	11 102	14 512	14 521
Solde des gains actuariels non amortis au 1er janvier	5 551	3 125	243	348	817	3 149	6 611	6 622
Cotisations du 1er janvier au 31 mars	(546)	(538)	-	-	(104)	(85)	(650)	(623)
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	**5 099**	**5 053**	**1 480**	**1 301**	**13 894**	**14 166**	**20 473**	**20 520**

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
(en milliers de dollars)	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Charges de l'exercice								
Régime à prestations déterminées								
Coût des services (part de l'employeur)	2 170	2 214	165	166	312	345	2 647	2 725
Amortissement des écarts actuariels	(262)	25	(36)	(8)	(263)	(184)	(561)	(167)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 681	5 282	50	45	505	435	6 236	5 762
Rendement prévu des actifs du régime	(5 464)	(4 905)	-	-	-	-	(5 464)	(4 905)
Frais engagés pour la modification du régime	-	-	-	-	(409)	-	(409)	-
Total de la charge des prestations déterminées	2 125	2 616	179	203	145	596	2 449	3 415
Régime à cotisations déterminées	373	354	-	-	-	-	373	354
Total des charges	**2 498**	**2 970**	**179**	**203**	**145**	**596**	**2 822**	**3 769**
Cotisations versées aux régimes								
Cotisations aux régimes de retraite – Office	2 452	2 462	-	44	-	-	2 452	2 506
Cotisations aux régimes de retraite – employés	885	873	-	-	-	-	885	873
Paiements effectués par tous les régimes au 1er janvier :								
Prestations de retraite versées	4 703	4 693	-	-	-	-	4 703	4 693
Prestations de cessation d'emploi versées	2 979	3 222	-	-	-	-	2 979	3 222

États financiers

Les principales hypothèses retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations et des charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,75 % à 6,00 %	6,00 %	3,40 %	4,50 %	3,40 %	4,50 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages	5,75 % à 6,00 %	6,00 %	3,40 %	3,70 %	3,40 %	3,70 %
Rendement des placements	5,75 %	6,00 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Indexation des rentes	2,25 %	2,50 %	2,25 %	2,50 %	S.O.	S.O.
Taux d'augmentation des salaires	2,00 % année 1, 2,50 % par la suite	3,50 %	2,00 % année 1, 2,50 % par la suite	3,50 %	S.O.	S.O.
Hausse des coûts des médicaments	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	8,00 %	8,00 %
Hausse des coûts des soins de santé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Hausse des coûts des soins dentaires	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière (ans)	11	11	11	10	12	12

Le taux de la hausse hypothétique des coûts des médicaments devrait reculer à 4,5 % d'ici 2023.

À la date d'évaluation du 1er janvier, les actifs du régime à prestations déterminées étaient composés de :

	Pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime	
	2015	2014
Catégorie d'actif		
Titres de capitaux propres	54 %	56 %
Titres de créance	41 %	39 %
Fonds de placements immobiliers	5 %	5 %

Le taux de rendement réel des actifs du régime de retraite a été de 7,6 % en 2015 (2014 – 16,1 %).

5. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent les changements technologiques et puissent être entretenues et remplacées au besoin, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. Jusqu'à l'exercice 2008-2009, l'Office a mis de côté jusqu'à 2 % des fonds reçus à titre d'apport au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles sont investis dans des dépôts à court terme échéant en deçà de 365 jours et leur rendement moyen a été de 1,3 % (2014 – 1,4 %) au cours de l'exercice. Les variations du solde du fonds sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Solde d'ouverture	5 271	5 642
Charges du projet de passage à la télévision numérique	(75)	(446)
Intérêts gagnés	72	75
	5 268	**5 271**

États financiers

6. IMMOBILISATIONS ET OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Terrains	186	-	186	186	-	186
Immeubles	2 268	2 163	105	2 268	2 136	132
Émetteurs	10 900	8 072	2 828	11 438	8 340	3 098
Matériel de vérification des émetteurs	3 113	2 567	546	3 102	2 432	670
Matériel technique interne	22 618	19 987	2 631	22 136	18 107	4 029
Améliorations locatives	8 780	8 476	304	8 507	8 448	59
Matériel informatique	5 769	4 458	1 311	5 931	4 290	1 641
Mobilier et agencements	2 060	1 216	844	1 937	1 100	837
Matériel de bureau	975	936	39	975	923	52
Véhicules	341	317	24	364	309	55
Logiciels	4 018	1 880	2 138	2 884	1 304	1 580
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	557	446	111	557	438	119
Total	**61 585**	**50 518**	**11 067**	**60 285**	**47 827**	**12 458**

La charge d'amortissement pour l'exercice s'est élevée à 3 604 000 $ (2014 - 3 725 000 $) et est incluse dans l'amortissement des immobilisations et charge de désactualisation dans l'état des résultats.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Office a comptabilisé un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs qui était exigé en vertu de leurs baux respectifs. Dans la détermination de la juste valeur de ses obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations, l'Office a actualisé la valeur des flux de trésorerie correspondants selon des taux sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit. Le montant total non actualisé des obligations futures estimatives est de 316 000 $ (2014 - 316 000 $).

(en milliers de dollars)	2015	2014
Solde d'ouverture	173	368
Charge de désactualisation	7	7
Désaffectation des émetteurs-relais de faible puissance	-	(202)
Solde de clôture	**180**	**173**

États financiers

7. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et coûts de production se composent des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Droits de diffusion et productions réalisées	51 357	33 213	18 144	43 203	26 375	16 828
Productions en cours	2 918	-	2 918	3 098	-	3 098
	54 275	**33 213**	**21 062**	**46 301**	**26 375**	**19 926**

La charge d'amortissement pour l'exercice s'est élevée à 6 837 000 $ (2014 – 6 544 000 $) et est comprise dans la charge de contenu et programmation.

8. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers de dollars)	2015	2014
CEI – Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projet par le gouvernement provincial (note 16)	1 752	1 534
Financement du projet lié à la LAPHO (*Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*) (note 11)	884	-
Legs (note 13)	639	607
Location et entretien des tours de transmission	172	135
Produits de commandites	100	83
Financement de projet par le secteur privé (note 11)	1	2
Divers	24	53
	3 572	**2 414**

Les charges liées aux produits constatés d'avance ci-dessus, sauf pour le legs, ont été incluses dans le budget de l'exercice 2016.

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont comptabilisés en produits (amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations) dans l'état des résultats quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture	**10 868**	**12 794**
Immobilisations financées par une subvention du ministère de l'Éducation		
Projet de passage à la télévision numérique	75	258
Financement de projet reporté à l'exercice suivant		
Projet de passage à la télévision numérique (note 11)	-	75
Financement de projet reporté de l'exercice précédent	(75)	(521)
Intérêts gagnés	72	75
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 657)	(1 813)
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	**9 283**	**10 868**

États financiers

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a demandé aux stations de télévision locales de certaines régions de cesser de diffuser en analogique et de commencer à diffuser en numérique d'ici le 31 août 2011. L'Office a reçu une subvention totale du ministère de l'Éducation en 2011 et en 2012 se chiffrant à 4,5 millions de dollars en vue de convertir ses émetteurs au numérique et de déclasser les sites des émetteurs analogiques à moyenne et à haute puissance dont on n'avait plus besoin dans la poursuite des activités de diffusion.

10. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(en milliers de dollars)	2015	2014
Ministère de l'Éducation de l'Ontario		
Subvention de base	38 446	38 446
Subvention de préservation du capital	1 600	1 600
	40 046	**40 046**

11. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE GOUVERNEMENT ET LE SECTEUR PRIVÉ

(en milliers de dollars)	2015	2014
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Financement lié à la LAPHO	1 000	-
Financement lié à la LAPHO reporté à l'exercice suivant	(884)	-
Passage à la télévision numérique – financement reporté de l'exercice précédent (à l'exercice suivant) (note 9)	75	(75)
Apports reportés afférents aux immobilisations	(75)	263
	116	**188**
Financement de projets par le secteur privé		
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	2	3
Financement reporté à l'exercice suivant (note 8)	(1)	(2)
	1	**1**
Total du financement de projets par le gouvernement et le secteur privé	**117**	**189**

12. PRODUITS DIVERS GAGNÉS ET COÛTS

(en milliers de dollars)	2015			2014		
	Produit	Coût	Produit net	Produit	Coût	Produit net
Dons de particuliers et de sociétés	5 101	2 444	2 657	5 448	2 550	2 898
Location de tours et entretien d'émetteurs	1 012	-	1 012	980	-	980
Produits d'intérêts	396	-	396	396	-	396
Ventes d'émissions et attributions des droits	428	-	428	332	-	332
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	222	-	222	244	-	244
Cession d'actifs	3	-	3	11	-	11
Divers	117	-	117	65	-	65
	7 279	**2 444**	**4 835**	**7 476**	**2 550**	**4 926**

États financiers

13. LEGS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, l'Office a été informé qu'il était bénéficiaire de la succession d'un téléspectateur de TVO. Le donateur a stipulé dans son testament que 25 % du legs est affecté à l'émission *The Agenda*. Cette partie affectée du legs est incluse dans les produits reportés dans l'état de la situation financière. Les produits seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs lorsque des dépenses seront engagées pour de nouveaux projets associés à *The Agenda*.

L'Office a grevé d'une affectation interne le solde de 75 % du legs pour de nouveaux projets ou l'amélioration de produits ou de services existants approuvés par le Conseil d'administration. Ce montant est comptabilisé comme produit de legs dans l'état des résultats et à titre d'actif net grevé d'une affectation interne dans l'état de la situation financière.

Le total des produits du legs reçus en 2014 et 2015 a été comptabilisé comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014	Total
Apports du legs reçus ou à recevoir	127	2 428	2 555
Legs affecté reporté à l'exercice suivant (note 8)	(32)	(607)	(639)
Produits du legs / Actif net grevé d'une affectation interne	95	1 821	1 916

14. CHARGES

a) Charges réparties

L'Office répartit certaines charges générales entre des activités principales, compte tenu de ce qui suit :

Frais liés à l'immeuble – selon sur la surface de plancher occupée par l'activité
Frais postaux, d'expédition et d'imprimerie – selon l'utilisation

Les charges générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Affaires publiques et documentaires	1 946	1 683
Services de soutien technique et à la production	1 514	1 093
Centre d'études indépendantes	592	657
Frais de gestion et généraux	582	601
Coût des produits divers gagnés	93	89
	4 727	**4 123**

b) Charges par type

L'état des résultats présente les charges par activité. Les charges par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Salaires et traitements	29 483	28 486
Avantages sociaux	4 945	4 473
Avantages sociaux futurs	2 822	3 769
Licences et charges diverses	5 740	5 321
Installations	4 533	4 650
Transport et communications	2 053	2 224
Autres services	6 764	5 730
Fournitures et matériel	547	713
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation	3 611	3 530
	60 498	**58 896**

États financiers

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour des installations émettrices, des bureaux, des entrepôts et du matériel. Les paiements de location futurs sont les suivants :

Exercice clôturant le 31 mars (en milliers de dollars)	Bureaux du siège social	Autres	Total
2016	1 307	637	1 944
2017	1 307	336	1 643
2018	1 353	204	1 557
2019	1 385	-	1 385
2020	1 385	-	1 385
2021 et au-delà	10 649	-	10 649
	17 386	**1 177**	**18 563**

Le bail du siège social prend fin le 31 août 2027.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de parfaire leurs connaissances de base ou bien d'étudier pour leur développement personnel. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes réguliers de jour de niveau élémentaire. Les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont également disponibles par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des produits gagnés par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis est reportée jusqu'à ce que les charges connexes aient été engagées.

(en milliers de dollars)	2015	2014
Sources de financement des activités		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	6 421
Projet Aide pour les devoirs	4 000	4 000
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	1 534	1 534
Financement reporté à l'exercice suivant (note 8)	(1 752)	(1 534)
Subvention et financement de projets du CEI comptabilisés	**10 203**	**10 421**
Produits gagnés par le CEI	2 546	2 767
Total de la subvention, du financement de projets et des produits gagnés par le CEI	**12 749**	**13 188**
Charges de l'exercice		
Salaires et avantages sociaux	9 206	9 420
Transport et communications	355	374
Services	588	535
Charges générales réparties (note 14)	592	657
Licences	117	247
Fournitures, matériel et charges diverses	119	157
Total des charges du CEI	**10 977**	**11 390**
Apport du CEI aux coûts indirects	**1 772**	**1 798**

Les charges directes liées au financement reporté à l'exercice suivant figurent au budget de l'exercice de 2016.

États financiers

17. ÉVENTUALITÉS

Une éventualité représente une situation existante comportant une incertitude relative à un gain ou une perte possible pour l'Office et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. On entend par pertes éventuelles des créances légales ayant été faites contre l'Office et pour lesquelles la direction ne s'attend pas à ce que l'issue des réclamations entraîne des répercussions négatives importantes sur ses résultats. On entend par gains éventuels une déclaration de sinistre découlant d'une inondation survenue dans les locaux de l'Office le 27 août 2014 et qui a causé des dégâts d'eau à une partie du matériel de production de l'Office. Des négociations sont en cours avec la compagnie d'assurances de l'Office.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes pour des gains ou pertes éventuels en raison du résultat incertain. On comptabilisera les règlements au moment où ils auront lieu.

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et est, par conséquent, apparenté à d'autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. Plus particulièrement, l'Office a perçu des produits des conseils scolaires de l'Ontario pour des frais de cours et des ventes de matériel didactique du Centre d'études indépendantes (CEI). Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les produits provenant de parties apparentées, autres que les subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	**2015**	**2014**
Conseils scolaires	788	960
	788	**960**

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer au mode de présentation des états financiers adopté au cours de l'exercice considéré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO (OTÉLFO)

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers exposent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2015, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.

Glenn O'Farrell
Président et chef de la direction

Lisa Larsen, CPA, CA
Directrice principale – finances et contrôles

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Marcil Lavallée

[illegible]

Marcil Lavallée ca

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 10 juin 2015

Marcil Lavallée

[illegible]

[illegible]

	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
[illegible]		
Paiements de rapprochement de trésorerie	[illegible] $	[illegible] $
Débiteurs (note 3)	[illegible]	[illegible]
Frais payés d'avance	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
[illegible] (note 7)	[illegible]	[illegible]
[illegible] (note 4)	[illegible]	[illegible]
[illegible] (note 7)	[illegible]	[illegible]
[illegible] (note 6)	[illegible]	[illegible]
[illegible] (note 7)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible] $	[illegible] $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2017

	2017	2016
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	[illegible] $	[illegible] $
Apports reportés (note 11)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 9)	[illegible]	[illegible]
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 12)	[illegible]	[illegible]
APPORTS REPORTÉS – [illegible] (note 13)	[illegible]	[illegible]
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 14)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
ACTIF NET		
Affectations internes (note 5)		
– Fonds TFO	[illegible]	[illegible]
– Fonds de pension	[illegible]	[illegible]
Non affecté	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible] $	[illegible] $

Engagements contractuels (note 17) et éventualités (note 18)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil

Vice-président du Conseil et président du Comité d'audit

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 15)	9 355 617 $	7 929 456 $
- Financement de projets spéciaux (note 16)	788 739	1 384 637
- Corporatifs et gouvernementaux (note 17)	2 685 782	2 688 479
Autres produits (note 18)	3 226 751	3 324 449
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 12)	5 629 684	6 199 978
- Programmation maison (note 13)	6 969 691	4 245 377
- Immobilisations (note 14)	3 372 752	3 237 385
	31 948 936	29 009 761
CHARGES		
Programmation et émissions	6 122 701	7 282 895
Production et technologie	3 433 994	3 521 900
Administration	5 943 567	4 319 646
Amortissement des droits de diffusion	5 629 684	6 199 978
Amortissement de la programmation maison	6 969 691	4 245 377
Amortissement des immobilisations	3 372 752	3 237 385
Avantages sociaux futurs	456 118	202 580
	31 928 507	29 009 761
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT GAINS ACTUARIELS NETS SUR LES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	20 429	-
Gains actuariels nets - Régimes d'avantages sociaux futurs	323 800	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	344 229 $	- $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Affectations internes (note 5)				
	Fonds TFO	Fonds de pension	Non affecté	2015	2014
SOLDE AU DÉBUT	**1 519 008 $**	**- $**	**2 415 850 $**	**3 934 858 $**	3 934 858 $
Excédent des produits sur les charges	-	-	344 229	344 229	-
Affectation interne - Fonds de pension	-	323 400	(323 400)	-	-
SOLDE À LA FIN	**1 519 008 $**	**323 400 $**	**2 436 679 $**	**4 279 087 $**	3 934 858 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	344 229 $	- $
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	5 629 684	6 199 978
Amortissement de la programmation maison	6 969 691	4 245 377
Amortissement des immobilisations	3 372 752	3 237 385
Gains actuariels nets - Régime d'avantages sociaux	(323 400)	(164 300)
Amortissement des apports reportés - droits de diffusion	(5 629 684)	(6 199 978)
Transfert - apports reportés droits de diffusion	(1 742 614)	(468 862)
Amortissement des apports reportés - programmation maison	(6 969 691)	(4 245 377)
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(3 372 752)	(3 237 385)
Transfert - apports reportés immobilisations	(101 532)	(4 568 204)
	(1 823 317)	(5 201 366)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	1 209 534	4 179 713
Subventions - droits de diffusion	7 563 238	7 755 152
Subventions - programmation maison	12 368 932	9 090 044
Subventions - immobilisations	1 952 532	5 114 314
	21 270 919	20 937 857
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Acquisition de droits de diffusion	(7 034 959)	(5 571 684)
Acquisition de programmation maison	(12 368 932)	(9 090 044)
Acquisition d'immobilisations	(966 140)	(4 938 383)
	(20 370 031)	(19 600 111)
ACTIVITÉ NETTE DE PLACEMENT		
Variation nette de l'encaisse affectée	(612 479)	(1 322 335)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	288 409	15 411
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 479 071	8 463 660
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 767 480 $	8 479 071 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (l'Office) est une société d'État créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'Office est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance et, à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'Office sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

L'Office est présentement en processus de renouvellement de sa licence du service de programmation télévisée éducative qui vient à échéance le 31 août 2015. Une demande à cet effet a été déposée auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La période de renouvellement visée par la demande est de sept à dix ans, selon la décision à être rendue par le CRTC.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables utilisées par l'Office sont décrites ci-dessous :

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les NC-OSBLSP requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées portent sur la durée de vie utile des immobilisations, des droits de diffusion et des coûts de programmation maison capitalisés. Les estimations comprennent également les clés de répartition utilisées afin de capitaliser la quote-part de la main-d'œuvre et des autres charges à titre de coûts de programmation maison. Les estimations comprennent également l'actif et le passif liés aux avantages sociaux futurs.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations de la direction (suite)

Certains des éléments pour lesquels des estimations importantes ont été effectuées sont l'actif et le passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations constituées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Pour estimer ces montants, la direction doit formuler des hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération les augmentations de salaires à venir et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats et la situation financière de l'Office. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices à venir.

Constatation des produits

Apports

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs (programmation maison ou autres) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Intérêts

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Office aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Office évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et de l'encaisse affectée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Office comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants représentant l'encaisse non affectée et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production (suite)

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Système technique	7 ans
Système informatique	5 ans
Ameublement et équipement	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 13 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 17 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2015	2014
Débiteurs	(902 964) $	4 699 573 $
Frais payés d'avance	436 763	(915 960)
Créditeurs et frais courus	565 031	(665 274)
Apports reportés	1 110 666	1 061 374
	1 209 536 $	4 179 713 $

4. DÉBITEURS

	2015	2014
Ministère de l'Éducation	99 360 $	155 079 $
Gouvernements et organismes gouvernementaux	307 480	357 250
Abonnements	105	2 723
Taxes à la consommation	704 666	718 113
Autres	1 313 976	379 438
	2 515 587 $	1 612 603 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

5. ENCAISSE AFFECTÉE

	2015	2014
Réserves		
- Renouvellement des immobilisations [iv]	1 000 000 $	1 017 074 $
- Fonds de pension [v]	563 000	560 000
- Fonds TFO [vi]	1 519 000	1 519 000
- Droits de diffusion [vii]	490 623	990 624
- Services de formation	-	150 000
- Transition	90 476	110 767
- LAPHO [viii]	700 505	-
Engagements		
- Droits de diffusion	707 495	1 477 919
- Immobilisations	986 392	64 470
	6 606 229 $	5 833 750 $

[iv] Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et les mises à jour reliées aux changements technologiques.

[v] Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, l'Office a réservé une portion des surplus de l'exercice titre de contributions additionnelles au régime de retraite. Par conséquent, un montant additionnel de 323 400 $ a été ajouté à la réserve.

[vi] Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

[vii] Au cours de l'exercice 2013-2014, l'Office a pris la décision d'affecter une somme de 990 624 $ à l'acquisition de contenu éducatif pour les enfants âgés de 2 à 12 ans. Au 31 mars 2015, il restait 490 623 $ de ce montant à être dépensés.

[viii] Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un montant de 792 100 $ du budget de fonctionnement a été octroyé spécifiquement pour répondre aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées en Ontario (LAPHO). Un montant de 3 255 $ a été constaté à titre de charge de l'exercice courant et le solde de 788 745 $ a été constaté à titre d'apport reporté et d'ajout à la réserve. Ce montant sera utilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

6. [illegible]

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Productions en cours	[illegible]	-	[illegible]
	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Productions en cours	[illegible]	-	[illegible]
	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

7. [illegible]

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

6. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'Office comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'Office en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées et les cotisations sont versées par l'Office et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés et des cotisations aux régimes à cotisations déterminées, totalisent 962 202 $ (2016 : 881 201 $).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Mercer en date du 31 mars 2015 et est une extrapolation des données et de l'évaluation complète datée du 31 mars 2016.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

[illegible] 2019

[illegible] ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs et des montants inscrits dans les états financiers

	2019		
	Régimes de retraite capitalisés	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Juste valeur des actifs des régimes	[illegible]	–	[illegible]
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Passif (actif) au titre des prestations constituées	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

	2018		
	Régimes de retraite capitalisés	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Juste valeur des actifs des régimes	[illegible]	–	[illegible]
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Passif (actif) au titre des prestations constituées	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2015

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2015	2014
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	60	60
Titres de créances	35	35
Autres	5	5
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2015	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	268 500 $	179 600 $
Prestations versées	700 000 $	14 700 $

	2014	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	247 400 $	285 800 $
Prestations versées	611 700 $	12 900 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2015	
	Régime de retraite	**Autres régimes**
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,70	2,80
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019 2,50	-
Employés non-syndiqués	2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,35	3,80
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	6,35	-
Taux de croissance de la rémunération		
Employés non-syndiqués	1,00 jusqu'en 2019 2,20	-
Employés non-syndiqués	2020 et après	-
Employés syndiqués	2,20 par an	-

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses (suite)

	2014	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,35	3,80
Taux de croissance de la rémunération	2,50	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,15	3,30
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	6,15	-
Taux de croissance de la rémunération	2,20	-

Pour les autres régimes, les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2015	2014
	%	%
Médicaments sur ordonnance :		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	**6,5**	9
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	**4,5**	4,5
Année où le taux devrait se stabiliser	**2030**	2030
Frais d'hospitalisation, soins de la vue, soins dentaires et autres soins médicaux	**Entre 0 et 5,00**	Entre 0 et 5,00

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 189 898 $ (2014 : 189 728 $).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

9. IMMOBILISATIONS

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Système technique	**11 568 360 $**	**9 577 807 $**	**1 990 553 $**
Système informatique	**10 070 681**	**6 451 083**	**3 619 598**
Ameublement et équipement	**1 779 895**	**555 673**	**1 224 222**
Améliorations locatives	**5 666 338**	**3 526 344**	**2 139 994**
	29 085 274 $	**20 110 907 $**	**8 974 367 $**

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Système technique	11 300 522 $	7 950 699 $	3 349 823 $
Système informatique	9 413 395	5 387 793	4 025 602
Ameublement et équipement	1 766 958	437 316	1 329 642
Améliorations locatives	5 638 259	2 962 347	2 675 912
	28 119 134 $	16 738 155 $	11 380 979 $

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Comptes fournisseurs et charges à payer	**4 012 882 $**	3 473 913 $
Salaires et avantages sociaux courus	**813 599**	787 537
	4 826 481 $	4 261 450 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

11. APPORTS REPORTÉS

	2015		
	MÉO	Autres	Total
Charges reportées			
Solde au début	4 569 623 $	93 303 $	4 662 926 $
Plus : montant reçu	4 272 557	73 295	4 345 852
Moins : montant constaté à titre de produit	(3 186 210)	(90 575)	(3 276 785)
Solde à la fin	5 655 970	76 023	5 731 993
Projets spéciaux			
Solde au début	44 555	-	44 555
Plus : montant reçu	368 085	462 231	830 316
Moins : montant constaté à titre de produit	(340 508)	(448 231)	(788 739)
Solde à la fin	72 132	14 000	86 132
Total	5 728 102 $	90 023 $	5 818 125 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

11. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2014		
	MÉO	Autres	Total
Charges reportées			
Solde au début	2 570 824 $	39 370 $	2 610 194 $
Plus : montant reçu	3 608 694	82 518	3 691 212
Moins : montant constaté à titre de produit	(1 609 895)	(28 585)	(1 638 480)
Solde à la fin	4 569 623	93 303	4 662 926
Projets spéciaux			
Solde au début	1 025 256	10 657	1 035 913
Plus : montant reçu	283 159	110 120	393 279
Moins : montant constaté à titre de produit	(1 263 860)	(120 777)	(1 384 637)
Solde à la fin	44 555	-	44 555
Total	4 614 178 $	93 303 $	4 707 481 $

12. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2015	2014
Solde au début	**17 718 402 $**	16 632 090 $
Plus :		
Montant reçu cette année – ministère de l'Éducation	**7 440 012**	7 580 802
Montant reçu année antérieure – ministère de l'Éducation	**-**	100 350
Montant reçu – autres fonds	**123 226**	74 000
Moins :		
Transfert	**(1 742 614)**	(468 862)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	**(5 629 684)**	(6 199 978)
Solde à la fin	**17 909 342 $**	17 718 402 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

13. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2015	2014
Solde au début	**13 347 142 $**	8 502 475 $
Plus :		
Montant reçu – ministère de l'Éducation	**11 584 137**	7 935 044
Montant reçu – Fonds des médias canadiens	**784 795**	1 155 000
Moins :		
Amortissement – montant constaté à titre de produit	**(6 969 691)**	(4 245 377)
Solde à la fin	**18 746 383 $**	13 347 142 $

14. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2015	2014
Solde au début	**12 482 511 $**	15 173 786 $
Plus :		
Montant reçu – ministère de l'Éducation	**1 952 532**	5 114 314
Moins :		
Transfert	**(101 532)**	(4 568 204)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	**(3 372 752)**	(3 237 385)
Solde à la fin	**10 960 759 $**	12 482 511 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

15. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2015	2014
Reçu dans l'année en cours		
Subvention de base	**10 234 365 $**	9 580 216 $
Subvention de base – LAPHO	**792 100**	-
Subvention de capital	**1 750 000**	1 000 000
Subvention de capital – LAPHO	**100 000**	-
Subvention – droits de diffusion	**5 113 897**	6 969 440
Subvention – transfert à la programmation maison	**11 584 137**	7 935 044
À recevoir dans l'année en cours		
Subvention dédiée	**-**	137 000
Reçu dans une année antérieure		
Capital	**101 532**	4 568 204
Droits de diffusion	**2 326 114**	611 362
Sous-titrage	**-**	-
Projets dédiés	**2 602 710**	1 229 544
Transfert aux apports reportés		
Droits de diffusion	**(7 440 012)**	(7 580 802)
Programmation maison	**(11 584 137)**	(7 935 044)
Immobilisations	**(1 952 532)**	(5 114 314)
Subvention dédiée	**-**	(137 000)
Projets dédiés	**(3 483 712)**	(3 334 194)
Projets dédiés – LAPHO	**(788 845)**	-
	9 355 617 $	7 929 456 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

16. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2015		
	MÉO	**Autres**	**Total**
Financement reçu au cours de l'exercice	**368 685 $**	**462 231 $**	**830 316 $**
Financement constaté	**340 508**	**448 231**	**788 739**
Moins : apports reportés	**(368 685)**	**(462 231)**	**(830 316)**
	340 508 $	**448 231 $**	**788 739 $**

	2014		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	283 159 $	110 120 $	393 279 $
Financement constaté	991 885	34 323	1 026 208
Moins : apports reportés	(11 184)	(23 666)	(34 850)
	1 263 860 $	120 777 $	1 384 637 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

17. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2015	2014
Ministère de l'Éducation		
Financement reçu au cours de l'exercice	2 605 000 $	2 605 000 $
Fédéral		
Financement reçu au cours de l'exercice	784 795	1 155 000
Moins : apports reportés de l'exercice	(784 795)	(1 155 000)
Autres organismes de l'Ontario		
Financement reçu au cours de l'exercice	53 620	76 970
Financement des années antérieures constaté	11 633	-
Moins : apports reportés de l'exercice	-	(40 745)
Autres provinces		
Financement reçu au cours de l'exercice	60 360	134 442
Moins : apports reportés de l'exercice	(960)	(28 188)
Corporatif		
Financement reçu au cours de l'exercice	5 000	-
Financement des années antérieures constaté	6 167	15 000
Moins : apports reportés à l'exercice suivant – droits de diffusion	(125 226)	(74 000)
	2 605 702 $	2 688 479 $

18. AUTRES PRODUITS

	2015	2014
Abonnements de distribution du signal	2 689 867 $	2 815 731 $
Vente de produits, dons et autres	233 402	192 930
Sous-location	103 241	105 256
Intérêts	200 241	210 530
	3 226 751 $	3 324 449 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

19. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la cotisation des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts communs.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'elle applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une partie à un instrument financier manquait à ses obligations. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement de gouvernements. L'Office n'a pas de débiteurs qui sont en retard de paiement.

L'Office est exposé à un risque de concentration, puisque sa trésorerie et équivalents de trésorerie et son encaisse affectée sont détenus auprès d'une seule institution financière. Il gère son risque de crédit en faisant affaire avec une banque réputée.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2015, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars américains totalise 87 917 $ USD (111 596 $ CAD) (2014 : 64 108 $ USD et 70 472 $ CAD).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2015, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 10 213 709 $ (2014 : 14 912 921 $). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 6 626 468 $ (2014 : 6 261 650 $), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation, à verser une somme totale de 3 288 007 $ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 1 305 770 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2016, à 1 311 497 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2017, et à 546 740 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2019-2020, à verser une somme mensuelle de 66 961 $ pour des services de communication. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 019 537 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2016, 277 629 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2017, 265 992 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2018, 266 530 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et 200 262 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

31. [illegible] (suite)

Au 31 mars 2015, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion pour un montant total de 1 300 000 $ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Au 31 mars 2015, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition d'immobilisations d'un montant total de 900 000 $ au cours de l'exercice 2015-2016.

L'Office s'est également engagé en vertu d'autres contrats pour un montant total de 900 000 $, dont 850 000 $ sera versé au cours de l'exercice 2015-2016 et 50 000 $ au cours de l'exercice 2016-2017.

32. [illegible]

La nature de ses activités fait en sorte que l'Office peut faire l'objet de poursuites à tout moment. Concernant les plaintes reçues en date du 31 mars 2015, la direction est d'avis que l'Office dispose de mécanismes de défense suffisants et d'une protection d'assurance adéquate. Même si certaines des allégations à l'encontre de l'Office étaient fondées, la direction estime que cela n'aura aucune incidence importante sur sa situation financière. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers.

Le financement reçu des ministères gouvernementaux pour faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification a le financement reçu est payé conformément en fonction des critères de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2015, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 12 juin 2015.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

Gadi Mayman
Chef de la direction

Ken Kandeepan
Directeur général des finances

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2015, ainsi que l'état des résultats et l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification. *J'ai* effectué ma vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et ce qui a trait notamment à l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification comprend également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que j'ai obtenu des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2015 ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Toronto, Ontario
Le 12 juin 2015

Bonnie Lysyk, M.B.A, CPA, CA, LPA
Vérificateur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015	2014
ACTIF FINANCIER		
Espèces	15 278 $	*12 083 $*
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6)	2 841	*2 604*
Montant dû par la province de l'Ontario	1 797	*1 780*
	19 916	*16 467*
PASSIF		
Comptes créditeurs	1 797	*1 780*
Somme payable à la province de l'Ontario	1 841	*1 329*
Produit comptabilisé d'avance (note 5)	1 633	*1 747*
	4 771	*4 856*
Actif financier net	**15 145**	**11 611**
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 261	*1 487*
Charges payées d'avance	372	*260*
	1 633	*1 747*
Excédent accumulé	**16 778 $**	***13 358 $***

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Scott Thompson
Président

Gadi Mayman
Chef de la direction

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015 Budget	2015 Réels	2014 *Réels*
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	20 356 $	*17 517 $*	*18 280 $*
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6)	4 818	4 845	*4 747*
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	847	789	*832*
Produit d'intérêts (note 5)	3 032	3 420	*3 342*
	29 053	26 571	*27 201*
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	20 425	18 946	*18 626*
Frais administratifs et généraux	4 749	3 416	*4 401*
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	847	789	*832*
	26 021	23 151	*23 859*
Excédent de fonctionnement	3 032	3 420	*3 342*
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	13 358	13 358	*10 016*
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	16 390 $	16 778 $	*13 358 $*

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015 Budget	2015 Réels	*2014 Réels*
Excédent de fonctionnement	3 032 $	3 420 $	*3 342 $*
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(743)	(563)	*(645)*
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	847	789	*832*
Charges payées d'avance	–	(112)	*(10)*
Fluctuation de l'actif financier net	3 136	3 534	*3 519*
Actif financier net au début de l'exercice	11 611	11 611	*8 092*
Actif net à la fin de l'exercice	14 747 $	15 145 $	*11 611 $*

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015	2014
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	3 420 $	3 342 $
Amortissement des immobilisations corporelles	789	832
Diminution du montant dû par les organismes et les apparentés	(237)	(204)
(Augmentation) / diminution du montant dû par la province	(17)	(74)
Diminution des comptes créditeurs	17	(2 310)
Augmentation des charges payées d'avance	(112)	(10)
Augmentation de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	12	57
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(114)	(177)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	3 758	1 456
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(563)	(645)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(563)	(645)
Augmentation de l'encaisse	3 195	811
Encaisse au début de l'exercice	12 083	11 272
Encaisse à la fin de l'exercice	**15 278 $**	**12 083 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créé le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers et de gestion centralisée de la trésorerie à la province;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2015	VCN 31 mars 2014
Meubles et matériel	1 068 $	1 057 $	11 $	26 $
Matériel informatique	13 072	12 227	845	905
Améliorations locatives	1 833	1 428	405	556
Total	15 973 $	14 712 $	1 261 $	1 487 $

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 487 $	260 $	1 747 $
Acquisitions	563	549	1 112
Amortissement	(789)	–	(789)
Charges de l'année en cours	–	(437)	(437)
Solde à la fin de l'exercice	1 261 $	372 $	1 633 $

L'amortissement de 789 000 $ représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 437 000 $ représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette qui s'élevait à 314,5 milliards de dollars au 31 mars 2015 (295,8 milliards de dollars en mars 2014) et des placements qui s'élevaient à 43,3 milliards de dollars au 31 mars 2014 (44,8 milliards de dollars en mars 2013), y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2015 se chiffrait à 17,5 millions de dollars (18,3 millions de dollars en mars 2014).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2040. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2015, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,4 millions de dollars ont été comptabilisés (3,3 millions de dollars en 2014), dont 1,5 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (contre 1,3 million en 2014).

Au 31 mars 2015, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 95,6 millions de dollars (95,0 millions de dollars en mars 2014), dont 94,6 millions de dollars (93,7 millions de dollars en 2014) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2015	31 mars 2014
Centre Centennial des sciences et de la technologie	1 000 $	1 500 $
Collèges d'arts appliqués et de technologie	227 876	218 934
Corporation de la Ville de Windsor	11 556	13 097
Commission des parcs du Niagara	5 183	5 476
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	10 000	25 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	29 706	32 279
Commission de transport Ontario Northland	3 317	5 572
Société du Centre des congrès d'Ottawa	43 825	41 869
Musée royal de l'Ontario	33 345	35 507
Conseils scolaires	5 608 444	5 575 202
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	15 412	19 922
Total	**5 989 664 $**	**5 974 358 $**

Prêts accordés à des organismes publics par la province

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 1,0 million de dollars (1,5 million de dollars en mars 2014) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 227,9 millions de dollars (218,9 millions de dollars en mars 2014) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,81 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2015 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à

échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 11,6 millions de dollars (11,1 millions de dollars en mars 2014).

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 5,2 millions de dollars (5,5 millions de dollars en mars 2014) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société a emprunté 10,0 millions de dollars (25,0 millions de dollars en mars 2014) sur ces facilités de crédit, qui portent un taux d'intérêt de 1,59 pour cent et arrivent à échéance en juillet 2015.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 29,7 millions de dollars (32,3 millions de dollars en mars 2014) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 1,04 et 2,94 pour cent et arrivent à échéance entre mai 2016 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 3,3 millions de dollars (5,6 millions de dollars en mars 2014) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 6,29 pour cent.

La Société du Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, a obtenu un prêt de 44,8 millions de dollars (41,9 millions de dollars en mars 2014) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre des congrès d'Ottawa. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au Centre des congrès d'Ottawa un report de remboursement de capital et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. L'encours comprend l'intérêt capitalisé d'un montant de 3,8 millions de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 33,3 millions de dollars (35,5 millions de dollars en mars 2014) comprenant 3,7 millions de dollars à un taux fixe de 5,04 pour cent et 29,6 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,2 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2015, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours

total à 5 608,4 millions de dollars (5 577,2 millions de dollars en mars 2014). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2040.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario. La province a accordé un prêt de 15,4 millions de dollars sur cinq ans (19,9 millions de dollars en mars 2014), portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 1 06,2 millions de dollars au 31 mars 2015 (1 154 millions de dollars en mars 2014).

b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)
L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 25,3 milliards de dollars (26,1 milliards de dollars en mars 2014).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 5,2 milliards de dollars au 31 mars 2015 (5,8 milliards de dollars en mars 2014), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

c. Le total des coûts recouvrés et de l'encours des organismes apparentés, au 1 mars 2014, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2015	*31 mars 2014*
Coûts encourus :		
SIEO	3 631 $	*3 541 $*
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	929	*940*
Gestion des placements	295	*266*
Total	4 855 $	*4 747 $*
Comptes débiteurs :		
SIEO	1 029 $	*1 033 $*
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	235	*226*
Gestion des placements	80	*105*
Écart des taux d'intérêt (note 6)	1 497	*1 263*
Total	2 841 $	*2 634 $*

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'Office sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 6 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'Office au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'Office. L'Office n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOH offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOH n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. D'ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location

Les futurs paiements annuels minimaux de location de locaux en vertu de contrats de location-exploitation sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2015
2016	1 987
2017	1 987
2018	687
Total	4 661 $

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOH s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit remboursables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des crédit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 890,1 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2015, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), maintenant fusionné à la SERE pour former une nouvelle entité portant également le nom de SERE, a obtenu des facilités de crédit renouvelables de 975 millions de dollars, principalement pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Ces facilités de crédit arrivaient à échéance le 30 décembre 2010. Au 30 mars 2015, la nouvelle SERE n'avait retiré aucun fonds provenant de ces facilités.

Évaluation

Au 30 mars 2015, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OEO aurait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2004.

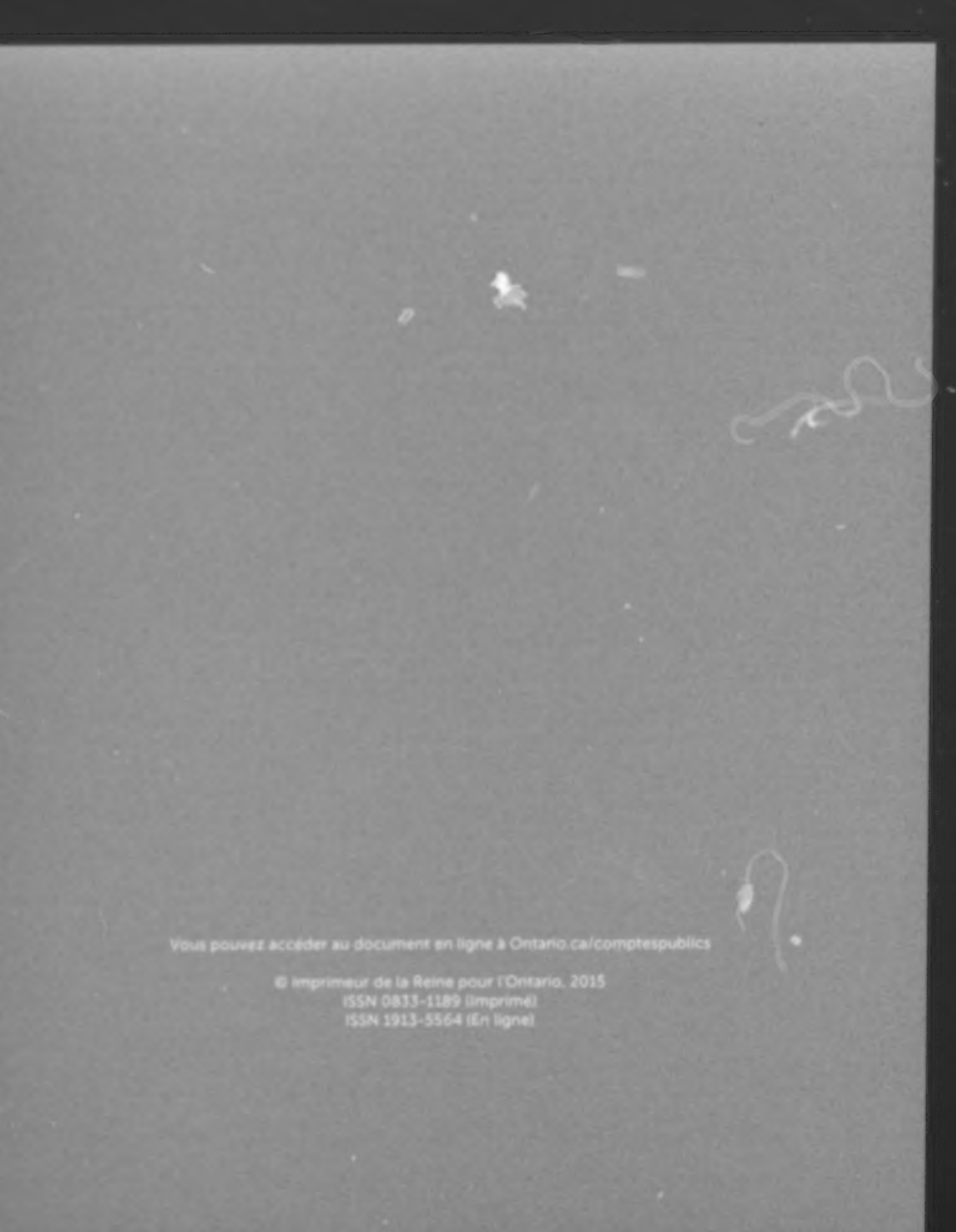

Vous pouvez accéder au document en ligne à Ontario.ca/comptespublics

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015
ISSN 0833-1189 (imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)